

## PLAN PASTORAL TERRITORIAL

Document transmis à la Région Rhône-Alpes  
pour présentation au Comité PRADR  
du 21 janvier 2013

HAUT-GIFFRE

2013 / 2017

- Diagnostic partagé du territoire
- Etat des lieux et enjeux du domaine pastoral
- Programmation des actions en faveur du développement durable des espaces pastoraux 2013-2017



# SOMMAIRE

Liste des membres du comité de pilotage	7	
Préambule	8	
<b><u>PARTIE 1:</u></b>	<b>Présentation de la démarche d'élaboration du Plan Pastoral Territorial du Haut-Giffre</b>	<b>9</b>
<b>1.1</b>	<b>Le Syndicat Intercommunal du Haut-Giffre : structure porteuse du Plan Pastoral Territorial du Haut-Giffre</b>	<b>11</b>
1.1.1	Membres et compétences du Syndicat Intercommunal du Haut-Giffre	11
1.1.2	Origine et contexte du projet « Plan Pastoral Territorial du Haut -Giffre »	11
1.1.3	Analyse de l'opportunité et de faisabilité du projet d'élaboration du PPT	13
1.1.4	Méthode retenue pour une gestion concertée des espaces pastoraux	13
1.1.4.1	Le comité de pilotage du PPT	13
1.1.4.2	Le « bureau » du COFIL	14
<b>1.2</b>	<b>Déroulement du PPT</b>	<b>16</b>
1.2.1	Onze secteurs géographiques de consultation	16
<b>1.3</b>	<b>Historique des politiques pastorales sur le territoire</b>	<b>20</b>
<b><u>PARTIE 2:</u></b>	<b>Données générales sur le territoire du Haut-Giffre</b>	<b>23</b>
<b>2.1</b>	<b>Géographie du territoire du PPT</b>	<b>25</b>
2.1.1	Situation	25
2.1.2	Altitude et géologie	25
2.1.3	Climat et hydrologie	27
2.1.4	Affectation du sol	29
<b>2.2</b>	<b>Autres projets territoriaux ayant un lien avec les alpages</b>	<b>31</b>
2.2.1	La mise en œuvre des DOCOB des sites Natura 2000	31
2.2.2	La Charte Forestière de Territoire Arve-Giffre	33
2.2.3	Le Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes et le Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural du Faucigny	35
<b><u>PARTIE 3:</u></b>	<b>Ressources et utilisation du domaine agropastoral du territoire du Haut-Giffre</b>	<b>37</b>
<b>3.1</b>	<b>Les caractéristiques principales de l'activité agricole du Haut-Giffre</b>	<b>39</b>
3.1.1	Les exploitations agricoles du Haut-Giffre	39
3.1.2	Quelques chiffres sur l'emploi et la main d'œuvre agricole	39
3.1.3	Evolution de la pérennité des exploitations agricoles	41
3.1.4	Orientation principale des exploitations agricoles	41
<b>3.3</b>	<b>Croq'Alp, un projet innovant entre culture et agriculture de montagne</b>	<b>43</b>
<b>3.3</b>	<b>Atlas pastoral</b>	<b>45</b>
3.3.1	Description physique actuelle du domaine pastoral	47
3.3.2	Evolution récente du domaine pastoral (1996-2012)	49
<b>3.4</b>	<b>Ressources et utilisation domaine pastoral</b>	<b>53</b>

3.4.1	Le cheptel inalpé du PPT Haut-Giffre	53
3.4.2	Période d'utilisation des unités pastorales	53
3.4.3	Activités de production et diversification en alpage	55
3.4.4	Appréciation du bâti utilisé par les alpagistes	55
3.4.5	Accès principal aux unités pastorales	57
3.4.6	Eléments de comparaison historique	59
<b>3.5</b>	<b>Structuration foncière et gestion collective</b>	<b>61</b>
3.5.1	Structuration de la propriété	61
3.5.2	Associations Foncières Pastorales et Groupements Pastoraux	61
3.5.3	Enjeux liés à la structuration collective et à l'intervention foncière	63
3.5.4	Protection et conservation des terres agro-pastorales	67
<b>3.6</b>	<b>Autres utilisations de l'espace pastoral</b>	<b>69</b>
3.5.1	Activités touristiques et de plein-air	69
3.5.2	Activités hivernales	69
3.5.3	Une convention partenariale exemplaire pour le maintien de la qualité d'espaces naturels sur le domaine skiable de Flaine	71
3.5.4	Randonnée pédestre et pratique du VTT	73
3.5.5	Circulation des véhicules à moteur	75
3.5.6	Activité cynégétique	75
3.5.7	Activités sylvicoles	77
<b><u>PARTIE 4:</u> Environnement et espaces de préservation</b>		<b>81</b>
<b>4.1</b>	<b>Espaces à statut particulier</b>	<b>81</b>
4.1.1	Réserve Naturelle de Sixt-Passy	81
4.1.2	Arrêtés Préfectoraux de Protection des Biotopes (APPB)	83
4.1.3	ZNIEFF	83
4.1.4	Natura 2000	85
4.1.5	Sites classés et sites inscrits présents sur le domaine pastoral du Haut-Giffre	87
<b>4.2</b>	<b>Problématiques liées à la biodiversité, aux paysages et à la qualité de l'eau</b>	<b>91</b>
4.2.1	Maîtrise de l'embroussaillage et du boisement	91
4.2.2	Maintien de la biodiversité prairiale et maîtrise des plantes envahissantes	91
4.2.3	Enjeux liés à la ressource en eau et aux périmètres de protection des captages	93
4.2.4	Zones humides	93
<b>4.3</b>	<b>Problématiques liées à la présence des grands prédateurs</b>	<b>95</b>
<b><u>PARTIE 5:</u> Le projet pastoral du territoire du Haut-Giffre : synthèse des enjeux et construction du programme d'action</b>		<b>97</b>
<b>5.1</b>	<b>Synthèse des enjeux et construction d'un programme d'action</b>	<b>99</b>
<b>5.2</b>	<b>Trois axes pour un programme d'actions</b>	<b>101</b>
<b><u>PARTIE 6:</u> Fiches actions du Plan Pastoral Haut-Giffre et construction de la programmation pluriannuelle 2012-2016</b>		<b>102</b>
<b>6.1</b>	<b>Nomenclature des fiches actions</b>	<b>105</b>
<b>6.2</b>	<b>Les fiches actions du PPT Haut-Giffre</b>	<b>106</b>
<b>6.3</b>	<b>Programmation quinquennale 2013-2017</b>	<b>138</b>

## Table des Cartes

---

Carte n°1 :	Découpage territorial du département de la Haute-Savoie	10
Carte n°2 :	Compétences déléguées au Syndicat Intercommunal du Haut-Giffre	12
Carte n°3 :	Principales étapes de l'élaboration du PPT	15
Carte n°4 :	Secteurs de consultation préalable à la mise en place du PPT	17
Carte n°5 :	Carte schématique d'ensemble des massifs externes les plus septentrionaux des Alpes françaises	26
Carte n°6 :	Affectation du sol du territoire du Haut-Giffre	28
Carte n°7 :	Localisation des sites Natura 2000 présents dans le périmètre du PPT	30
Carte n°8 :	Régions forestières du territoire – Vallée de l'Arve et du Giffre	32
Carte n°9 :	Le périmètre du CDDRA du Faucigny - 2010	34
Carte n°10 :	Le domaine pastoral du PPT Haut-Giffre (1996-2012)	46
Carte n°11 :	Composition du cheptel inalpé sur le domaine du PPT en 2012	52
Carte n°12 :	Propriété des alpages du PPT Haut-Giffre	60
Carte n°13 :	Structuration collective et foncière	62
Carte n°14 :	Intervention du Conservatoire des Terres Agropastorales de Haute-Savoie depuis 2001	66
Carte n°15 :	Activités sportives et touristiques de plein-air présentes sur le domaine pastoral	68
Carte n°16 :	Organisation territoriale de l'activité cynégétique	74
Carte n°17 :	Inventaire Forestier National et espaces relevant du régime forestier	76
Carte n°18 :	Réserve Naturelle Nationale de Sixt-Passy	80
Carte n°19 :	Espaces protégés et désignés d'intérêt écologique	82
Carte n°20 :	Sites classés et inscrits du territoire du Haut-Giffre	86
Carte n°21 :	Présentation de la ressource en eau et des périmètres de protection de captages	92
Carte n°22 :	Zonage 2012 lié au dispositif de soutien au pastoralisme en présence des grands prédateurs	94

## Table des Tableaux

---

Tableau n°1 :	Réunion du Comité de Pilotage et principales décisions validées	14
Tableau n°2 :	Mobilisation et participation des acteurs aux réunions de consultation	19
Tableau n°3 :	Historique des subventions accordées par la Région Rhône-Alpes (2003-2007)	20
Tableau n°4 :	Les différentes catégories d'occupation du sol et leur surface (hectares)	29
Tableau n°5 :	Cheptel estivé au 15 juillet (1996-2012)	53
Tableau n°6 :	Associations Foncières Pastorales et Groupements Pastoraux	63
Tableau n°7 :	Récapitulatif des APPB présents sur le territoire	83
Tableau n°8 :	Récapitulatif des sites ZNIEFF de type II présents sur le domaine pastoral	85
Tableau n°9 :	Récapitulatif des sites Natura 2000 présents sur le territoire	85
Tableau n°10 :	Récapitulatif des sites classés présents sur le domaine pastoral	87
Tableau n°11 :	Récapitulatif des sites inscrits présents sur le domaine pastoral	89
Tableau n°12 :	Récapitulatif des UP et surfaces pastorales concernées par les périmètres de protection AEP	89

# Table des Graphiques

Graphique n°1 :	Répartition des invitations par catégorie d'acteur	18
Graphique n°2 :	Répartition des participant(e)s par catégorie d'acteur	19
Graphique n°3 :	Nature des projets ayant obtenu une subvention régionale entre 2003 et 2007	21
Graphique n°4 :	Répartition des projets en fonction du maître d'ouvrage (2003-2007)	21
Graphique n°5 :	Altitude moyenne des onze communes du PPT du Haut-Giffre	24
Graphique n°6 :	Conséquences de la restriction de la SAU en vallée	34
Graphique n°7 :	Répartition des exploitations professionnelles par commune	38
Graphique n°8 :	Répartition des UTH chefs d'exploitation par commune	38
Graphique n°9 :	Répartition de la pérennité des exploitations agricoles	40
Graphique n°10 :	Répartition des exploitations par activités principales	40
Graphique n°11 :	Surface pastorale en pourcentages par communes	47
Graphique n°12 :	Nombre d'unités pastorales par communes	47
Graphique n°13 :	Comparatif 1996/2012 du nombre et des surfaces pastorales par commune	48
Graphique n°14 :	Répartition des bâtiments d'alpages du territoire en fonction de leur utilisation apparente et de leur état de conservation	56
Graphique n°15 :	Répartition de la propriété pastorale par type de propriétaires	61
Graphique n°16 :	Dynamisme des formations végétales	90
Graphique n°17 :	Besoins et projets identifiés (en nombre d'UP concernées)	98

# Table des Illustration

Illustration n°1 :	Exemples de travaux d'amélioration pastorale subventionnés par la Région Rhône-Alpes	22
Illustration n°2 :	Le territoire du PPT du Haut-Giffre en relief	24
Illustration n°3 :	Le régime torrentiel du Giffre	26
Illustration n°4 :	Corq'Alp, un projet innovant à la fruitière de Mieussy	42
Illustration n°5 :	Les alpages du Haut-Giffre en quelques photos	50
Illustration n°6 :	Traite mobile sur l'alpage de Joux Plane (Samoëns)	54
Illustration n°7 :	Fruitière des Hauts Fleurys (Mieussy)	54
Illustration n°8 :	Extrait de l'Inventaire des bâtiments d'alpages de Haute-Savoie	56
Illustration n°9 :	Extrait du Bulletin de la Fédération Française d'Economie Alpestre n°7 (1956-1957)	58
Illustration n°10 :	Câble laitier de l'alpage du Boret à Sixt-Fer-à-Cheval - 1956	59
Illustration n°11 :	Exemple de morcellement foncier sur l'alpage du Criou à Samoëns	64
Illustration n°12 :	Multi-usage des espaces d'altitude du territoire	70
Illustration n°13 :	Observatoire environnemental du domaine skiable de Flaine	72
Illustration n°13 :	Exemple d'embroussaillement sur le domaine pastoral	90
Illustration n°14 :	Lacs et zones humides, un patrimoine naturel et paysager	94
Illustration n°15 :	L'amélioration des conditions d'exploitation des alpages, un enjeu clé pour l'avenir	98

## Composition du Comité de Pilotage du Plan Pastoral Territorial du Haut-Giffre

### Représentants des collectivités locales

- Monsieur le Maire de TANINGES ou son représentant
- Monsieur le Maire de VERCHAIX ou son représentant
- Monsieur le Maire de SIXT-FER-A-CHEVAL ou son représentant
- Monsieur le Maire de MIEUSSY ou son représentant
- Monsieur le Maire de SAMOËNS ou son représentant
- Monsieur le Maire de la RIVIERE-ENVERSE ou son représentant
- Monsieur le Maire de MORILLON ou son représentant
- Monsieur le Maire de CHATILLON-SUR-CLUSES ou son représentant
- Monsieur le Maire de SAINT-SIGISMOND ou son représentant
- Monsieur le Maire d'ARACHES ou son représentant
- Monsieur le Maire de MAGLAND ou son représentant
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre ou son représentant
- Monsieur le Président du Syndicat de la Vallée du Haut-Giffre ou son représentant
- Monsieur le Président du SIVM du Haut-Giffre ou son représentant
- Monsieur le Président du SITM ou son représentant
- Monsieur le Président du SIVU d'Agy ou son représentant
- Monsieur le Président du Comité de Pilotage Natura 2000 du Plateau de Loëx
- Monsieur le Président du Comité de Pilotage Natura 2000 du Haut-Giffre
- Monsieur le Président du Conseil Général ou son représentant
- Monsieur le Président du Conseil Régional ou son représentant

### Représentants des propriétaires :

- Monsieur le Président de l'Association Foncière Pastorale de la Vallée de la Manche
- Monsieur le Président de l'Association Foncière Pastorale de Sixt
- Monsieur le Président du Groupement Pastoral de Sommand
- Monsieur le Président du Syndicat des Propriétaires Forestiers ou son représentant

### Représentants des usagers :

- Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture ou son représentant
- Monsieur le Président de la SAFER ou son représentant
- Monsieur le Président de la SICA Arve, Giffre et Rise ou son représentant
- Monsieur le Président de la Société d'Economie Alpestre 74
- Monsieur le Président de la Coopérative laitière de Samoëns
- Monsieur le Président de la Coopérative laitière de Mieussy

### Représentants des associations :

- Monsieur le Président de la FRAPNA 74 ou son représentant
- Monsieur le Président d'ASTERS ou son représentant
- Monsieur le Président de la Fédération des Chasseurs 74

### Organismes publics :

- Monsieur le Directeur de l'Agence Départementale de l'ONF ou son représentant
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires ou son représentant

# Préambule

Le Plan Pastoral Territorial est l'outil proposé par la Région Rhône Alpes en faveur du soutien aux pratiques pastorales extensives et au maintien des espaces pastoraux. Ce plan vise, à partir d'une large concertation établie à l'échelle du territoire et d'un diagnostic, la mise en place d'une programmation pluriannuelle en vue de l'attribution de crédits d'amélioration pastorales : équipements, foncier, conditions de travail, actions agroenvironnementales, multi-usages des espaces d'altitude...

La Région Rhône-Alpes soutient depuis de nombreuses années le pastoralisme en Haute-Savoie, au côté de l'Etat et du Conseil Général. Le Plan Pastoral Territorial doit permettre un renforcement de l'approche territoriale du pastoralisme, grâce à la constitution d'un comité de pilotage permanent chargé de l'élaboration et du suivi de la mise en œuvre des actions. La programmation pluriannuelle est élaborée en concertation avec les acteurs concernés et, au-delà de la profession agricole, tous les représentants des usagers de l'espace pastoral peuvent être associés. Cette programmation est bâtie à partir d'un diagnostic établissant « l'état des lieux » et dégagant les enjeux du pastoralisme à l'échelle du territoire.

Le Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples du Haut-Giffre a délibéré en juin 2010 pour mettre en place un Plan Pastoral Territorial sur 9 communes ayant délégué au syndicat la compétence en matière d'aménagement et de gestion des espaces naturels.

Toutefois, les évolutions de l'organisation territoriale pour mettre en œuvre ces plans pastoraux sur le reste du département et plus particulièrement l'absence de couverture sur les communes voisines d'Arâches et Magland, qui présentent de surcroît de fortes convergences et similitudes géologiques, ont conduit le Syndicat à leur proposer d'intégrer cette démarche.

Ce dispositif constitue un véritable enjeu pour ces onze communes qui bénéficient d'une tradition pastorale encore vivace et absolument cruciale pour la pérennité de la qualité du site d'un point de vue environnemental, paysager et touristique, mais aussi par l'importance du recours aux pratiques agro-pastorales dans les systèmes économiques des exploitations agricoles du territoire.

La mission de réalisation du Plan Pastoral Territorial du Haut-Giffre a été confiée au Groupement d'Intérêt Economique (GIE) Alpagnes et Forêts qui s'est entouré des compétences de la Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc pour intégrer les éléments caractérisant l'activité agricole de ce territoire dans le diagnostic.

Le coût total de cette étude a été pris en charge à hauteur de 10 000 € par la Région Rhône-Alpes, complétés par 20 138 € de l'Europe (FEADER), le reste étant pris en charge par les collectivités locales.

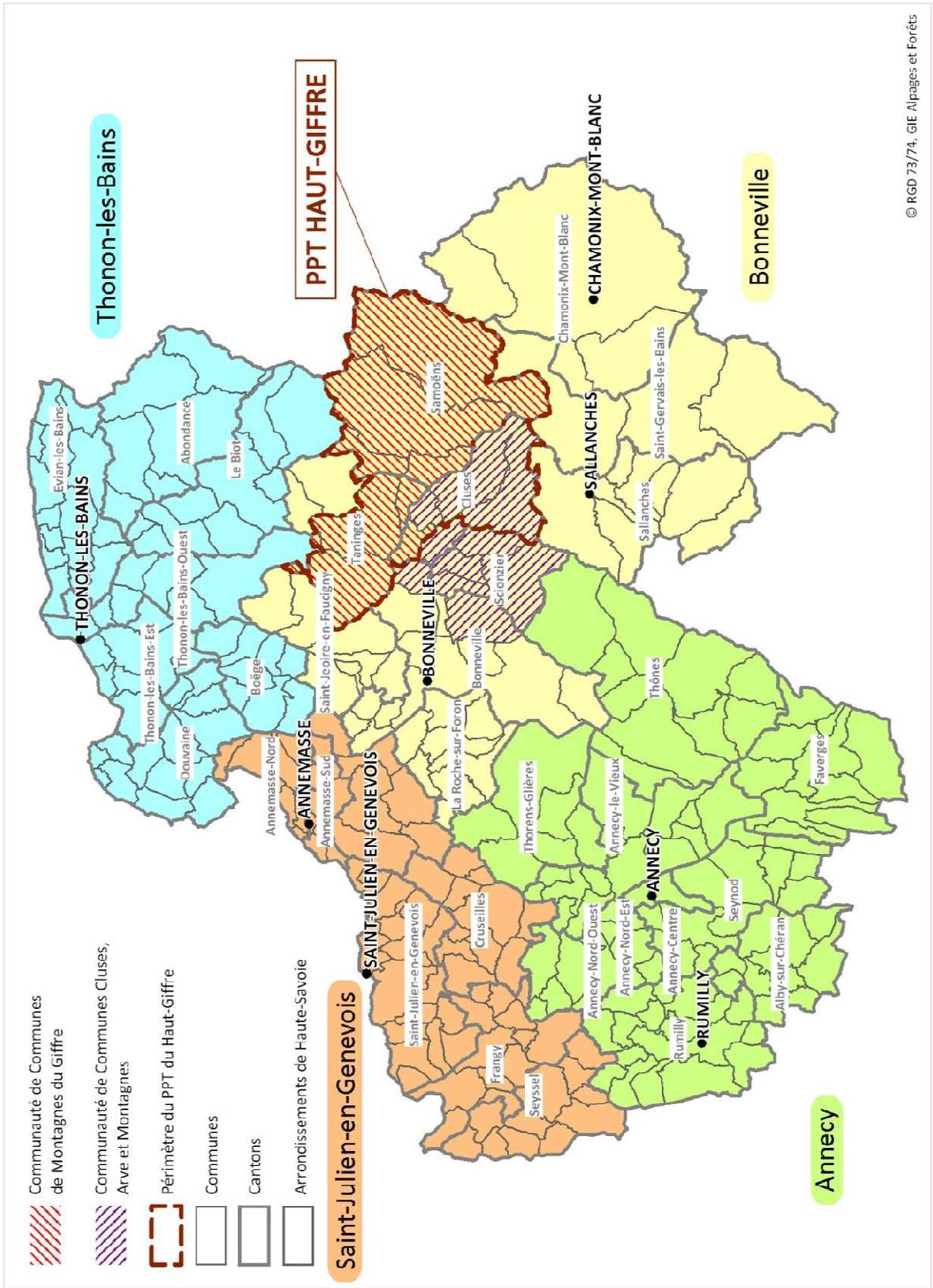
Le présent rapport est destiné à être présenté à la Région Rhône Alpes en début d'année 2013. Conformément au dispositif prévu, il comprend un diagnostic de territoire, une synthèse des enjeux et des priorités ainsi qu'un programme d'actions, détaillé et chiffré pour la période 2013– 2017.

## PARTIE 1 :



PRESENTATION DE LA DEMARCHE  
D'ELABORATION DU PLAN PASTORAL  
TERRITORIAL HAUT-GIFFRE

Carte n°1 : Découpage territorial du département de la Haute-Savoie



# **1. Présentation de la démarche d'élaboration du Plan Pastoral Territorial Haut-Giffre**

## **1.1 Le Syndicat Intercommunal du Haut-Giffre : structure porteuse du diagnostic préalable et du plan de financement du Plan Pastoral Territorial**

### **1.1.1 Membres et compétences du Syndicat Intercommunal du Haut-Giffre**

Le Syndicat Intercommunal du Haut-Giffre est la structure porteuse du Plan Pastoral Territorial Haut-Giffre.

Créé en 1958, le Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples du Haut-Giffre rassemble 18 communes : Bellevaux, Chatillon sur Cluses, la Rivière Enverse, la Côte d'Arbroz, les Gets, la Tour, Marignier, Megevette, Mieussy, Morillon, Onnion, Saint-Sigismond, Saint-Jeoire en Faucigny, Samoens, Sixt-fer-à-Cheval, Taninges, Verchaix, Ville en Sallaz .

Présidé par Monsieur Yves LAURAT, Maire de la commune de Taninges, les compétences du syndicat concernent :

- Aménagement et gestion des espaces naturels
- Gestion et aménagement intégrés des eaux du bassin versant Giffre et Risse
- Collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés
- Entretien des sentiers de randonnées
- Travaux de voirie
- Transports scolaires
- Etudes, acquisitions, viabilisation et réserves foncières des terrains nécessaires à l'implantation du futur hôpital intercommunal Annemasse – Bonneville
- Service public d'assainissement non collectif
- Facilitation de l'insertion des personnes en difficulté

**La Communauté de Communes des Montagnes du Giffre a été officiellement créée en fin d'année 2012 (arrêté préfectorale en date du le 18 octobre 2012). Elle réunit 8 communes : Mieussy, Taninges, Chatillon sur Cluses, La Rivière-Enverse, Morillon, Verchaix, Samoëns et Sixt fer à Cheval.**

**Dans l'attente sa mise en service au 1<sup>er</sup> janvier 2013, les élus de ces 8 communes sont actuellement en train d'affiner les transferts de compétences (obligatoires et optionnelles). Monsieur Jean Jacques GRANDCOLLOT, Maire de Samoëns a été désigné Président de cette nouvelle communauté.**

**La Convention d'objectifs et de réalisation qui officialisera la mise en œuvre de ce plan pastoral sera signée entre la Région Rhône-Alpes et la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre.**

### **1.1.2 Origine et contexte du projet « Plan Pastoral Territorial Haut-Giffre »**

En fin d'année 2006, le Conseil Régional a délibéré en faveur d'une nouvelle politique de soutien au pastoralisme se voulant plus proche des territoires et donc des collectivités



locales. La mise en œuvre de ce dispositif régional sur le territoire haut-savoyard et plus particulièrement sur le nord du département a demandé aux collectivités territoriales de s'engager dans une longue réflexion avec la Région Rhône-Alpes afin de déterminer « un groupe homogène de communes » organisées à l'échelle d'un massif.

Le porteur du plan pastoral territorial doit être une structure du territoire (EPCI, syndicat mixte, PNR, association, ...) laissée à l'initiative du territoire sous réserve d'une validation régionale.

Dans la continuité des actions engagées par le Syndicat, une première réunion d'échanges avec la Société d'Economie Alpestre de Haute-Savoie a été organisée en 2010 afin de présenter ce dispositif et d'envisager un calendrier pour sa mise en œuvre.

Sachant que dans le même temps une partie des collectivités couvertes par le Syndicat Intercommunal du Haut-Giffre faisait le choix d'adhérer au Plan Pastoral Territorial Roc d'Enfer, porté par le Syndicat Intercommunal du Haut-Chablais.

Le syndicat a délibéré le 01 juin 2010 pour la mise en œuvre d'un plan pastoral et arrêter la composition du Comité de Pilotage. La demande de candidature pour l'élaboration du PPT a été transmise à la région le 26 août 2010.

Ainsi, après publication d'un marché public en septembre 2011 pour lequel le GIE Alpages et Forêts a été retenu, le Syndicat a pu débiter le travail de concertation avec un premier Comité de Pilotage réuni en janvier 2012.

### **1.1.3 Analyse de l'opportunité et de la faisabilité du projet d'élaboration du PPT**

La volonté affichée par le Syndicat Intercommunal du Haut-Giffre et des communes associées de porter et animer des projets en faveur du maintien et du développement des activités agro-sylvo-pastorales sur son territoire l'a conduit à délibérer en 2011 pour solliciter la Région Rhône-Alpes pour la mise en place d'un Plan Pastoral Territorial.

Le territoire compris dans le périmètre du PPT Haut-Giffre partage un projet commun afin de mettre en œuvre la nouvelle politique d'aide aux espaces pastoraux de la Région Rhône-Alpes.

En premier lieu il convient de rappeler l'importance de l'agriculture de montagne comme composante de l'activité économique et de l'identité du territoire. Si l'utilisation des alpages est ici une pratique agricole séculaire, il n'en demeure pas moins que des menaces pèsent sur sa pérennité (de manière variable selon les secteurs du territoire) ce qui justifie la mobilisation d'aides publiques.

On rappellera l'antériorité des collectivités associées à ce projet dans la mise en place d'action en faveur de l'agro-pastoralisme dans les différents programmes engagés sur ce territoire.

## 1.1.4 Méthode retenue pour une gestion concertée des espaces pastoraux

### 1.1.4.1 Le Comité de Pilotage du PPT

Le Plan Pastoral Haut-Giffre a été élaboré sous le contrôle d'un comité de pilotage (COFIL) spécifique présidé par le Syndicat Intercommunal du Haut-Giffre. Compte tenu de la volonté de la Région Rhône-Alpes de mettre en œuvre une démarche concertée, impliquant l'ensemble des acteurs des espaces pastoraux, la constitution du COFIL a fait l'objet d'une attention particulière.

Il regroupe 32 membres dont l'Etat (DDT 74), les collectivités (Région Rhône-Alpes, Conseil Général de Haute-Savoie, communes), les usagers et représentants agricoles (Associations Foncières Pastorales, Groupements Pastoraux, Société d'Intérêt Collectif Agricole, Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc, SAFER) ainsi que les représentants des organismes associés (ASTERS, ONF, CRPF, Fédération des Chasseurs de Haute-Savoie, FRAPNA...)

Trois réunions du comité de pilotage ont permis de valider les différentes étapes de mise en œuvre du PPT.

**Tableau n° 1 : Réunions du comité de pilotage et décisions validées**

Comité de Pilotage	Date	Décisions validées
COFIL 1	17 janvier 2012	- Composition du comité de pilotage - Secteurs de consultation - Méthodologie de travail et calendrier prévisionnel
COFIL 2	20 novembre 2012	- Installation du bureau du COFIL - Etat d'avancement du PPT - Présentation du domaine pastoral - Présentation des besoins et problèmes recensés - Proposition d'enjeux prioritaires
COFIL 3	8 janvier 2013	- Document final - Fiches actions - Programme d'action - Plan de financement

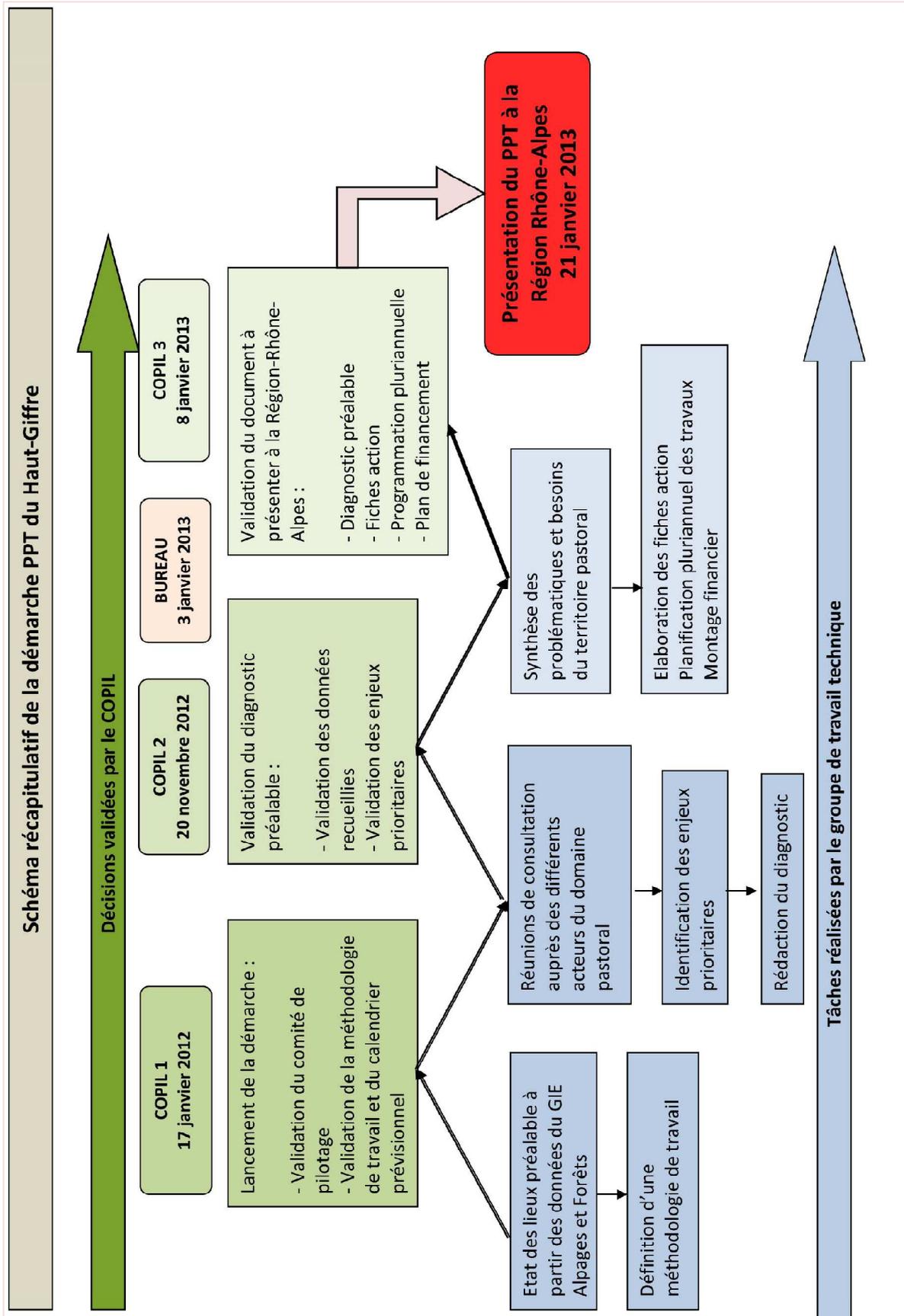
### 1.1.4.2. Un « bureau » du COFIL

Lors du premier Comité de Pilotage, il a été décidé de mettre en place un « bureau » afin d'épauler techniquement le travail du Comité dans les différentes phases d'élaboration du Plan Pastoral et d'assurer une continuité dans le temps.

Le Président du Comité de Pilotage, M. René AMOUDRUZ préside également ce Bureau dont la composition a été arrêtée par les membres :

- Un représentant du Syndicat Intercommunal du Haut-Giffre ;
- Les présidents des Associations Foncières Pastorales de Sixt et Verchaix ou leurs représentants ;

Carte n°3 : Principales étapes de l'élaboration du PPT



- Le président de la SICA Arve, Giffre et Risse ou son représentant
- ainsi qu'un représentant de la Société d'Economie Alpestre de Haute-Savoie.

Outre le rôle de gestion des affaires courantes ainsi que la pré-instruction des dossiers de demande de subvention, dès lors que le Plan pastoral sera validé par la Région Rhône-Alpes, ce bureau restreint constitue l'instance de préparation des décisions du Comité de Pilotage.

## 1.2 Déroulement du PPT

### 1.2.1 Sept secteurs géographiques de consultation

Afin de répondre au mieux aux objectifs de gouvernance territoriale souhaités par la Région Rhône-Alpes, le choix a été fait d'aller à la rencontre d'un maximum d'acteurs du domaine pastoral. Pour ce faire sept secteurs de consultation regroupant l'ensemble du territoire ont été retenus.

Cette méthode aura permis tout à la fois d'expliquer la démarche, de faciliter le recueil des données, d'affiner les problématiques territoriales et d'augmenter le nombre de personnes consultées. Ces réunions ont également offert la possibilité de recueillir une grande partie des informations présentées dans ce diagnostic.

Compte-tenu du relief du massif, le découpage territorial des secteurs s'est fait sur la base des limites communales en y intégrant des critères de cohérence géographique (ex : bassins versants) et des problématiques pastorales anticipées (cohabitation des usages, gestion de la ressource en eau, ...)

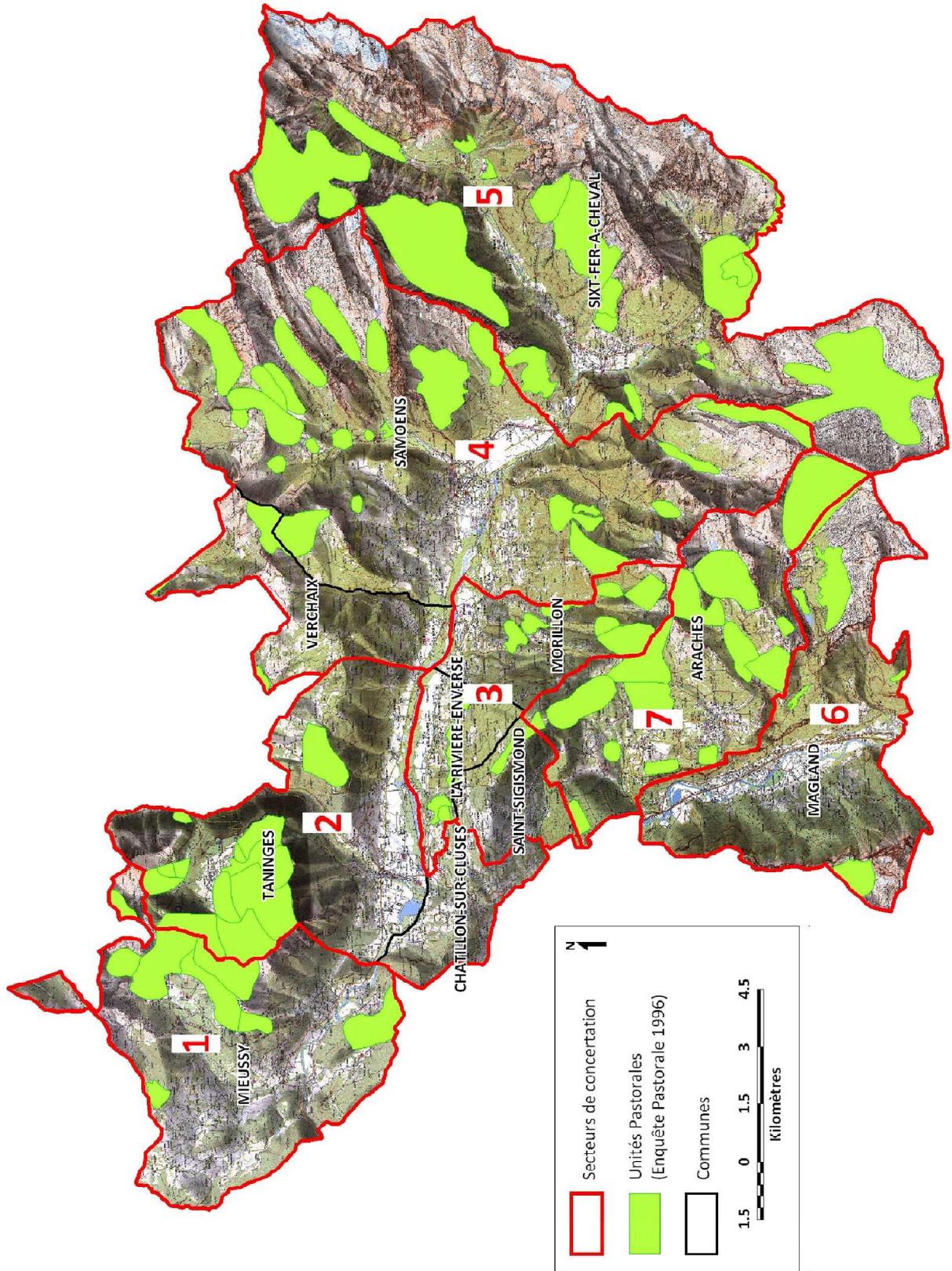
Sur la base de ce découpage 7 réunions de consultation ont été organisées sur les différents secteurs du territoire entre le 5 avril et le 30 octobre 2012.

#### Objectifs des réunions :

1. Réunir les différents acteurs des espaces pastoraux
2. Expliquer la démarche PPT
3. Mettre à jour l'atlas pastoral de 1996 ainsi que les données pastorales plus récentes du secteur
4. Recenser les besoins et problématiques du territoire

Le choix des acteurs du territoire sollicités lors de ces réunions s'est voulu le plus large possible afin d'assurer une prise en compte de l'ensemble des savoirs, des besoins et conflits présents sur le domaine pastoral.

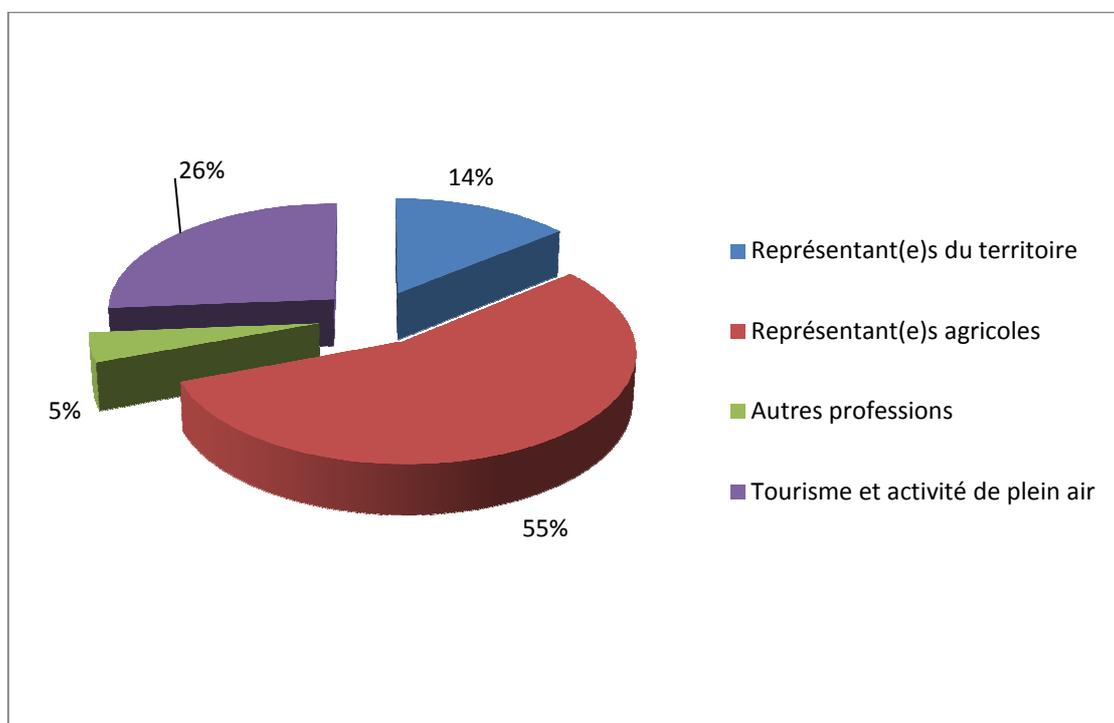
Carte n°4 : Secteurs de consultation préalable à la mise en place du PPT



Ont été invités :

- élu(e)s,
- alpagistes,
- organisations collectives (AFP, GP, SICA),
- naturalistes,
- chasseurs,
- forestiers,
- professionnels du tourisme....
- .... et des activités de pleine nature.

**Graphique n°1 : Répartition des invitations par catégorie d'acteur**

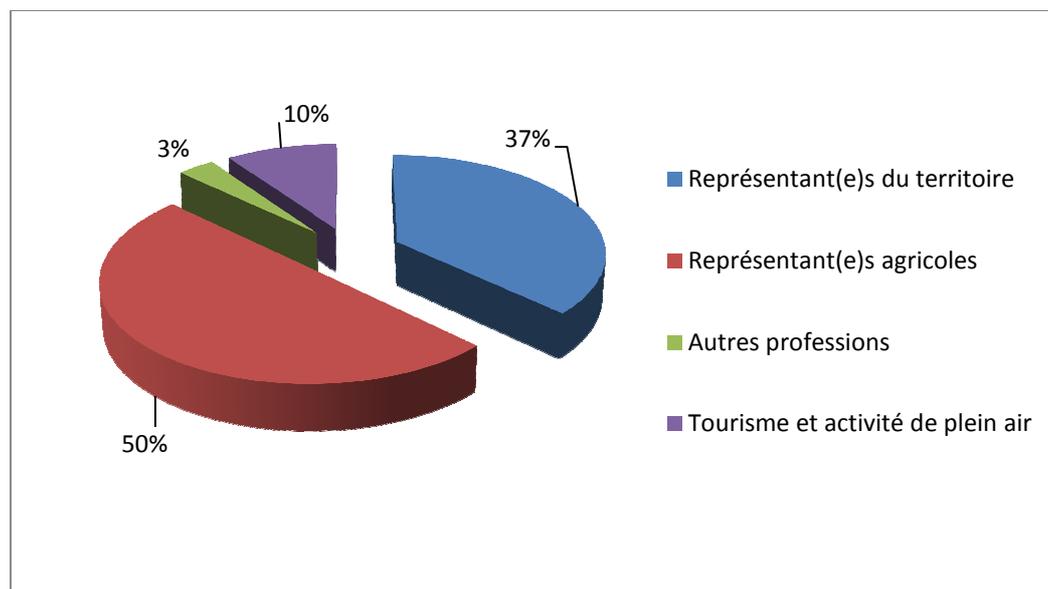


**Tableau n° 2 : Mobilisation et participation des acteurs aux réunions de consultation**

Secteurs	Communes concernées	Lieu de réunion	Date	Nombre de personnes invitées	Nombre de participants	Taux de participation
1	Mieussy	Mairie de Mieussy	Jeudi 5 avril 2012	29	7	24%
2	Chatillon-sur-Cluses, Taninges	Syndicat Intercommunal Haut-Giffre	Vendredi 6 avril 2012	57	13	23%
3	Morillon, La Rivière-Enverse, Saint-Sigismond	Mairie de la Rivière Enverse	Jeudi 5 avril 2012	25	7	28%
4	Samoens, Verchaix	Mairie de Samoens	Mercredi 4 avril 2012	12	5	42%
5	Sixt-Fer-à-Cheval	Mairie de Sixt-Fer-à-Cheval	Mercredi 4 avril 2012	10	9	90%
6	Magland (Arâches)	Mairie de Magland	Mardi 3 avril 2012	14	5	36%
7	Arâches	Mairie d'Arâches	Mardi 30 octobre 2012	23	8	35%
<b>Totaux</b>				<b>290</b>	<b>89</b>	<b>31%</b>

NB : On notera que des rencontres supplémentaires ont été organisées afin de mettre à jour l'ensemble du domaine pastoral et recenser les besoins sur le territoire.

**Graphique n° 2 : Répartition des participant(e)s par catégorie d'acteur**



**Au total :**

- **114 personnes ont été invitées** par courrier (représentants du territoire, représentants agricoles, représentants professionnels, représentants du tourisme et des activités de plein air)
- **62 étaient présentes** aux réunions,
- 5 personnes ont été consultées lors de rencontres supplémentaires.

Ainsi, **67 personnes** ont été consultées pour la réalisation du diagnostic préalable. Ce chiffre ne tient pas compte des entretiens téléphoniques avec les différents acteurs pour apporter des compléments d'information sur cette procédure et également prendre en considération les précisions concernant les projets à intégrer dans le plan de financement du PPT du Haut-Giffre.

### 1.3 Historique des politiques pastorales sur le territoire

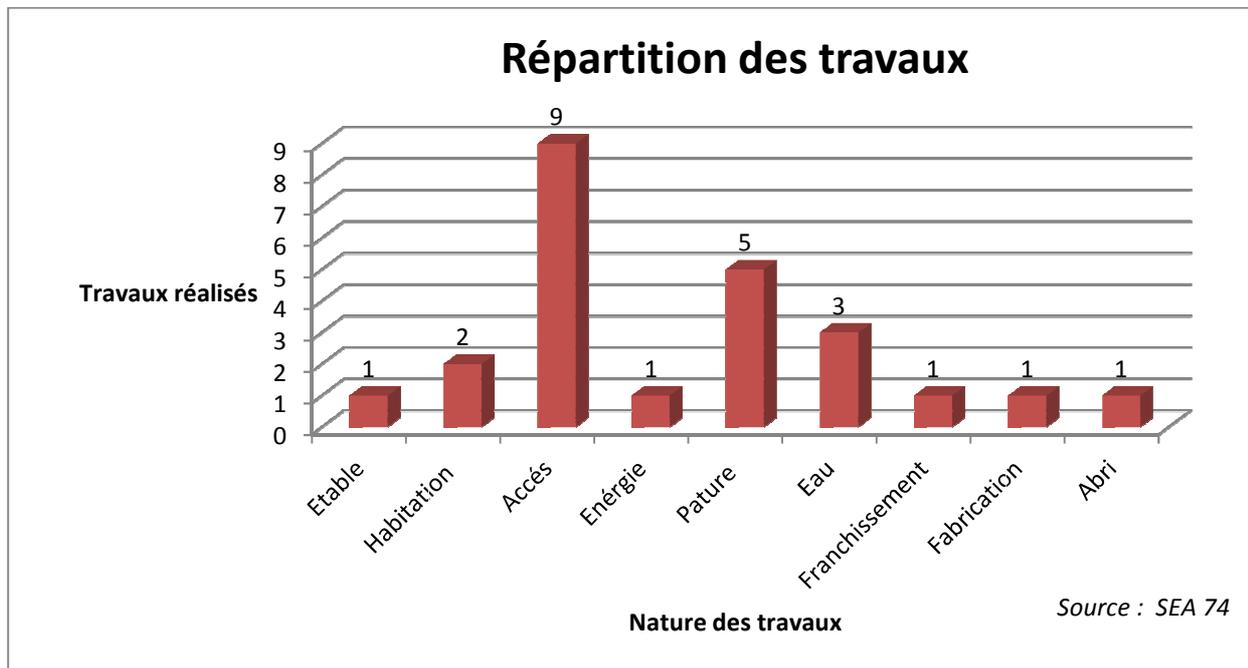
En Haute-Savoie la politique pastorale de la Région Rhône-Alpes initiée en 1976 a historiquement été mise en œuvre par la Société d'Economie Alpestre à travers des « Contrats d'Alpages » successifs.

La méthode retenue par la Région pour définir l'enveloppe des subventions régionales accordées aux territoires dans le cadre du dispositif PPT se base sur l'historique des subventions accordées entre les années 2003 à 2007.

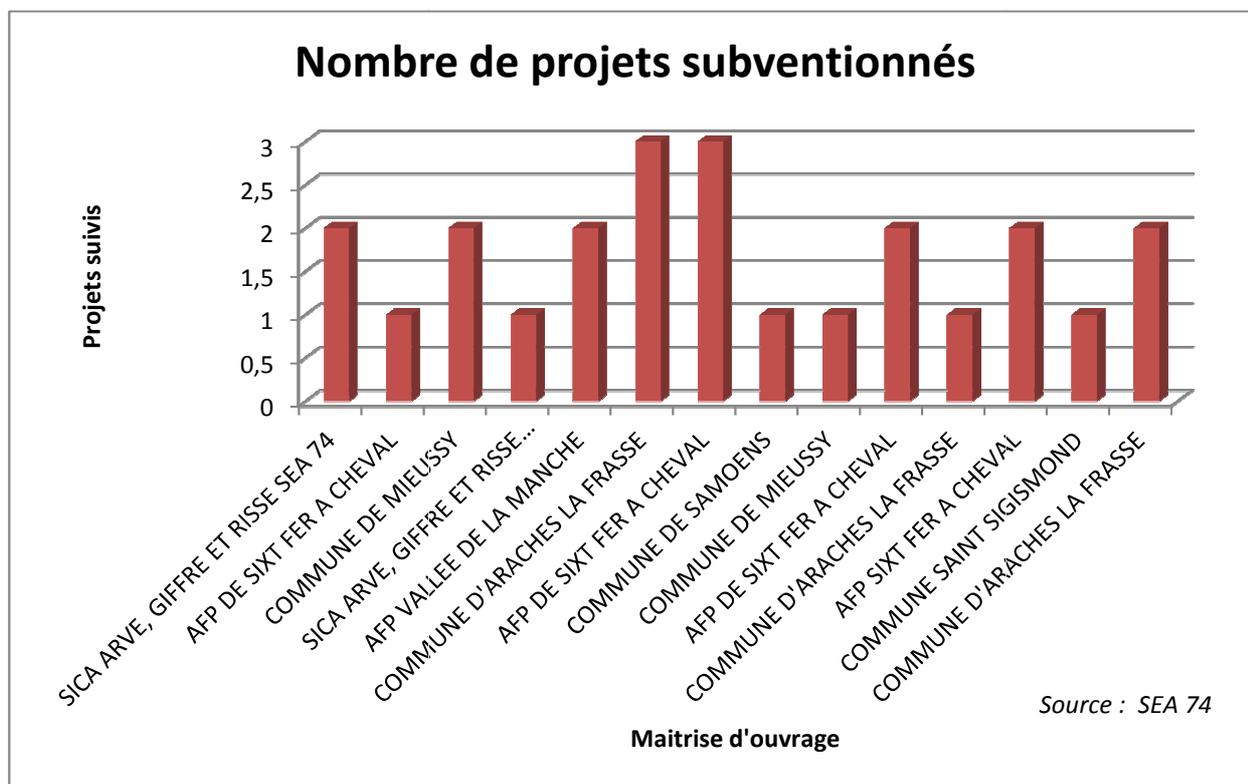
**Tableau n°3 : Historique des subventions accordées par la RRA (2003 – 2007)**

Année	Maître d'ouvrage	Montants plafonds dépenses subventionnées	Montants subventions accordées
2003	SICA ARVE, GIFFRE ET RISSE SEA 74	21 138 €	7 650 €
2004	AFP DE SIXT FER A CHEVAL	6 250 €	3 125 €
	COMMUNE DE MIEUSSY	13 887 €	6 943 €
	SICA ARVE, GIFFRE ET RISSE FDGEDA	10 857 €	3 825 €
	AFP VALLEE DE LA MANCHE	29 610 €	14 805 €
	COMMUNE D'ARACHES LA FRASSE	36 970 €	18 485 €
2005	AFP DE SIXT FER A CHEVAL	24 630 €	12 315 €
	COMMUNE DE SAMOENS	8 623 €	4 312 €
	COMMUNE DE MIEUSSY	5 276 €	2 638 €
2006	AFP DE SIXT FER A CHEVAL	31 538 €	15 769 €
	COMMUNE D'ARACHES LA FRASSE	21 825 €	10 913 €
2007	AFP SIXT FER A CHEVAL	14 579 €	4 610 €
	COMMUNE SAINT SIGISMOND	5 384 €	2 530 €
	COMMUNE D'ARACHES LA FRASSE	25 646 €	7 693 €
<b>TOTAUX</b>		<b>226 603 €</b>	<b>115 612 €</b>

Graphique n°3 : Nature des projets ayant obtenu une subvention régionale entre 2003 et 2007



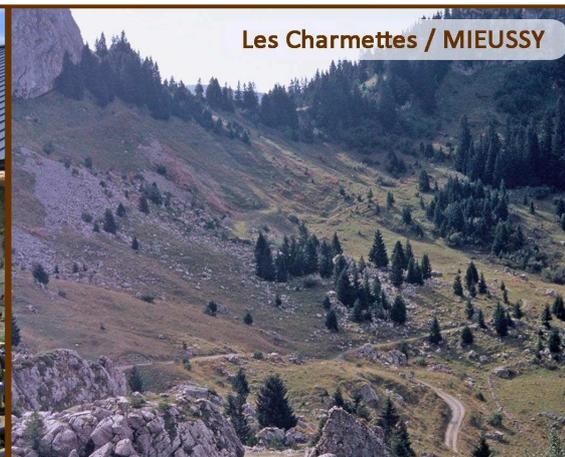
Graphique n°4 : Répartitions des projets en fonction des maîtres d'ouvrage



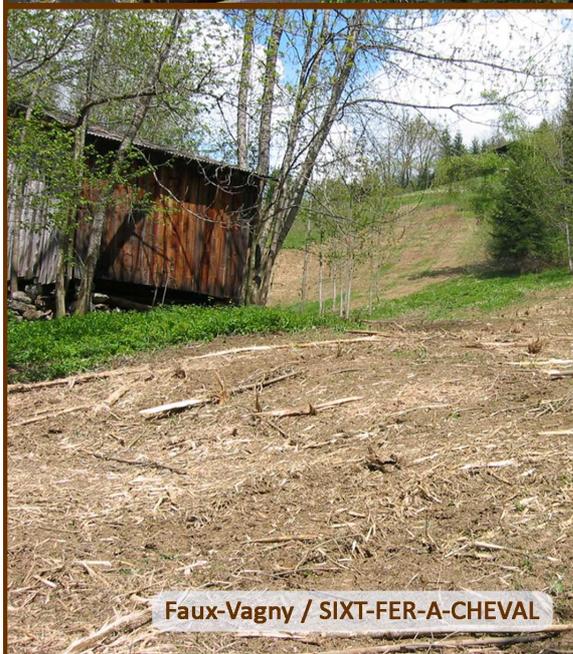
**Illustration n°1 : Exemples de travaux d'amélioration pastorale subventionnés par la Région-  
Rhône-Alpes**



**L'Airon / ARACHES-LA-FRASSE**



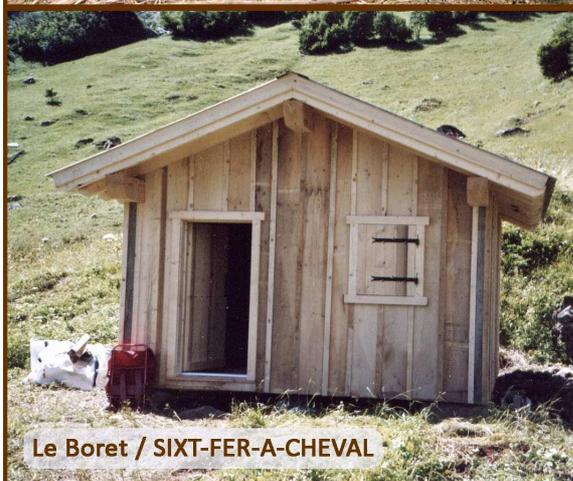
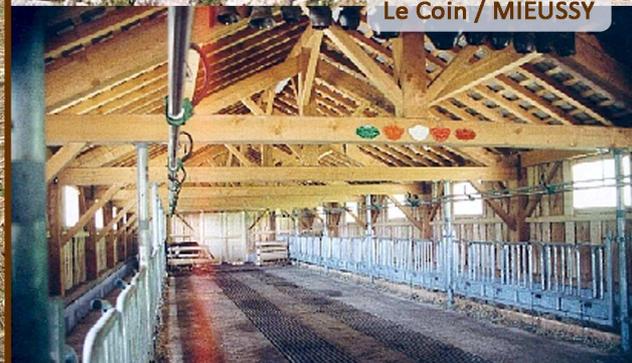
**Les Charmettes / MIEUSSY**



**Faux-Vagny / SIXT-FER-A-CHEVAL**



**Le Coin / MIEUSSY**



**Le Boret / SIXT-FER-A-CHEVAL**



**Cuidex / SAMOENS**

## PARTIE 2 :



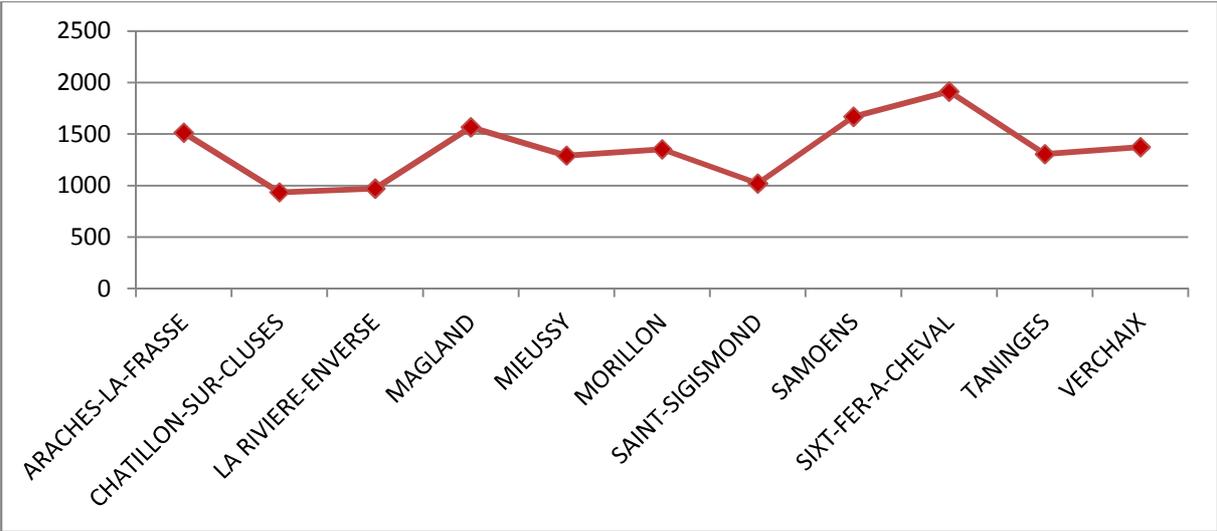
### DONNES GENERALES SUR LE TERRITOIRE DU HAUT-GIFFRE

**Illustration n° 2 : Le territoire du PPT du Haut-Giffre en relief**



Source : RGD 73/74, GIE Alpagnes et Forêts

**Graphique n° 5 : Altitude moyenne des onze communes du PPT**



## 2.1 Géographie du territoire du PPT

### 2.1.1 Situation

Le PPT du Haut-Giffre couvre un vaste espace qui s'étend le long du Giffre, au dessus de l'agglomération clusienne jusqu'aux portes du Pays du Mont-Blanc. Ce territoire s'appuie sur le bout de la chaîne des Aravis, avec la commune de Magland, puis à l'extrême opposé sur les sommets emblématiques de Sixt-Fer-à-Cheval, classés depuis 1977 en Réserve Naturelle.

Les onze communes qui font partie de ce plan pastoral, réparties sur une surface de 39 875 hectares, comptent une population de 16 978 habitants permanents au dernier recensement de l'INSEE.

Comme le souligne le diagnostic du Projet Stratégique Agricoles et de Développement Rural (PSADER) du Faucigny, la vallée du Giffre et les communes d'ubac de la vallée de l'Arve présentent une densité de population inférieure à 60 habitants par km<sup>2</sup>. Il s'agit de communes rurales de moyenne montagne, composées de hameaux ou de villages, à l'exemple de la commune de Sixt-Fer-à-Cheval qui ne compte pas moins de 24 hameaux.

### 2.1.2 Altitude et géologie

A mi-chemin entre Genève et le Mont-Blanc, s'étend l'ancienne vallée glaciaire du Giffre. Elle prend naissance à Sixt, au cirque du Fer-à-Cheval et se poursuit jusqu'au bassin lémanique. Elle est caractérisée par sa faible altitude (700 mètres à Samoëns) et par une bonne accessibilité (largeur de la vallée atteignant 1 km). La rivière torrentielle du Giffre représente l'axe d'écoulement principal de cette vallée qu'elle parcourt sur 42 km, de Sixt à Marignier, où elle se jette dans l'Arve.

Elle se compose, comme toute vallée glaciaire alpine :

- d'un fond de vallée dans lequel se sont côtoyées pendant longtemps différentes activités comme l'habitat, les activités économiques et l'agriculture,
- de flancs de coteaux où l'on retrouve principalement l'activité agricole et un peu d'habitat (l'habitat ayant tendance à se développer de plus en plus par manque de place en fond de vallée)
- des alpages traditionnellement voués au secteur agropastoral.

La morphologie de la vallée du Giffre induit un morcellement géographique naturel. En effet, le Haut-Giffre, représenté par la commune de Sixt-Fer-à-Cheval est géomorphologiquement isolé du restant de la vallée par les gorges des Tines.

Plus en aval, on retrouve la moyenne vallée du Giffre avec 7 communes : Samoëns, Verchaix, Talinges, Mieussy, Morillon, La Rivière-Enverse, Chatillon-sur-Cluses.

Séparées par de profondes gorges, la basse vallée longe une partie de la commune de Saint-Jeoire avant de déboucher dans la vallée de l'Arve à Marignier.



Le massif du Haut-Giffre assure la transition entre les massifs cristallins des Aiguilles Rouges au Sud-Est et les massifs préalpins du Chablais au nord. La vallée se trouve à cheval entre cinq unités géologiques.

### **2.1.3 Climat et hydrographie**

En prenant en référence les éléments du Plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) de Sixt-Fer-a-Cheval, l'importance du relief et l'orientation est-ouest de la vallée ont une influence déterminante sur le climat dans l'ensemble de la vallée du Giffre :

- l'ouverture de la vallée à l'ouest permettant la pénétration des masses d'air humide,
- fermeture à l'est par la ligne de crête du Cirque Fer à Cheval et du Cirque des Fonts (commune de Sixt), formant un obstacle orographique sur lequel viennent s'accumuler les masses nuageuses.

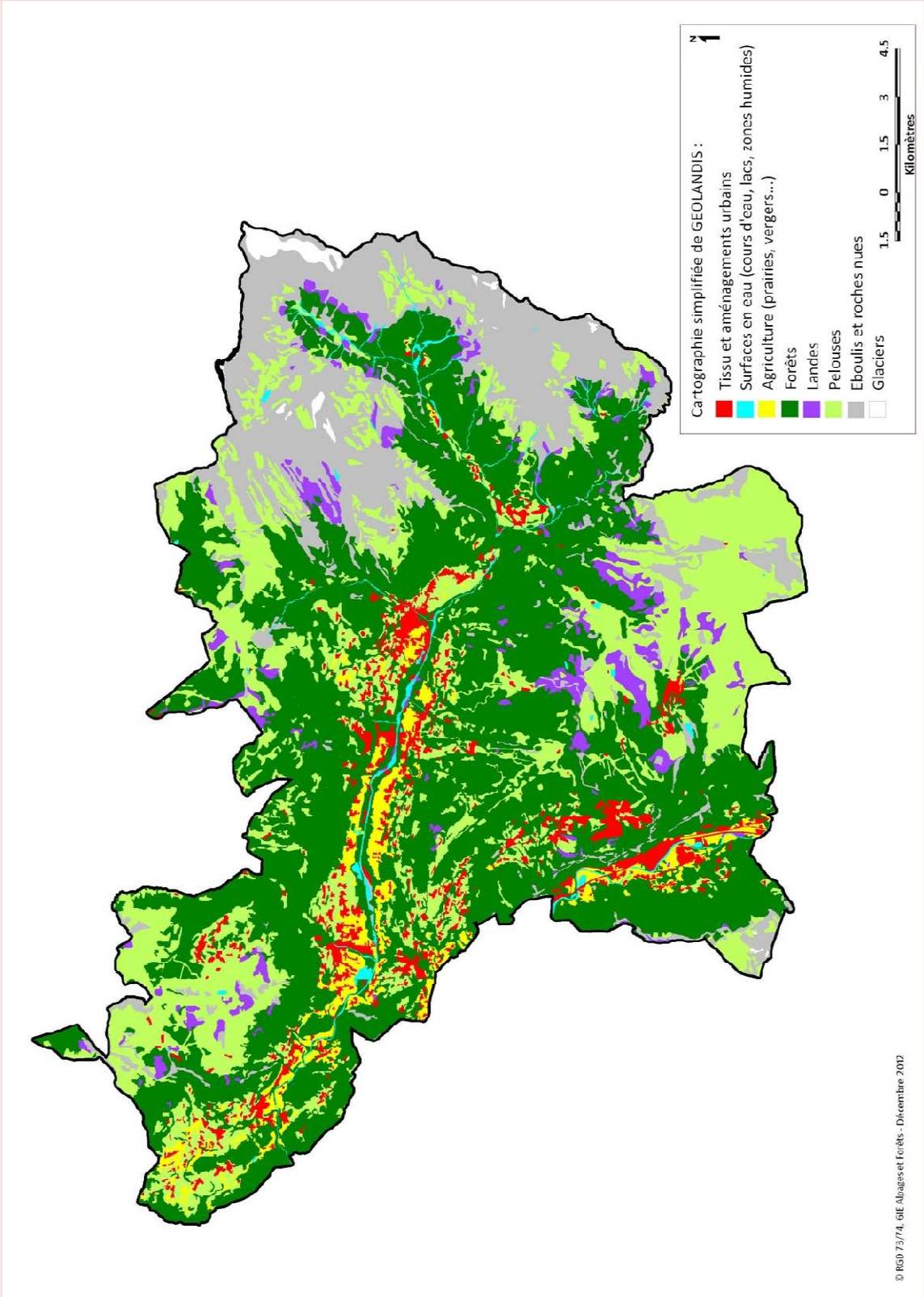
Le Haut-Giffre est de ce fait, l'un des secteurs les plus arrosés des Alpes Françaises : les étés y sont chauds et pluvieux, les hivers froids et enneigés.

Les précipitations moyennes annuelles calculées sont de 1 645 mm à Samoëns (alt. 700 mètres). A titre de comparaison, les hauteurs d'eau relevées en Haute-Savoie s'échelonnent entre 900 et 2000 mm par an.

On peut supposer que les changements climatiques auront des conséquences non négligeables localement. On constate d'ores et déjà une tendance à un raccourcissement des périodes d'enneigement et une réduction des précipitations sous forme de neige. On peut dès lors imaginer un avancement des dates d'inalpage et un allongement de l'estive. Les réservoirs d'eau que constituent les accumulations de neige pourraient également se réduire sensiblement, bien que la pluviométrie annuelle moyenne ne diminue pas depuis 30 ans.

Autre influence probable du réchauffement climatique : un accroissement de la dynamique de la végétation et une tendance à l'enfrichement conséquente pour les espaces pastoraux. On peut donc pronostiquer sur les alpages de moyenne altitude une concurrence herbe/arbre accrue dans les années à venir.

Carte n°6 : Affectation du sol du territoire du Haut-Giffre



### 2.1.4 Affectation du sol<sup>1</sup>

Les données présentées ici sont fournies par la carte d'occupation du sol départementale. Cette carte est établie sur la base des données issues de télédétection satellitaire à partir d'une couverture Landsat 7 (1999 et 2000).

**Tableau n° 4 : Les différentes catégories d'occupation du sol et leur surface (hectares)**

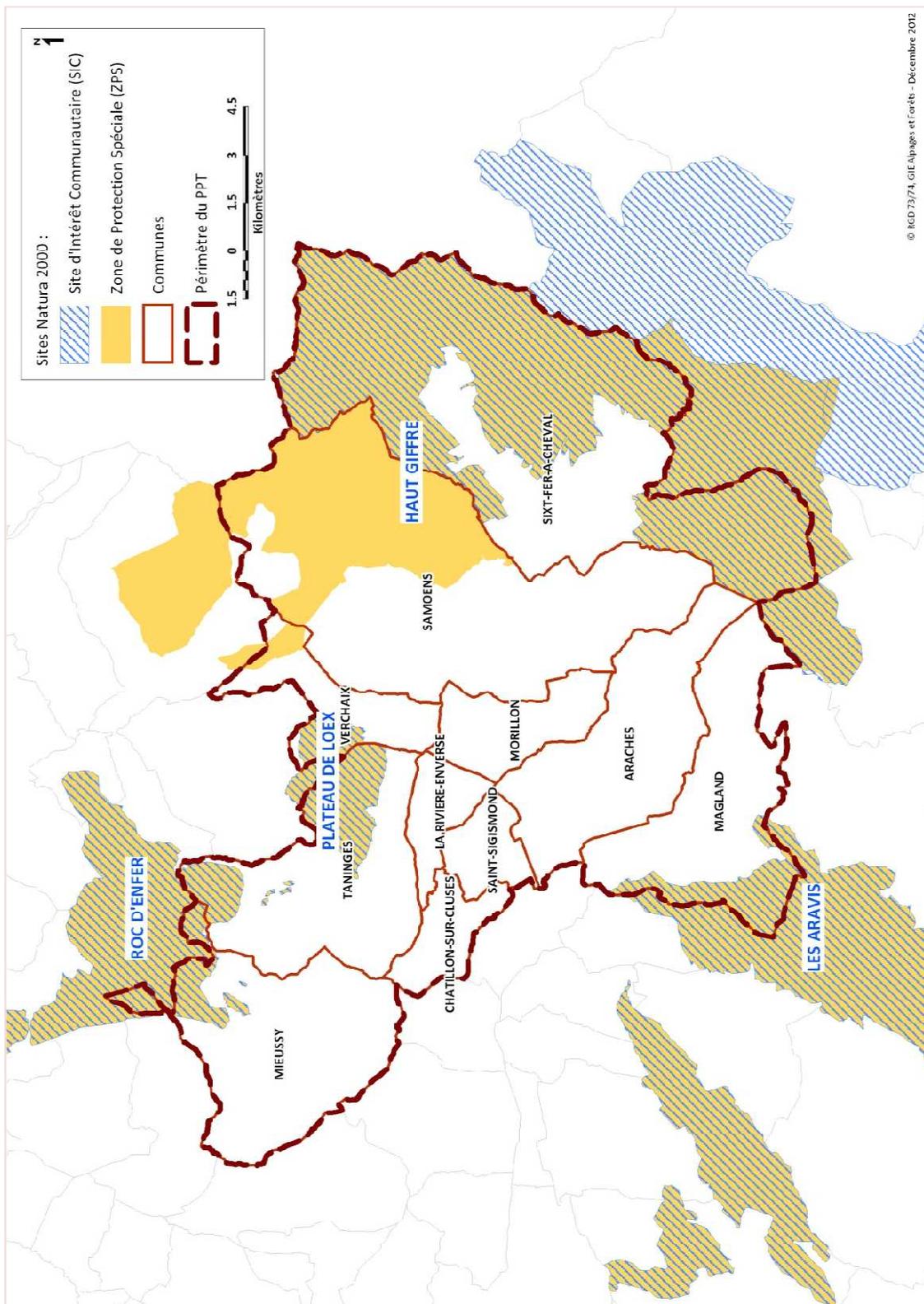
Affectation du sol	Surface (ha)	Pourcentage
Agriculture (cultures, prairies et vergers)	1337	3%
Forêts	18 303	46%
Landes	1389	3,5%
Pelouses	9982	25%
Surfaces en eau (cours d'eau, lacs, zones humides...)	389	1%
Eboulis et roches nues	6495	16%
Glaciers	261	1%
Tissu et aménagements urbains	1719	4,5%
<b>TOTAL</b>	<b>39 875</b>	<b>100%</b>

Sur les 39 875 hectares que compte le territoire, selon le travail d'interprétation cartographique, les forêts occupent la part la plus importante du territoire avec une couverture qui représente presque la moitié de l'affectation du sol.

Cette cartographie simplifiée de l'occupation du sol fait également ressortir l'importance des espaces d'altitude à travers des types de végétation caractéristiques des habitats des étages montagnard à subalpin (pelouses, landes, roches nues, glaciers...). Ce taux représente 46 % de la couverture du territoire du Haut-Giffre.

<sup>1</sup> Source : Géolandis RGD 73 – 74

Carte n°7 : Localisation des sites Natura 2000 présents dans le périmètre du PPT



## 2.2. Autres projets territoriaux ayant en lien avec les alpages

### 2.2.1 La mise en œuvre des DOCOB des sites Natura 2000

Le réseau « Natura 2000 », composé de 26 616 sites répartis dans les 27 pays de l'Europe, a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 27 pays de l'Europe. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvage d'intérêt communautaire.

En France, la mise en place de ce réseau s'appuie sur une démarche de concertation locale, menée sous l'égide de l'Etat, en association avec les collectivités locales et les représentants des acteurs locaux. Cette concertation locale aboutit à la formalisation d'un document appelé Document d'objectifs (DOCOB), qui définit les actions à mettre en place pour permettre le maintien de ces sites dans un bon état de conservation.

Les Sites d'Importance Communautaire (SIC), appelés à devenir des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) après approbation du DOCOB, sont désignés au titre de la directive "Habitats". Les Zones de Protection Spéciale (ZPS) sont désignées au titre de la directive "Oiseaux".

Le réseau Natura 2000 de Haute-Savoie comprend 36 sites pour une surface totale de 115 500 hectares. Les quatre sites se situant, pour tout ou partie, sur le territoire couvert par ce plan pastoral du Haut-Giffre couvrent une surface totale de 15 783 hectares.

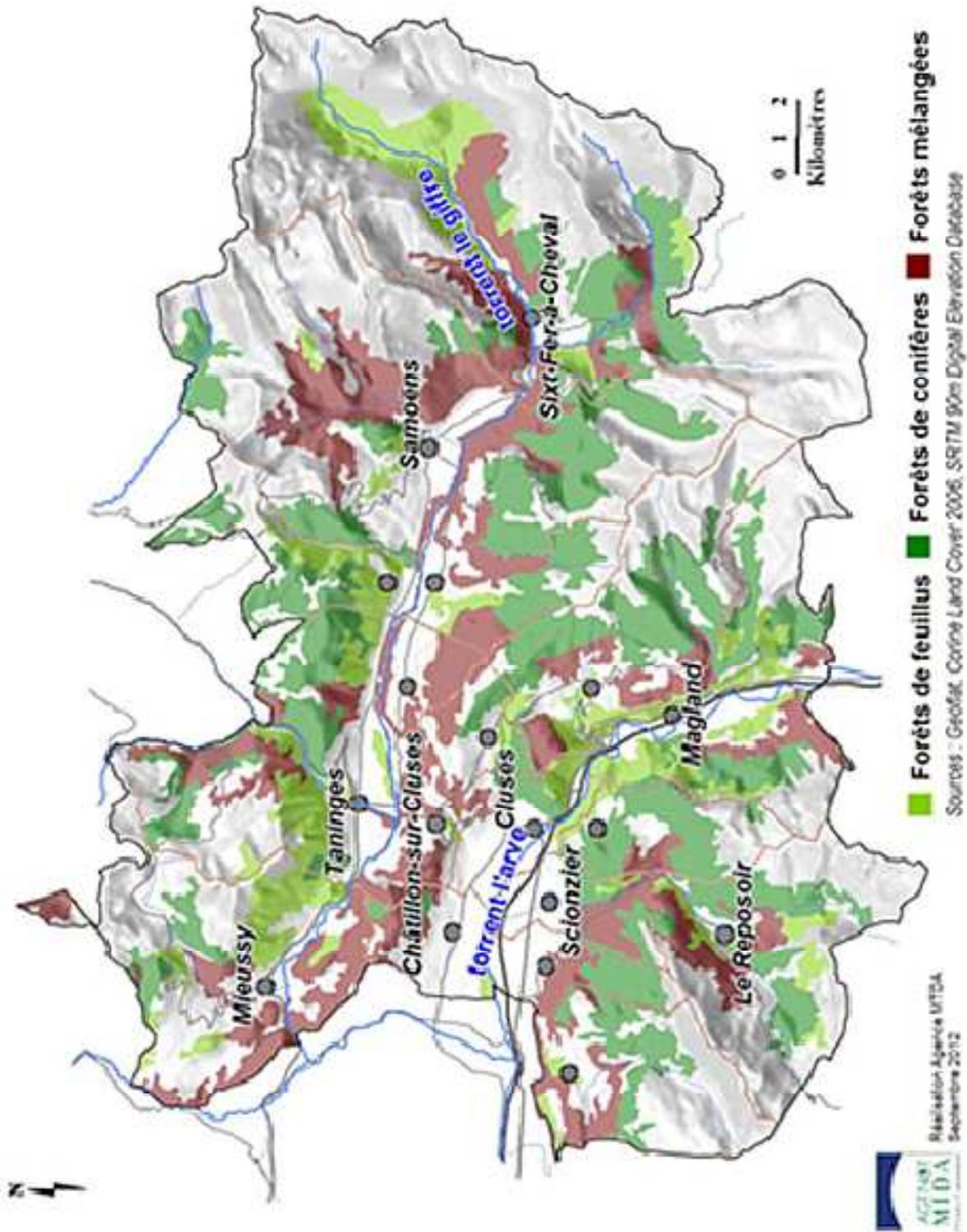
L'état d'avancement des démarches menées sur ces sites est résumé dans le tableau synthétique suivant.

Nom du site	Code	Désignation	Surface (en hectares)			Etat d'avancement	Structure porteuse
			Totale	Périmètre PPT			
Roc d'Enfer	FR8201706	SIC (2006)	4054	932	23%	Docob en cours de réalisation	Communauté de communes de la Vallée d'Aulps en partenariat avec le Syndicat Intercommunal du Haut-Chablais
	FR8212021	ZPS (2006)					
Haut-Giffre	FR8212008	ZPS (2006)	18 122	15 783	87%	Comité de Pilotage constitué	Syndicat Intercommunal du Haut-Giffre
	FR8201700	SIC (2008)	12 431	8 939	72%		
Plateau de Loëx	FR8201707	SIC (2009)	1233	1085	88%	Docob en cours de réalisation	Syndicat Intercommunal du Haut-Giffre
	FR8212027	ZPS (2010)					
Massif des Aravis	FR8201701	SIC (2006)	8 907	767	9%	Docob validé en 2011	Syndicat Intercommunal Fier-Aravis
	FR8212023	ZPS (2006)					

La concrétisation de la concertation mise en œuvre sur ces sites lors de l'élaboration des DOCOB se traduit ensuite par la construction de mesures de gestion proposées et signées avec les différents partenaires (Charte et Contrat Natura 2000). Les acteurs agricoles sont des partenaires privilégiés dans cette gestion et peuvent bénéficier de Mesures agro-environnementales territorialisées (MAEt).

La mise à jour des unités pastorales et des enjeux recensés sur ces espaces d'altitude dans le cadre du PPT sont des éléments essentiels à intégrer à la gestion de ces sites Natura 2000 et plus particulièrement sur des espaces pastoraux majeurs comme sur le Roc d'Enfer ou encore le Haut-Giffre, sites pour lesquels l'élaboration des DOCOB débute.

Carte n°8 : Régions forestières du territoire – Vallées de l'Arve et du Giffre



### 2.2.2 La Charte Forestière de Territoire Arve-Giffre

La Charte Forestière de Territoire est un outil volontaire de réflexion et de stratégie visant à répondre aux problématiques forestières identifiées par les élus du SIVM du Haut-Giffre et du bassin clusien.

Sa finalité est d'intégrer la forêt à l'aménagement du territoire, en laissant une large part à l'initiative locale pour élaborer des projets.

Le territoire de la Charte Forestière de Territoire Arve-Giffre couvre plus de 550 km<sup>2</sup> et compte 50 000 habitants. Il est composé de dix communes de la vallée de l'Arve (Saint Sigismond ; Cluses ; Thyez ; Marnaz ; Scionzier ; Mont-Saxonnex ; Le Reposoir ; Nancy-sur-Cluses ; Magland ; Arâches-les-Carroz) et de 8 communes de la vallée du Giffre (Mieussy ; Taninges ; Châtillon-sur-Cluses ; La Rivière Enverse ; Morillon ; Verchaix ; Samoëns).

Les problématiques forestières identifiées sur ce territoire sont :

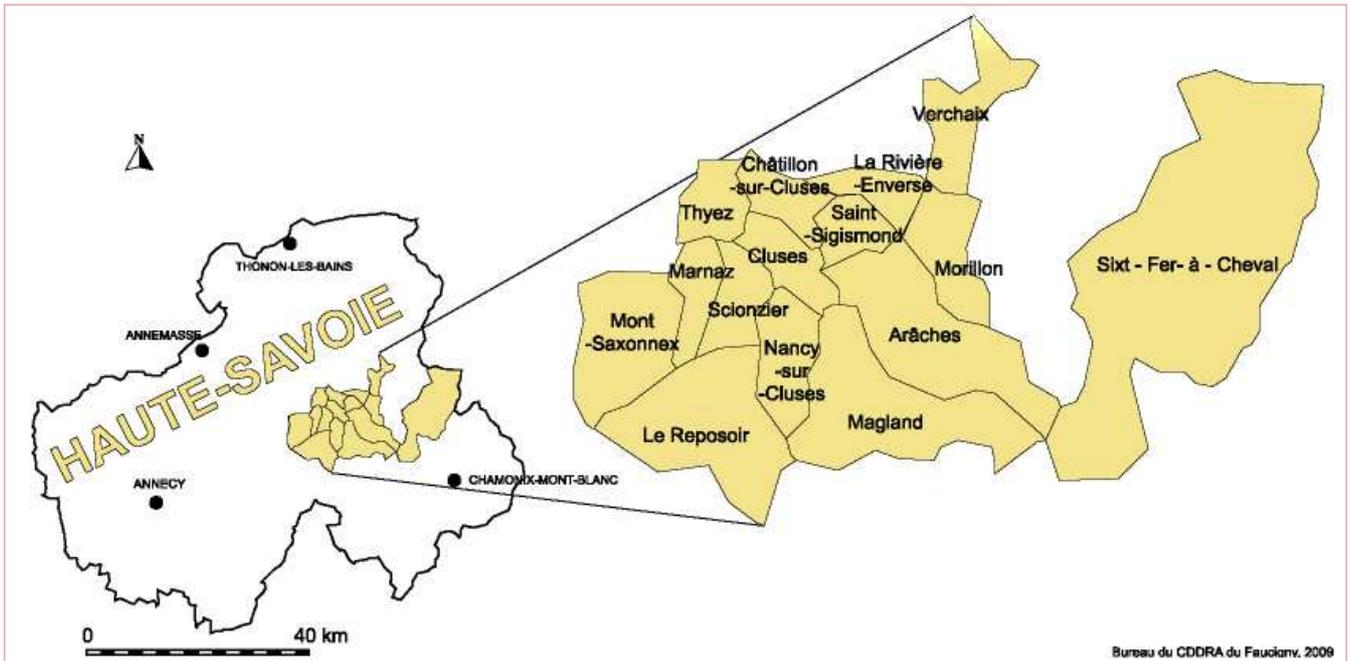
- le morcellement de la forêt privée, qui engendre une exploitation des parcelles très aléatoire et des problèmes de qualité,
- les conflits d'usage en forêt, dus à l'existence de nombreux utilisateurs de ce milieu,
- la difficile valorisation du bois, indispensable au maintien des professionnels de la transformation.

Pour faire face à ces enjeux, les communes du territoire se sont rassemblées pour la rédaction d'une Charte Forestière de Territoire. La maîtrise d'ouvrage de cette CFT a été confiée au SIVM du Haut-Giffre.

La première étape de l'élaboration vise à établir un diagnostic, véritable carte d'identité actuelle du territoire forestier. L'étude fera ressortir les forces et les faiblesses de la forêt et de l'ensemble des activités, tant économiques que sociales et environnementales, qui s'y rattachent.

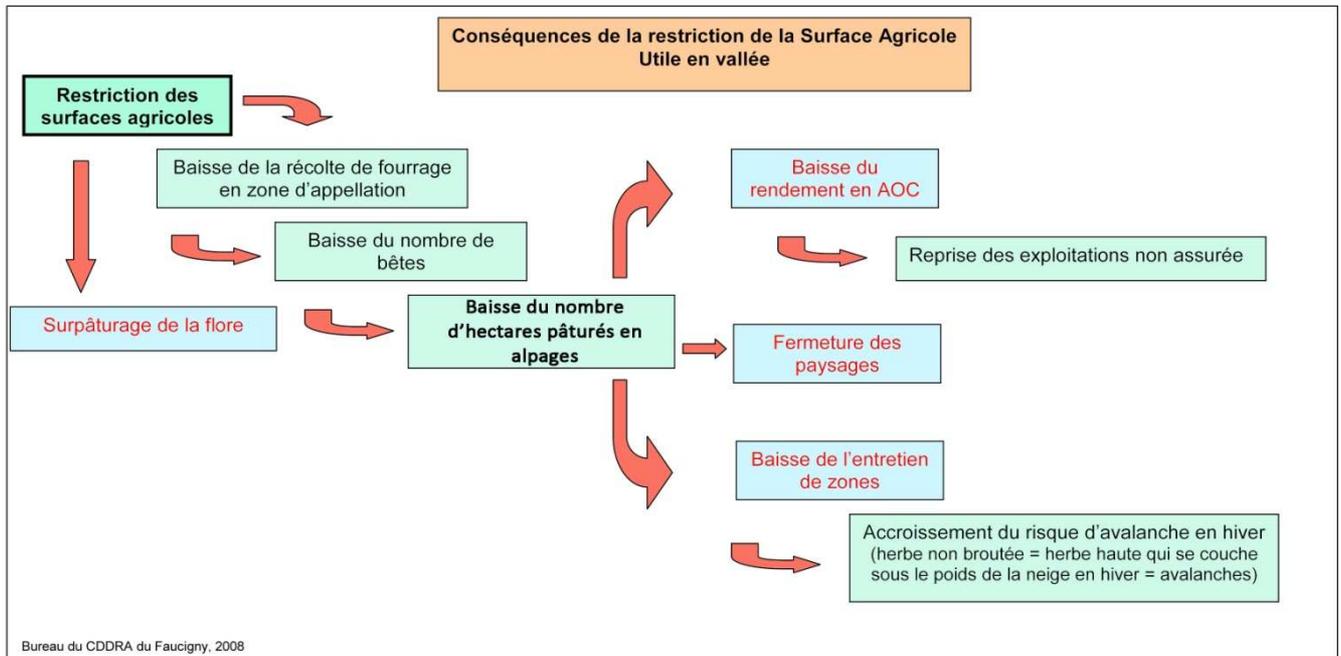
Suite à cette analyse, les acteurs identifiés et associés lors du diagnostic seront amenés à se rencontrer. La concertation entre tous les acteurs du milieu forestier est le point clé de la démarche. Cela signifie que toutes les mesures qui seront retenues dans le document final seront issues de discussions collectives. Ainsi, des groupes de travail seront organisés pour déterminer les enjeux prioritaires et le plan d'action à suivre, calendrier et financements à l'appui.

Carte n°9: Le périmètre du CDDRA du Faucigny - 2010



Bureau du CDDRA du Faucigny, 2009

Graphique n°6 : Conséquences de la restriction de la SAU en vallée



Bureau du CDDRA du Faucigny, 2008

### 2.2.3 Le Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes et le Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural du Faucigny

Le Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes du Faucigny est composé des quinze communes de la vallée de l'Arve et du Giffre : Cluses, Scionzier, Marnaz, Thyez, Mont-Saxonnex, Le Reposoir, Nancy-sur-Cluses, Magland, Araches, Saint-Sigismond, Châtillon-sur-cluses, La Riviere-enverse, Morillon, Sixt-Fer-à Cheval, Verchaix. Ces collectivités locales ont décidé de se fédérer autour de cet outil pour l'élaboration et la mise en œuvre concrète d'un véritable projet de territoire assorti d'un programme d'actions sur 6 ans.

Il a été validé en février 2011 par la commission permanente de la Région Rhône Alpes.

La mise en œuvre du Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural (PSADER), constituant le volet agricole et forestier, fait l'objet d'un axe particulier, intégré au CDDRA.

Le diagnostic du PSADER du Faucigny a permis de dégager 3 grandes orientations déclinées en objectifs :

- **Orientation économique :**
  - Soutenir les filières productives rurales locales :
  - Maintenir des activités économiques en milieu rural.
  - Maintenir l'équilibre économique du territoire (rural/urbain).
  - Développer la transformation des produits locaux.
  - Accentuer l'intégration des produits locaux dans les circuits de distribution du territoire.
- **Orientation environnementale :**
  - Assurer un développement réfléchi du territoire, en adéquation avec les spécificités environnementales et naturelles :
  - Gérer durablement l'environnement.
  - Limiter l'impact anthropique sur l'environnement.
- **Orientation sociale :**
  - Assurer un développement partagé et concerté du monde rural :
  - Faire connaître le monde rural environnant à tous les publics.
  - Améliorer la compréhension entre tous les acteurs.

En réponse à ces enjeux et en concertation avec l'ensemble des usagers du territoire, la structure porteuse du PSADER a défini un programme d'actions opérationnelles qui a reçu avis favorable de la Région Rhône-Alpes en janvier 2011. Il représente un coût total estimé à 2 189 066 € pour la durée du PSADER (2011 à 2017) pour la réalisation de 15 actions différentes structurées autour de 4 axes complémentaires :

- relever le défi de la complémentarité économique,
- construire le territoire par un aménagement durable,
- développer les solidarités internes au territoire,
- aller vers une nouvelle gouvernance.

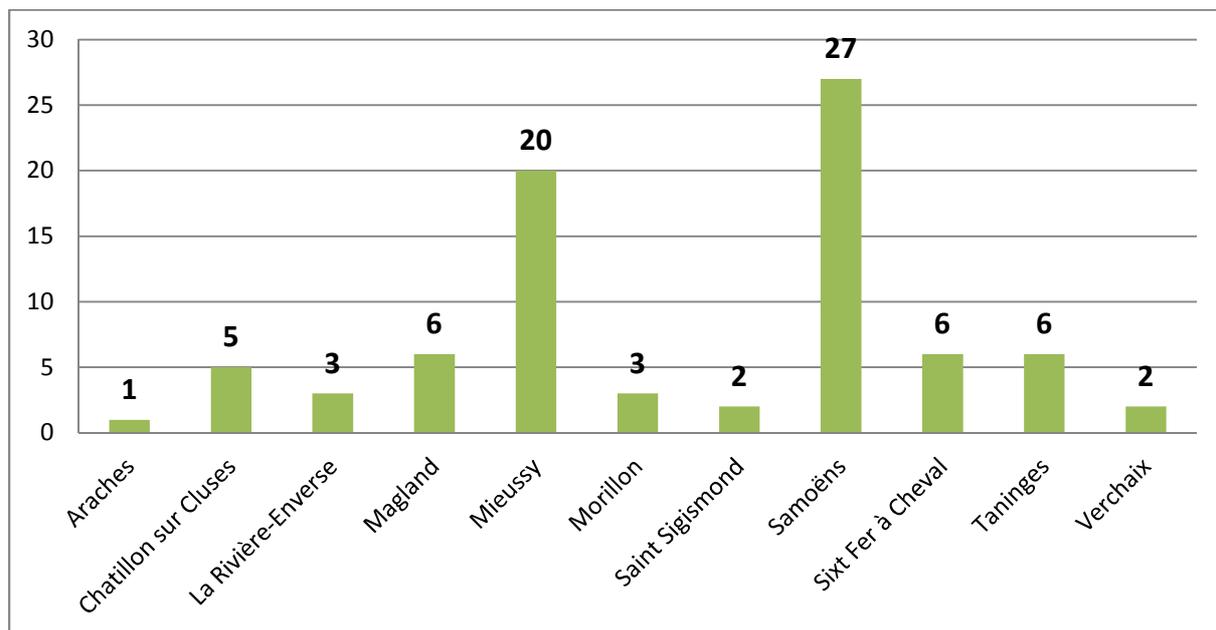


## PARTIE 3 :



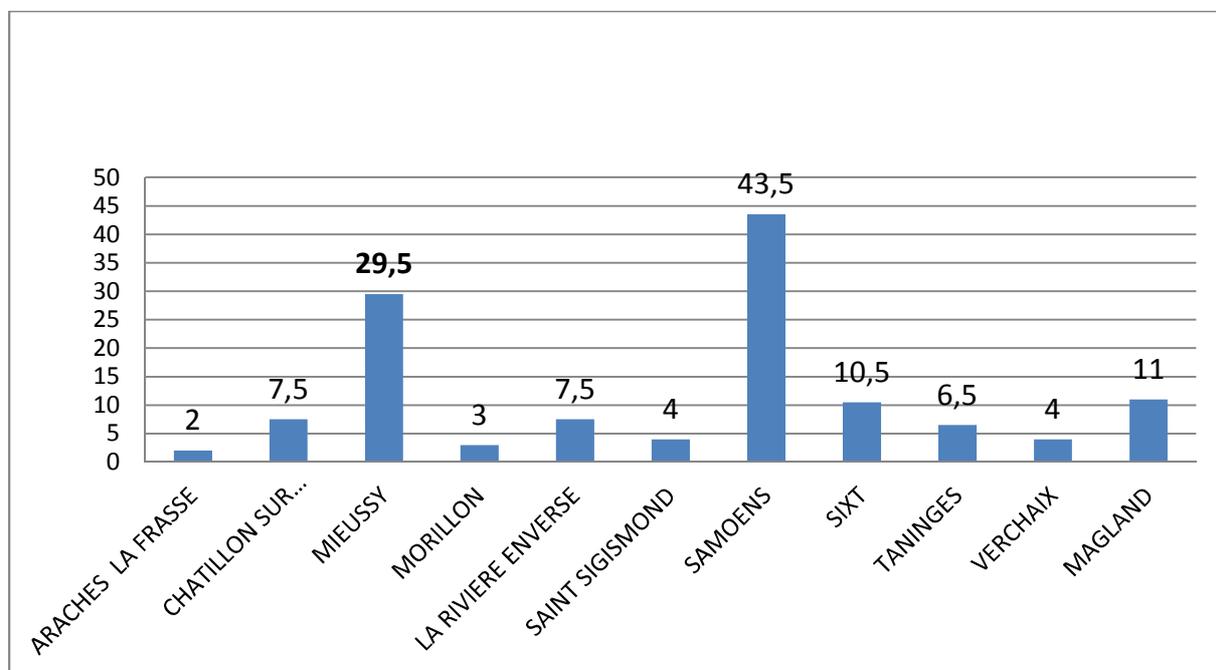
### RESSOURCES ET UTILISATION DU DOMAINE AGROPASTORAL DU TERRITOIRE DU HAUT- GIFFRE

**Graphique n°7 : Répartition des exploitations professionnelles par commune**



Source : BASAGRI – Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc

**Graphique n° 8 : Répartition des UTH chefs d'exploitaiton par commune**



Source : BASAGRI – Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc

### 3.1 Les caractéristiques principales de l'activité agricole du Haut-Giffre

La prise en compte des caractéristiques des exploitations agricoles permet d'affiner l'analyse des pratiques pastorales locales et des enjeux auxquels les acteurs locaux doivent faire face. Le travail de synthèse, présenté ci-après, a été réalisé par la Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc sur la base des données issues de BASAGRI (campagne 2005-2006).

#### 3.1.1. Les exploitations agricoles du Haut Giffre

Sur les 11 communes du territoire du PPT du Haut Giffre, 81 exploitations agricoles professionnelles<sup>2</sup> ont été recensées. Dans un territoire classé à 90 % en zone de haute-montagne, ce nombre d'exploitations révèle un dynamisme agricole important.

Il existe toutefois de grandes disparités entre les communes, avec Mieussy et Samoëns qui à elles deux représentent près de 60 % des sièges d'exploitations du territoire du PPT.

Cette répartition peut s'expliquer en partie par la présence :

- des deux dernières coopératives laitières du territoire, qui maintiennent une dynamique de projets et de développement sur les exploitations,
- de nombreuses surfaces d'alpages sur ces deux communes.  
Ces surfaces indispensables au fonctionnement des exploitations sont à « proximité » des sièges d'exploitations facilitant ainsi le travail des exploitations de la commune.

#### 3.1.2. Quelques chiffres sur l'emploi et la main d'œuvre agricole

L'organisation du travail dans les systèmes d'exploitation agricole du Haut-Giffre reste essentiellement familiale avec un total de 129 UTH<sup>3</sup>. La main d'œuvre est essentiellement composée de chefs d'exploitation et parfois de leurs conjoints.

Plus de la moitié des chefs d'exploitations du territoire sont double actifs. Cette double activité, essentiellement l'hiver en station, permet d'apporter un complément de revenus indispensable à la pérennité financière des exploitations. En contre partie, celle-ci impose aux chefs d'exploitation une organisation du travail rigoureuse et de disposer d'un outil de travail performant.

L'emploi de salariés dans les exploitations est quasiment inexistant (seulement 2 salariés pour 1,25 UTH), car trop coûteux pour les structures d'exploitations du territoire. Celle-ci est palliée par la présence de la famille pour apporter la main d'œuvre complémentaire.

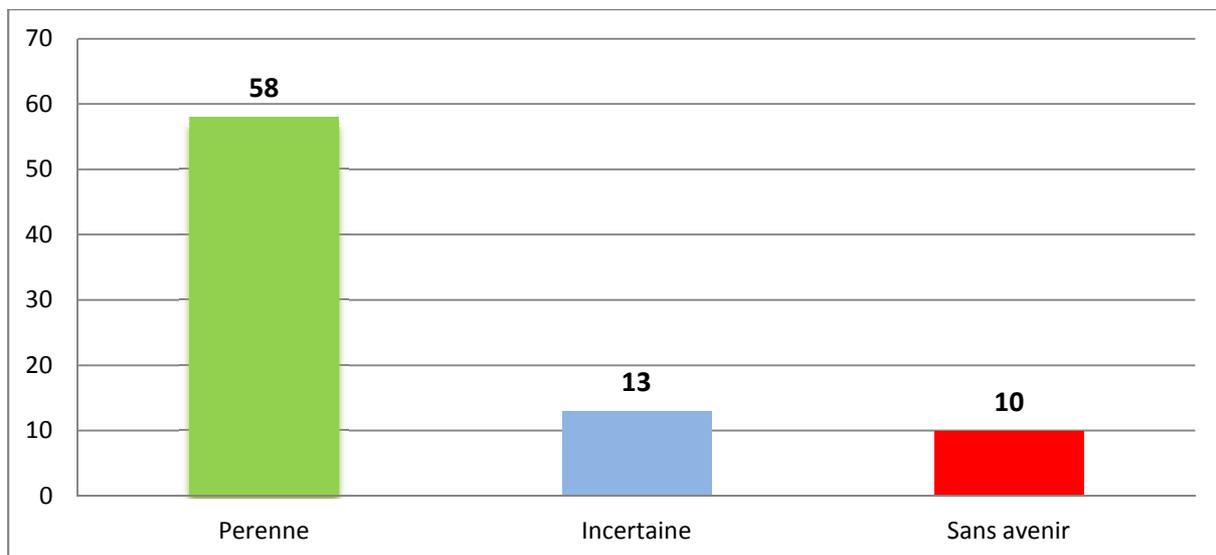
---

<sup>2</sup> Source BASAGRI 2005 - 2006.

On considère une exploitation agricole comme professionnelle à la condition qu'elle exploite au minimum 8 hectares (ha) ou détienne au minimum 6 Unité Gros Bovins (UGB)

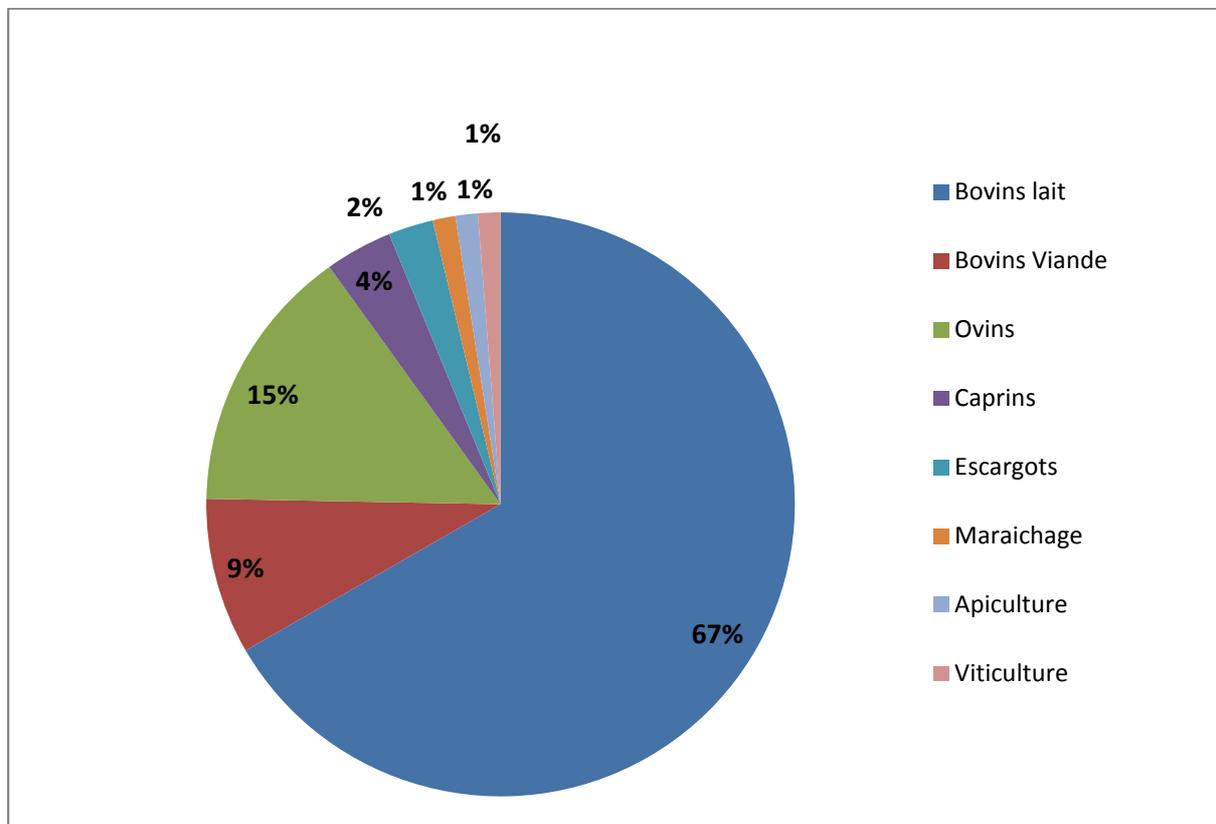
<sup>3</sup> UTH : Unité de Travail Humaine. 1 UTH est équivalent à 1 équivalent temps plein.

**Graphique n°9 : Répartition de la pérennité des exploitations agricoles**



Source : BASAGRI – Chambre d’Agriculture Savoie Mont-Blanc

**Graphique n°10 : Répartition des exploitations par activités principales**



Source : BASAGRI – Chambre d’Agriculture Savoie Mont-Blanc

### 3.1.3. Evaluation de la pérennité des exploitations agricoles

Les graphiques ci-dessous montrent le nombre d'exploitations pérennes, incertaines ou sans avenir, ainsi que les surfaces et les UGB détenues par ces exploitations.

La pérennité des exploitations a été déterminée sur la base des critères suivants :

- Une exploitation est considérée comme pérenne si l'un des chefs d'exploitation à moins de 55 ans, ou s'il a plus de 55 ans mais avec une succession assurée (successeur connu à ce jour).
- Une exploitation est considérée comme incertaine, si le chef d'exploitation a plus de 55 ans avec une succession incertaine, mais la structure d'exploitation présente une viabilité potentielle (bâtiments modernisés, non enclavés, taille et droits à produire suffisants...).
- Une exploitation est considérée comme sans avenir lorsque l'exploitant a plus de 55 ans, sans succession connue. Cela ne signifie cependant pas que les terrains exploités seront abandonnés : le parcellaire sera certainement repris par une ou plusieurs exploitations voisines pour les conforter économiquement ou contribuer à l'installation d'un jeune.

Au final, sur les 81 exploitations agricoles professionnelles du territoire, **plus de 70 % sont jugées pérennes**, ce qui montre la bonne santé des exploitations du territoire.

### 3.1.4. Orientation principale des exploitations agricoles

Conformément à l'image de l'agriculture montagnarde du département, la production laitière bovine est majoritaire sur le territoire du Haut-Giffre. Elle concerne près de 70 % des exploitations, qui vendent ou transforment leur lait à 90 % pour l'AOC Reblochon.

La présence de l'AOC Reblochon, qui permet une meilleure valorisation du prix du lait afin de compenser les coûts de production plus élevés en montagne, a permis le maintien d'une agriculture très présente sur le territoire.

En contre partie, un cahier des charges de production a été mis en place demandant aux producteurs de lait de respecter une durée minimum de pâturage, une capacité minimum d'autonomie fourragère, une limitation dans la distribution d'aliments complémentaires, ...

Pour respecter ces critères, les éleveurs ont donc besoin de surfaces de pâturage et de fauche. La concurrence foncière avec les autres activités devenant de plus importante en « bas », les éleveurs sont de plus en plus nombreux à monter en alpage. Il est donc important pour la viabilité et la viabilité des éleveurs de disposer d'un outil de travail en alpage aussi performant qu'en « bas ».

Sur le secteur Haut-Giffre, l'altitude et la pente limitant les possibilités de productions agricoles c'est donc logiquement que nous retrouvons très peu exploitations ne tirant pas parties des prairies et des alpages, avec seulement 5 % d'exploitations dites « diversifiées ».

Illustration n°4 : Croq'Alp, un projet innovant à la fromagerie de Mieussy

**NOUVEAU**

**croq'Alp**  
Le secret des fromages

à la fromagerie de Mieussy

Une visite pour tous, ludique, innovante, interactive, sensorielle pour explorer l'univers des fromages de Savoie

Avec dégustation commentée

Renseignements  
Réservation groupe  
04 50 36 89 18  
www.croqalp.fr

Mercredi, vendredi, samedi  
9h/12h - 15h/18h  
1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> dimanche du mois  
15h/18h

Logo: Pays d'Alpe, PaysALP, alcotra Rhône-Alpes, Haute Savoie, Savoie

Source : <http://www.croqalp.fr>

## 3.2 Croq'Alp, un projet innovant entre culture et agriculture de montagne

Comme précisé dans la présentation du projet « Croq'Alp » dans les années 70, sept fromageries étaient en activité sur la commune de Mieussy. Toutefois, suite aux normes européennes des années 90, en termes d'hygiène de transformation du lait, ces fromageries ferment les unes après les autres ; leur atelier de fabrication n'étant plus aux normes. Les agriculteurs, porteurs de lait, décident alors de rester maître de leur outil de production et de ne pas s'inscrire dans le système industriel : créer une coopérative aux normes européennes permettant de sauvegarder les pratiques agropastorales locales. C'est dans cette logique et avec un important travail de réflexion et d'animation de la Société d'intérêt collectif agricole (SICA) Arve-Giffre-Risse que la fromagerie des Hauts-Fleury prend naissance en 1997 dont les adhérents sont des agriculteurs locaux volontaires, alpagistes et non-alpagistes. Il s'agit de la dernière coopérative laitière en gestion directe sur le département de Haute-Savoie.

Les agriculteurs alors soucieux de communiquer la passion de leur métier au grand public, sollicitent l'écomusée PAYSALP dont le cœur d'intervention est de donner une plus-value culturelle au site. Ce partenariat entre une entité agricole (Coopérative des Hauts-Fleury), et une entité culturelle (l'écomusée PAYSALP), qui dure depuis une quinzaine d'année, a évolué au cours du temps avec la naissance dans un premier temps d'un Centre d'Interprétation de l'Agriculture de Montagne (CIAM) qui a été dynamisé grâce à une nouvelle entrée sur le territoire à travers le goût des fromages au lait cru avec le projet Croq'Alp.

Ce projet consiste à présenter au public une muséographie ludique et innovante permettant de renforcer le discours des coopérateurs autour du moyen de tisser un lien entre savoir-faire et faire-savoir. Le visiteur part à la découverte de l'agriculture de montagne, à travers le goût des fromages au lait cru (Reblochon de Savoie AOP, Tomme de Savoie IGP) : visite personnalisée et évolutive (baguette interactive), film en 3D, exposition moderne, atelier de fabrication vitré et dégustation.

La volonté première étant toujours préservée : « promouvoir l'agriculture de montagne au travers des Hommes, des paysages et des fromages. Ces produits de terroir portent un message fort (les saveurs de la flore alpine, la personnalité de nos races de vaches locales, le savoir-faire des fromagers attachés à une éthique de fabrication, la passion des paysans garants de la qualité laitière et paysagère et la culture d'une communauté montagnarde qui mêle tradition et modernité). »

Ce projet s'inscrit dans une démarche transfrontalière en s'élargissant aux Alpes du Nord (Savoie et Vallée d'Aoste) au travers du programme Alcotra France/Italie 2007-2013 : « *Les Racines du Goût* ».



### 3.3 Atlas Pastoral

Conformément aux exigences du cahier des charges du diagnostic préalable à la mise en place d'un Plan Pastoral Territorial, un état des lieux du domaine pastoral a été réalisé. Il s'est appuyé sur la définition classique d'une « unité pastorale » (UP).

*Unité Pastorale (UP) : portion de territoire à vocation herbagère extensive, constituée de prairies naturelles, pelouses, landes, bois et rocher.*

Les critères pour qu'un espace puisse être recensé en tant qu'unité pastorale sont classiquement :

- Utilisation par les animaux de façon saisonnière, sans retour quotidien au siège d'exploitation
- Surface continue d'environ 10 ha
- Gestionnaire unique
- Surface non destinée à la fauche, à l'exception de zones particulières.

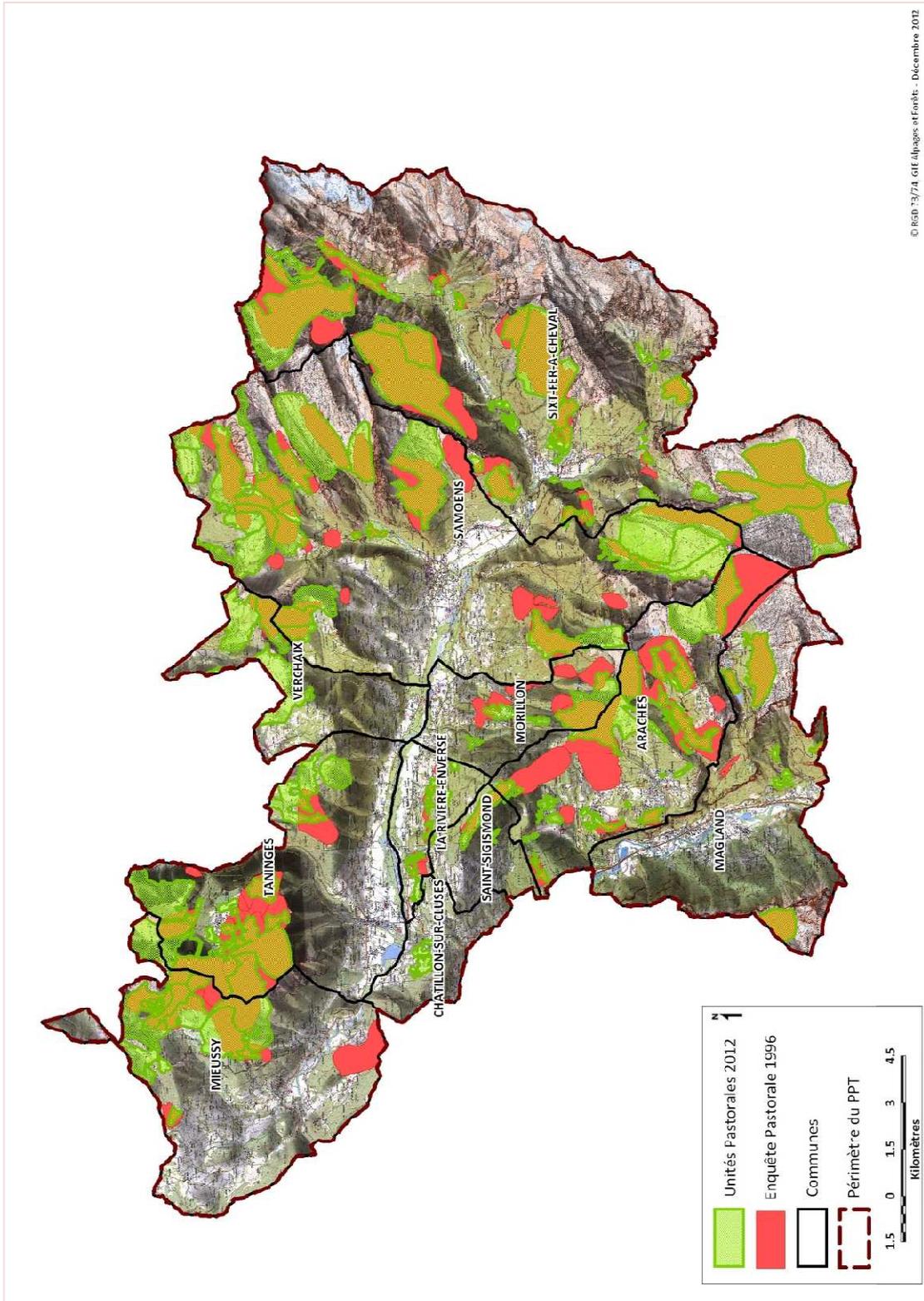
**L'état des lieux du domaine pastoral a permis une mise à jour complète de « l'atlas pastoral » datant de 1996.**

#### **Méthodologie :**

L'essentiel de l'état des lieux a été réalisé dans le cadre de onze réunions de secteurs réunissant les différents acteurs des espaces pastoraux. Plusieurs réunions individuelles et entretiens téléphoniques ont également permis de compléter les données manquantes ou imprécises. A l'occasion de chacune de ces réunions une projection « ortho-photo » sur grand écran du domaine pastoral concerné et des unités pastorales recensées en 1996, a été faite. Cette méthode a permis l'actualisation en temps réel des données suivantes :

- Tracé des unités pastorales : actualisation des limites de chaque UP, identification des nouvelles UP signalées par l'auditoire, localisation des UP abandonnées.
- Localisation du bâti à vocation pastorale (exploitation et habitation).
- Localisation des zones à enjeux spécifiques (périmètres de captage, sources, conflits d'usages, intérêt environnemental, etc.)

Carte n°10 : Le domaine pastoral du PPT du Haut-Giffre (1996 – 2012)

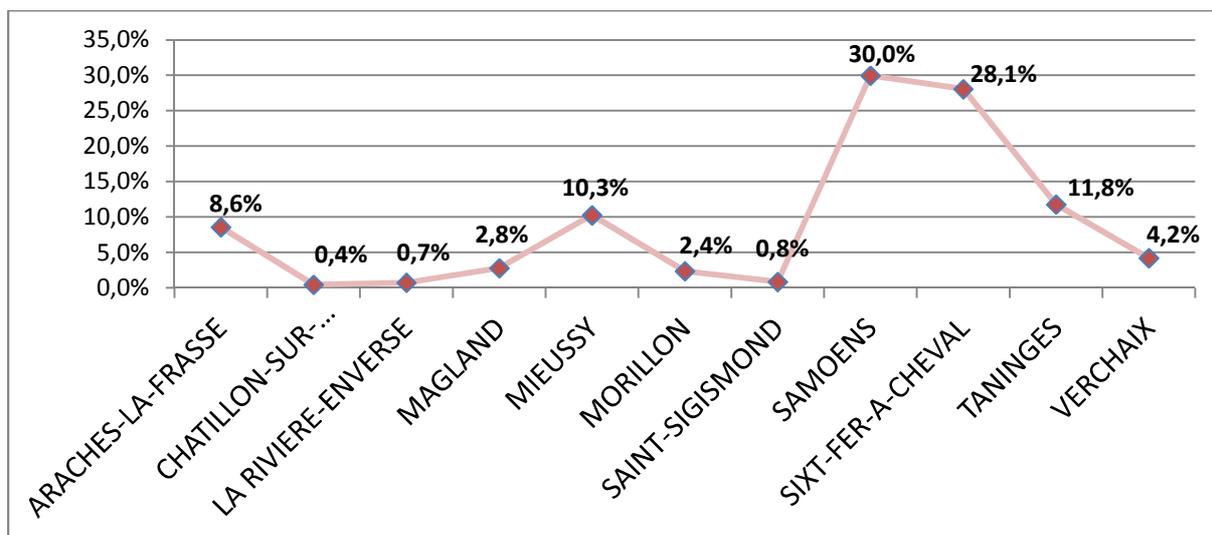


### 3.3.1 Description physique actuelle du domaine pastoral

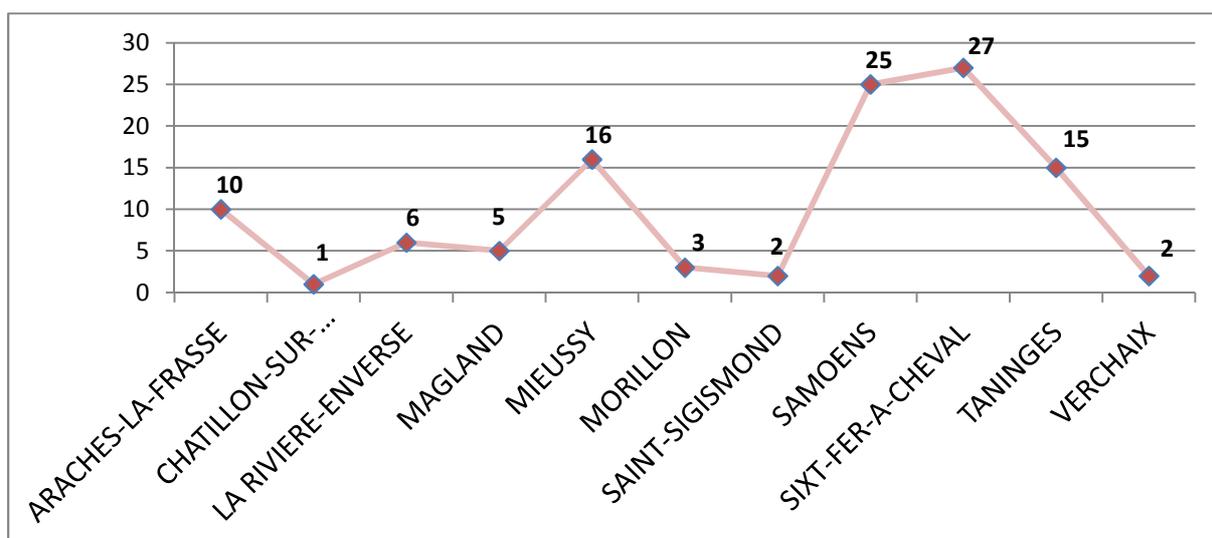
Les surfaces pastorales représentent 9 221 hectares, soit 23 % du territoire du PPT du Haut-Giffre. A noter que l'ensemble des 11 communes sont concernées par ces surfaces avec une variation importante en termes de proportions : de 30 % pour Samoëns à moins de 1% pour Chatillon-sur-Cluses, commune qui ne comptait pas d'unité pastorale lors de l'enquête de 1996.

Les alpages présents sur le territoire de Samoëns et Sixt-Fer-à-Cheval représentent plus de la moitié de la surface pastorale totale recensée.

**Graphique n°11 : Surface pastorale en pourcentages par communes**



**Graphique n°12 : Nombre d'unités pastorales par communes**



Graphique n°13 : Comparatif 1996/ 2012 du nombre et des surfaces pastorales par commune

COMMUNES	1996		2012		Evolution 1996 - 2012	
	Nombre d'UP	Surface pastorale (hectares)	Nombre d'UP	Surface pastorale (hectares)	Nombre d'UP	Surface pastorale (hectares)
ARACHES-LA-FRASSE	13	1339	10	790	-3	-549
CHATILLON-SUR-CLUSES	0	0	1	41	1	41
LA RIVIERE-ENVERSE	4	80	6	67	2	-13
MAGLAND	5	277	5	257	0	-20
MIEUSSY	7	748	16	946	9	198
MORILLON	8	291	3	218	-5	-73
SAINT-SIGISMOND	1	46	2	78	1	32
SAMOENS	22	1625	25	2763	3	1138
SIXT-FER-A-CHEVAL	16	2832	27	2588	11	-244
TANINGES	13	972	15	1085	2	113
VERCHAIX	1	104	2	388	1	284
<b>TOTAL</b>	<b>90</b>	<b>8314</b>	<b>112</b>	<b>9221</b>	<b>+22</b>	<b>+ 907</b>

La surface médiane des UP est de 82 ha pour l'ensemble du territoire avec une variation importante entre les unités pastorales d'une dizaine d'hectares et les très grands alpages de plus de 300 hectares sur Samoëns et Sixt-Fer-à-Cheval.

Les unités pastorales recensées se situent sur l'ensemble du massif entre les altitudes 650 mètres pour la plus basse et 2 745 mètres pour la plus haute.

**Le domaine pastoral en quelques chiffres clés :**

- Superficie : **9 221 ha**
- **112 unités pastorales**
- Superficie médiane des UP : **82 ha**
- Altitude moyenne des UP : **1 698 mètres**

### **3.3.2 Evolution récente du domaine pastoral (1996 – 2012)**

La comparaison des données issues de l'enquête pastorale de 1996 avec les données mises à jour à l'occasion de l'enquête PPT 2012 permet d'observer une augmentation importante du nombre d'unités pastorales ainsi que de la surface pastorale. Cette évolution est toutefois à nuancer avec plusieurs phénomènes observés lors de cette actualisation :

- ♦ Tout d'abord une perte de surfaces pastorales recensées en 1996

La variation de surface, en plus particulièrement les zones ressortant en rouge en périphérie des unités pastorales 2012 (rochers, bois...), s'explique en partie par le niveau de finesse de saisie du contour des unités pastorales lié aux nouvelles techniques (Système d'Information Géographique) utilisées par rapport à l'enquête pastorale de 1996. Celle-ci avait été réalisée par des jurys communaux à partir des cartes au 25 000<sup>e</sup> et reprenait souvent les contours des unités pastorales saisies lors des enquêtes précédentes (1950 – 1972 – 1984).

On observe également l'abandon de zones pastorales difficiles d'accès et pas ou peu équipées, souvent en cours de fermeture, qui sortent du champ de l'enquête pastorale, contrairement aux unités dites « potentielles » (non exploitées actuellement).

La perte de terres agro-pastorales est aussi le résultat d'un « éclatement » de l'exploitation sur plusieurs communes périurbaines où la pression foncière a engendré une division d'anciennes « unités ». Ces secteurs sont aujourd'hui dédiés à des parcs ou de la fauche.

Dans quelques cas on observe également une modification de l'usage de secteurs, généralement de basse altitude et facile d'accès, recensés en 1996 et qui depuis ont été rattachés à des sièges d'exploitation permanents.

Illustration n°5 : Les alpages du Haut-Giffre en quelques photos



Source : SEA 74

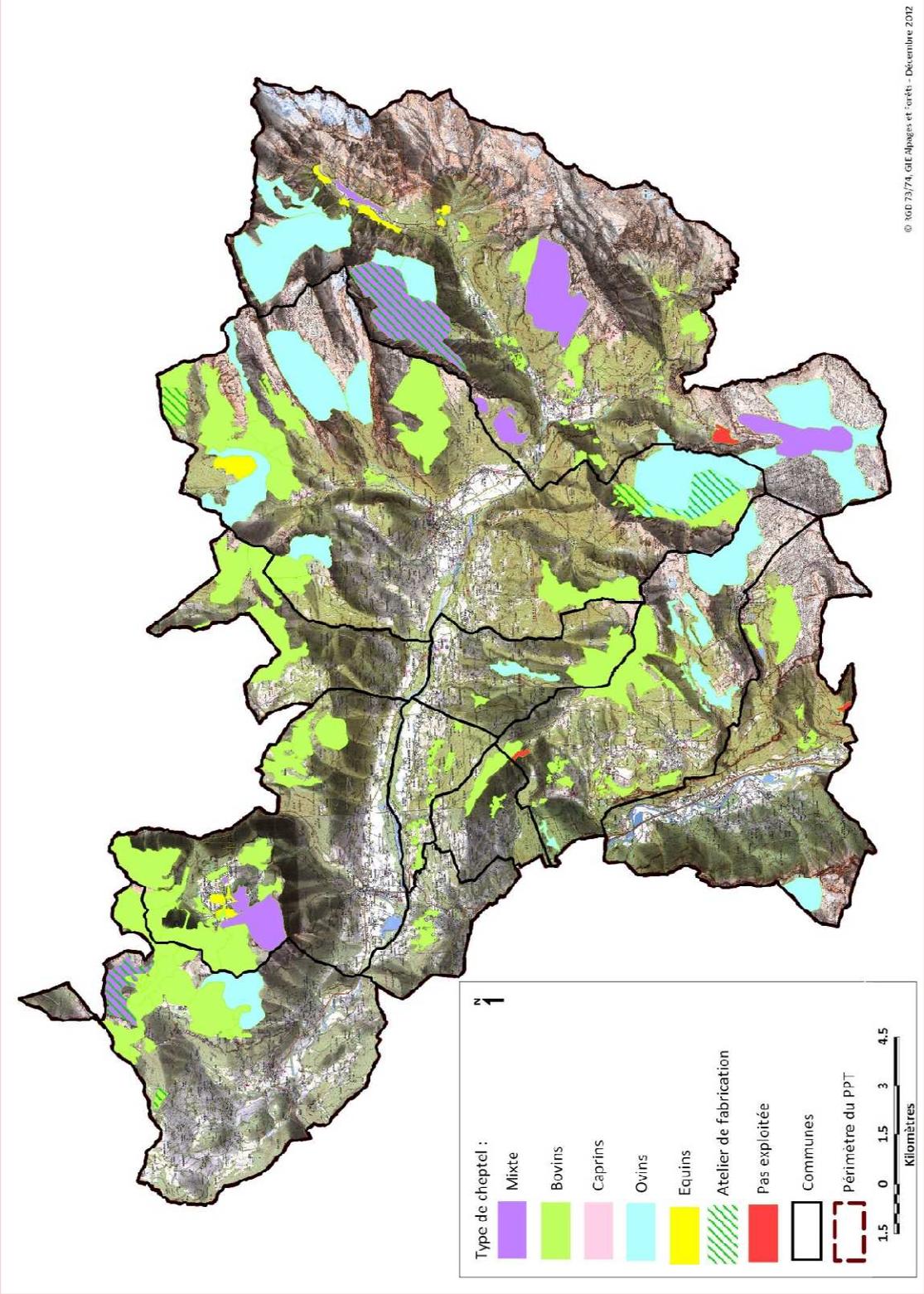
- ♦ Une augmentation significative de la surface pastorale totale

Le domaine pastoral a augmenté en l'espace de 15 ans de 900 hectares. Là encore la finesse de saisie a permis, comme cela a été fait dans le sens inverse, d'ajouter des surfaces pastorales limitrophes non intégrées en 1996.

Cependant, l'apparition de 22 unités pastorales, si elle est liée dans quelques cas à la division d'unités (Mieussy, Sixt-Fer-à-Cheval), dépend toutefois majoritairement de l'évolution significative de l'utilisation des terres agro-pastorales. En effet, on observe notamment l'apparition d'unités pastorales liées au développement de l'utilisation de la traite mobile. Une partie de l'exploitation pastorale de certaines communes, notamment Chatillon-sur-Cluses, est assurée par des exploitants locaux qui doivent adapter leur système d'exploitation laitier en faisant appel à cette méthode de parcours sans retour au siège d'exploitation du printemps à l'automne.

L'évolution des zones pastorales est également liée à l'intégration de zones de pâturages utilisées par des exploitations « extérieures » aux communes. Cette tendance se traduit par une augmentation du chargement et des unités utilisées pour des génisses.

Carte n°14 : Composition du cheptel inalpé sur le territoire du PPT en 2012



## 3.4. Ressources et utilisation du domaine pastoral

### 3.4.1 Le cheptel inalpé du PPT du Haut-Giffre

La mise à jour de l'atlas pastoral a également permis d'actualiser les données concernant le cheptel inalpé des communes du territoire. Le décompte des bêtes inalpées est établi au 15 juillet ce qui évite les doubles comptes dus aux circuits des animaux.

Ainsi, on compte aujourd'hui un total de **4 558 équivalents UGB** en alpage.

La part de l'ensemble des bovins constitue la grande majorité du cheptel estivé avec plus de 86% des UGB inalpées.

En nombre de têtes, la proportion des ovins se révèle la plus élevée, ce qui montre notamment la complémentarité de cet élevage sur les alpages les plus escarpés du territoire. Cette importance cache cependant des disparités entre quelques gros troupeaux gardés et de petits troupeaux en liberté, très vulnérables à la prédation. Des craintes existent quant à leur maintien à long terme du fait de la présence lupine avérée sur le département.

La comparaison entre 1996 et 2011, montrant une augmentation de 1 512 UGB, est toutefois à nuancer compte tenu de l'intégration de nouvelles unités pastorales et par conséquent de la prise en compte de nouveaux troupeaux par rapport à 1996.

**Tableau n°6 : Cheptel estivé au 15 juillet (1996 – 2012)**

	Atlas pastoral 1996		Enquête PPT 2012		Evolution 1996 - 2012	
	Nombre de tête	Equivalent UGB	Nombre de tête	Equivalent UGB	Nombre de tête	Equivalent UGB
Vaches laitières	689	689	1181	1181	+ 492	+ 492
Génisses et jeunes bovins	1724	1379	2003	1603	+ 279	+224
Vaches allaitantes	145	145	130	130	-15	-15
Vaches Taries	Non renseigné		136	136	/	/
Caprins	305	39	180	27	-125	- 12
Ovins	5080	762	8643	1296	+ 3563	+ 534
Equins	25	25	54	54	+ 29	+ 29
<b>Total UGB</b>		<b>3 046</b>		<b>4 558</b>		<b>+ 1 512</b>
<b>Chargement moyen UGB/ ha</b>		<b>0,33</b>		<b>0,49</b>		

### 3.4.2 Période d'utilisation des unités pastorales

Les dates de montée et descente d'alpage sont assez variables sur les différents secteurs du domaine pastoral, néanmoins, il est possible d'avancer quelques tendances.

Sur les petites UP de moyenne altitude, jusqu'à 1500 mètres, la période d'estive s'étale de mi-mai à fin septembre, sur une période d'environ 150 jours.

**Illustration n°6 : Traite mobile sur l'alpage de Joux Plane (Samoëns)**



Source : Alpage de Joux Plane (Samoëns) - SEA 74

**Illustration n°7 : Fruitière des Hauts Fleury (Mieussy)**



Source : <http://www.croqalp.fr>

Pour les UP de plus grandes tailles, situées en haut de vallée et sommet de bassin versant, les périodes d'estives sont généralement plus courtes et s'étalent sur une centaine de jours. Il est à noter également l'utilisation de quelques unités pastorales de basse altitude comme zones intermédiaires entre le siège d'exploitation et l'alpage. Ces zones sont pâturées à l'intersaison (printemps – automne).

### **3.4.3 Activités de production et diversification en alpage**

Le recensement effectué lors de cette étude a permis de comptabiliser 37 alpages laitiers sur le territoire couvert par le PPT parmi lesquels 6 ont encore un atelier de transformation en activité (orienté principalement vers une production de fromages de chèvre).

Outre l'utilisation de la traite mobile sur des alpages non équipés, ce territoire du Giffre est attaché par tradition au mode coopératif.

En effet, la structuration de l'activité laitière sur ce territoire autour des coopératives de Samoëns et Mieussy a permis de faire face à l'urgence de la mise aux normes des fruitières au début des années 90. La réflexion, animée par la SICA Arve, Giffre et Risse, sur l'avenir des ces fruitières, a débouché sur un projet novateur qui bénéficie de l'appui financier des collectivités territoriales. La « fruitière » des Hauts-Fleury à Mieussy est inaugurée en 1997. Outre l'atelier de transformation fromagère conçu pour être visité, elle propose un centre d'interprétation de l'agriculture de montagne géré par l'écomusée PAYSALP et un lieu de vente directe de produits du terroir.

Bien que la fabrication fromagère en alpage soit moins importante sur ce territoire, le domaine pastoral joue un rôle majeur dans l'activité laitière du territoire avec l'inalpage de 2 000 génisses.

Le recensement effectué lors des réunions de concertation a permis de montrer que des améliorations pastorales sont encore à apporter afin de moderniser ou équiper des chalets afin de préserver leur vocation de production, voire d'envisager un retour d'activité (exemple de Gers sur Samoëns), et également intégrer les besoins pour les alpages équipés en traite mobile (desserte interne, plate-forme...).

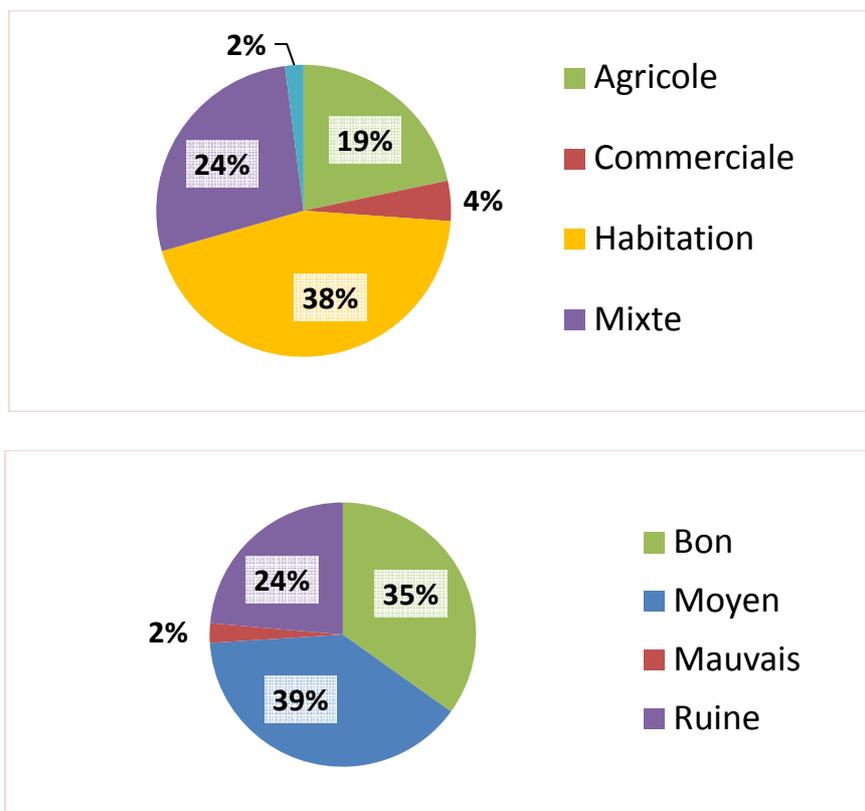
### **3.4.4 Appréciation du bâti utilisé par les alpagistes**

La mise à jour de l'atlas pastoral a permis de recenser et localiser une cinquantaine de bâtiments, sur 38 alpages, ayant une vocation agropastorale (vocation exclusive de logement, d'exploitation ou usage mixte). Un tiers des unités pastorales recensées possèdent un bâtiment ; par contre certains alpages laitiers ne possèdent aucun bâtiment à vocation agropastorale.

Concernant les bâtiments d'habitation répertoriés, il s'agit aussi bien d'abris de berger occasionnels que d'habitations quotidiennes pour la période d'estive.

Il existe une grande variabilité concernant la propriété, l'état et l'usage de ces bâtiments, mais le travail de concertation mené sur ce territoire a clairement fait ressortir, les besoins

**Graphique n°15 : Répartition des bâtiments d'alpages du territoire en fonction de leur utilisation apparente et de leur état de conservation**



**Illustration n°8 : Extrait de l'Inventaire des bâtiments d'alpages de Haute-Savoie**



Source : Inventaire des bâtiments d'alpages de Haute-Savoie 2000 – 2006. SEA74<sup>4</sup>

<sup>4</sup> Les pourcentages présentés ne tiennent compte que des bâtiments pour lesquels l'utilisation a pu être déterminée au moment de l'enquête. Par ailleurs, on constate une différence significative entre le nombre de bâtiment supposés à vocation agricole et les informations recueillies dans le cadre de ce diagnostic. Au moment de l'enquête la détermination de la vocation des bâtiments s'est faite sur appréciation architecturale extérieure. Par ailleurs, cet inventaire a répertorié tout le bâti, y compris celui qui n'est plus utilisé.

en terme d'amélioration des ces équipements pastoraux avec notamment dans quelques cas la construction d'abris de berger sur des secteurs ne permettant pas le gardiennage permanent.

Les améliorations souhaitées sur les logements sont diverses (eaux, énergie, gestion des effluents domestiques).

En débutant l'Inventaire des bâtiments d'alpages de Haute-Savoie, lancé en 2000 par la SEA 74 et le Conseil Général, on estimait que le département comptait quelques 4000 bâtiments d'alpages (source Enquête Pastorale 1996) situés dans les unités pastorales. En fait après six saisons d'inventaire, le nombre de bâtiments recensés est de l'ordre de 7 800 sans compter les granges et fenils ou anciens bâtiments situés à l'extérieur des unités pastorales.

A l'échelle des 11 communes sur lesquelles l'inventaire a été réalisé, les données montrent que le domaine pastoral actualisé est riche de 919 bâtiments (enquête réalisée entre 2003 et 2006). Beaucoup de bâtiments n'ont pas ou ont perdu leur vocation agricole, au profit d'un usage majoritairement résidentiel occasionnel.

Le maintien en bon état de ce patrimoine bâti, dans le respect de son architecture d'origine, constitue un véritable enjeu pour la qualité paysagère des alpages.

### **3.4.5 Accès principal aux unités pastorales**

Avec une altitude moyenne de 1 698 mètres d'altitude pour les alpages de ce territoire, l'analyse de la desserte montre clairement une grande disparité entre :

- les unités pastorales accessibles par route carrossable ou limitrophes à une route goudronnée,
- celles desservies par des pistes jeepables, voire difficilement jeepables,
- et des alpages accessibles uniquement par sentier, situés majoritairement sur la Commune de Sixt-Fer-à-Cheval.

La desserte pastorale, avec la disponibilité en eau, reste des enjeux majeurs pour l'avenir de ces espaces agropastoraux et en particulier pour garantir une utilisation de ces surfaces par les troupeaux en adéquation avec les ressources fourragères disponibles. Ce Plan pastoral a également fait ressortir les besoins du territoire de mener des actions de débroussaillage et de reconquête pastorale. De plus, si la route permet un accès à l'unité pastorale elle ne garantit pas l'accès au cœur des alpages et notamment aux bâtiments à vocation pastorale. Dès lors il est logique d'enregistrer plusieurs besoins d'amélioration d'accès devant faciliter la desserte aux bâtiments et la conduite des troupeaux à l'intérieur des unités. Ceci est notamment lié au fait que ce territoire a connu ces dernières années une évolution notable de l'activité laitière et plus spécifiquement de l'utilisation de traites mobiles.

### III. - CONCLUSIONS

Malgré les réjouissantes tournées effectuées par les différents Sous-Jury sur les montagnes inscrites au concours, les conclusions sont plutôt pessimistes.

Nous avons vu des montagnes collectives bien équipées, rajouinées, et pourtant l'effectif des troupeaux qui les utilisent va en diminuant, au point que parfois les avantages inhérents aux grandes montagnes sont compromis.

Exception faite d'une minorité bien entretenue, bien exploitée et bien armée pour progresser dans la voie des techniques nouvelles, les montagnes particulières sont en majorité menacées d'abandon à plus ou moins lointaine échéance suivant l'état actuel de l'équipement.

Il faut, en effet, en premier lieu voir les exigences particulières de l'exploitation pastorale qui traîne après elle le boulet constitué par l'éloignement, trop rarement combattu par la construction de routes, chemins, câbles; par l'isolement du personnel qui y séjourne; par la courte durée de la saison d'inalpage; par la rudesse du climat; par le caractère extensif de l'exploitation.

Il faut ensuite placer cette exploitation pastorale dans le cadre de l'exploitation montagnarde dont elle constitue le prolongement estival indispensable, et qui souffre de l'exiguïté des terrains, du morcellement des terres, du relief qui rend la mécanisation difficile, d'un équipement immobilier onéreux (vallée et montagne), d'une longue morte-saison hivernale et, bien souvent, de méthodes agricoles ancestrales.

Or cette exploitation montagnarde, ainsi handicapée, est gravement menacée. Nous l'avons vu par exemple à Sixt où il n'est pas rare de voir des familles, vivant essentiellement de la production laitière, ne posséder que 3 ou 4 bovins.

Les questions relatives à la vie rurale en montagne sont à l'ordre du jour. Des enquêtes sont en cours. Elles montreront inévitablement que pour sauver la montagne un aménagement agro-sylvo-pastoral exigeant d'énormes capitaux est indispensable. Souhaitons que les Pouvoirs publics, avant qu'il ne soit trop tard, comprennent enfin la nécessité de cette action sociale et en définissent la politique.

[...]

#### MONTAGNES PASTORALES

L'enquête pastorale, à laquelle notre administration a fait précéder en 1950 dans les régions de montagne, nous permet de dénombrer dans le massif du Giffre 172 montagnes particulières en cours d'exploitation, ayant une superficie totale de 2 800 ha, 24 montagnes collectives dont la surface totale est de 4 350 ha, et une montagne à transhumants de 800 ha. Nous n'avons compté que pour une unité la montagne de pré-inalpage, quand elle existe, et la montagne proprement dite qui lui fait suite à une altitude plus grande. D'ailleurs la pratique des montagnes intermédiaires n'est guère en usage que dans les communes de Sixt et Samoëns et par des associations.

Les montagnes collectives se rencontrent principalement à Samoëns (12) et Sixt (7). Les montagnes particulières sont surtout abondantes à Taninges (62), Mieussy (55) et Saint-Jeoire (25).

Avec une surface moyenne de 180 ha, les montagnes collectives sont 11 fois plus grandes que les montagnes particulières qui ont une surface moyenne de 16 ha. Il est vrai que les premières sont généralement installées sur des terrains communaux comprenant de vastes espaces allant jusqu'à la limite supérieure des pelouses et en partie sans intérêt, alors que les dernières sont souvent situées dans les limites de la zone forestière, donc dans des conditions climatiques plus favorables.

Mais l'importance d'une montagne est beaucoup plus caractérisée par la quantité de bétail qu'elle héberge que par sa surface. Or les montagnes collectives, appelées parfois « grandes montagnes », reçoivent 670 vaches et 530 génisses, soit en moyenne 50 bovins dont 28 vaches et 22 génisses. Les montagnes particulières ou « petites montagnes » reçoivent 1 320 vaches et 830 génisses, soit par montagne 12 bovins, dont 7 vaches et 4 génisses. Les grandes montagnes sont donc en général 4 fois plus importantes que les petites montagnes.

### 3.4.6 Eléments de comparaison historique

Pour l'organisation des concours d'alpages, la Société d'Economie Alpestre de Haute-Savoie avait, dès son l'origine, divisé le département en secteurs. La section Haute-Savoie des bulletins annuels de la Fédération Française d'Economie Alpestre du début des années 1950 intègre la réalisation de véritables diagnostics pastoraux. Outre leur intérêt historique, ces documents donnent quelques points de référence pour apprécier l'évolution du domaine pastoral.

En 1956 un concours d'alpages a été organisé par la section de Haute-Savoie de la Fédération Française d'Economie Alpestre sur le secteur du massif du Giffre.

L'organisation de ce concours a donné lieu à la réalisation de véritables diagnostics pastoraux. Outre leur intérêt historique, ces documents donnent quelques points de référence pour une appréciation de l'évolution du domaine pastoral, on peut ainsi retenir qu'en 1950, date de l'enquête pastorale servant le diagnostic du concours d'alpage, la surface pastorale du secteur était estimée à 7 940 hectares d'alpage. L'effectif inalpe comprend alors 3 350 bovins dont 1 990 vaches. On dénombre également 850 moutons, dont 760 transhumants venant de la région de Genève, et 780 chèvres.

Les menaces recensées à cette période sur l'exploitation pastorale de ce territoire et les besoins en terme de modernisation restent pour certains points plus que jamais d'actualité : *« les exigences particulières de l'exploitation pastorale traîne après elle le boulet constitué par l'éloignement, trop rarement combattu par la construction de routes, chemins, câbles ; par l'isolement du personnel qui y séjourne ; par la courte durée de la saison d'inalpage ; par la rudesse du climat ; par le caractère extensif de l'exploitation.*

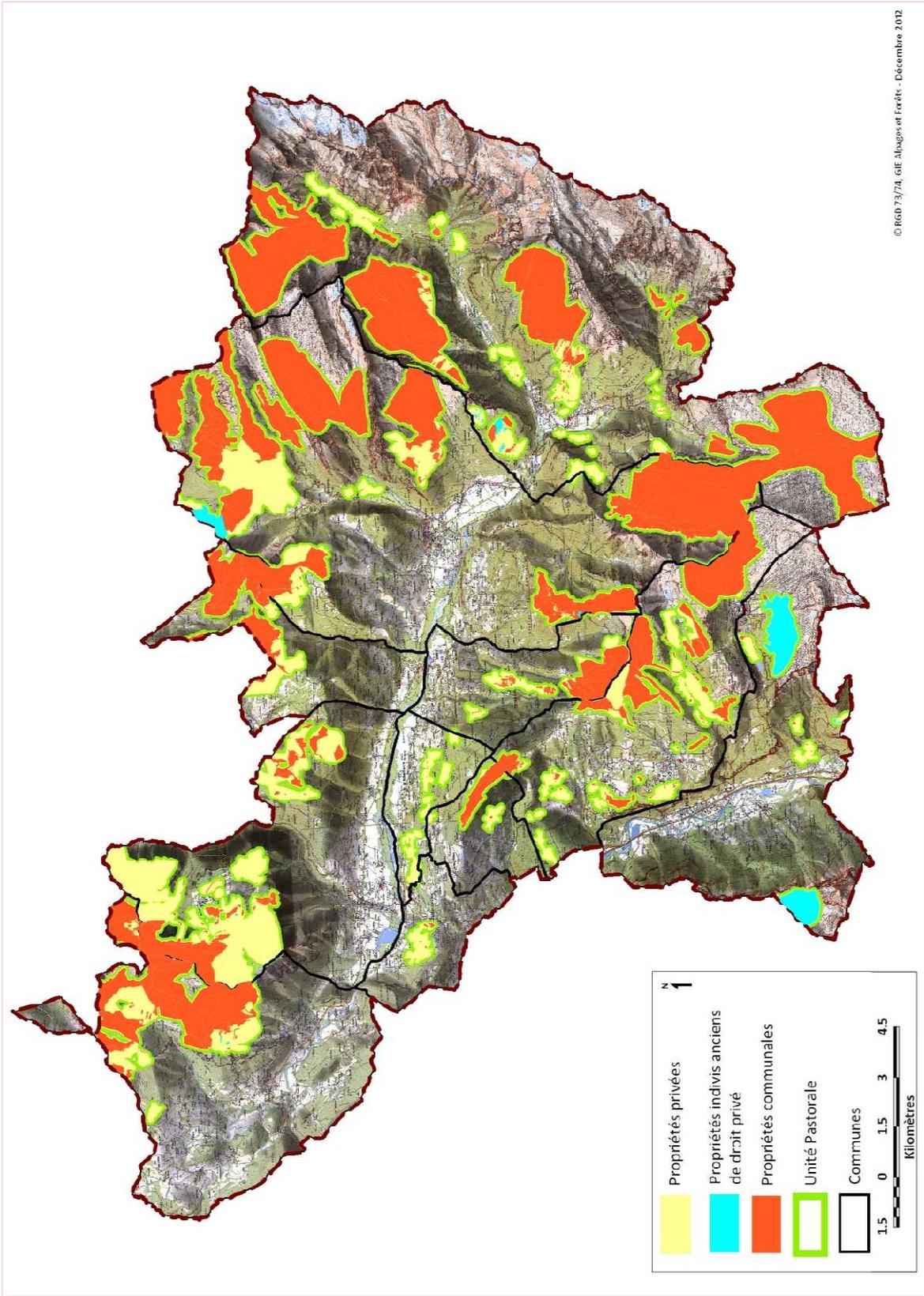
*Il faut ensuite placer cette exploitation pastorale dans le cadre de l'exploitation de montagne dont elle constitue le prolongement estival indispensable, et qui souffre de l'exigüité des terrains, du morcellement des terres, du relief qui rend la mécanisation difficile, d'un équipement immobilier onéreux (vallée et montagne), d'une longue morte-saison hivernale et, bien souvent, de méthode agricoles ancestrales ».* Fédération Française d'Economie Alpestre - 1956

**Illustration n°10 : Câble laitier de l'alpage du Boret à Sixt-Fer-à-Cheval - 1956**



Source : BOUVEROT, « Images d'Alpages© » – SEA 74

Carte n°11 : Propriété des alpages du PPT du Haut-Giffre

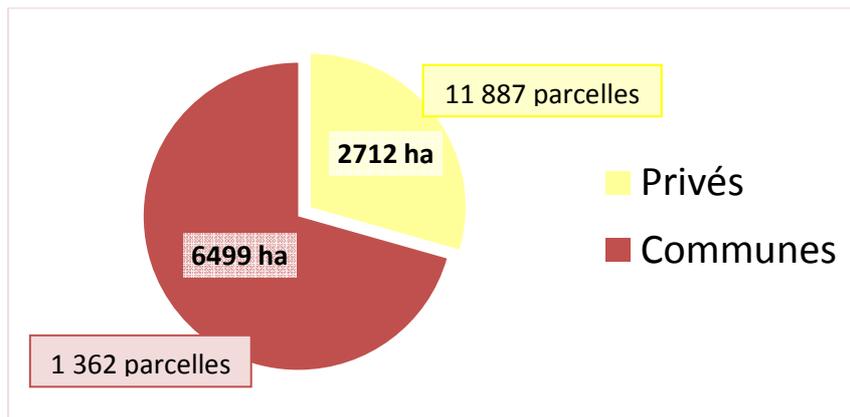


### 3.5. Structuration foncière et gestion collective

#### 3.5.1 Structuration de la propriété

L'analyse du foncier montre que 13 249 parcelles, en totalité de leur superficie ou partiellement, constituent les 9 221 ha de surface pastorale actuelle.

Graphique n°14 : Répartition de la propriété pastorale par type de propriétaires (nb parcelles)



Les parcelles incluses dans le périmètre des unités pastorales sont, en nombre, très majoritairement privées (90%). Cependant, en termes de surface, les alpages communaux qui ne représentent que 1 362 parcelles, occupent de très grandes surfaces (70% du domaine pastoral). Cette tendance s'observe distinctement sur les communes très pastorales comme Sixt-Fer-à-Cheval, Samoëns, Mieussy ou encore Araches.

La propriété privée se caractérise par l'extrême diversité de la surface des parcelles (de quelques mètres carrés à une centaine d'hectares).

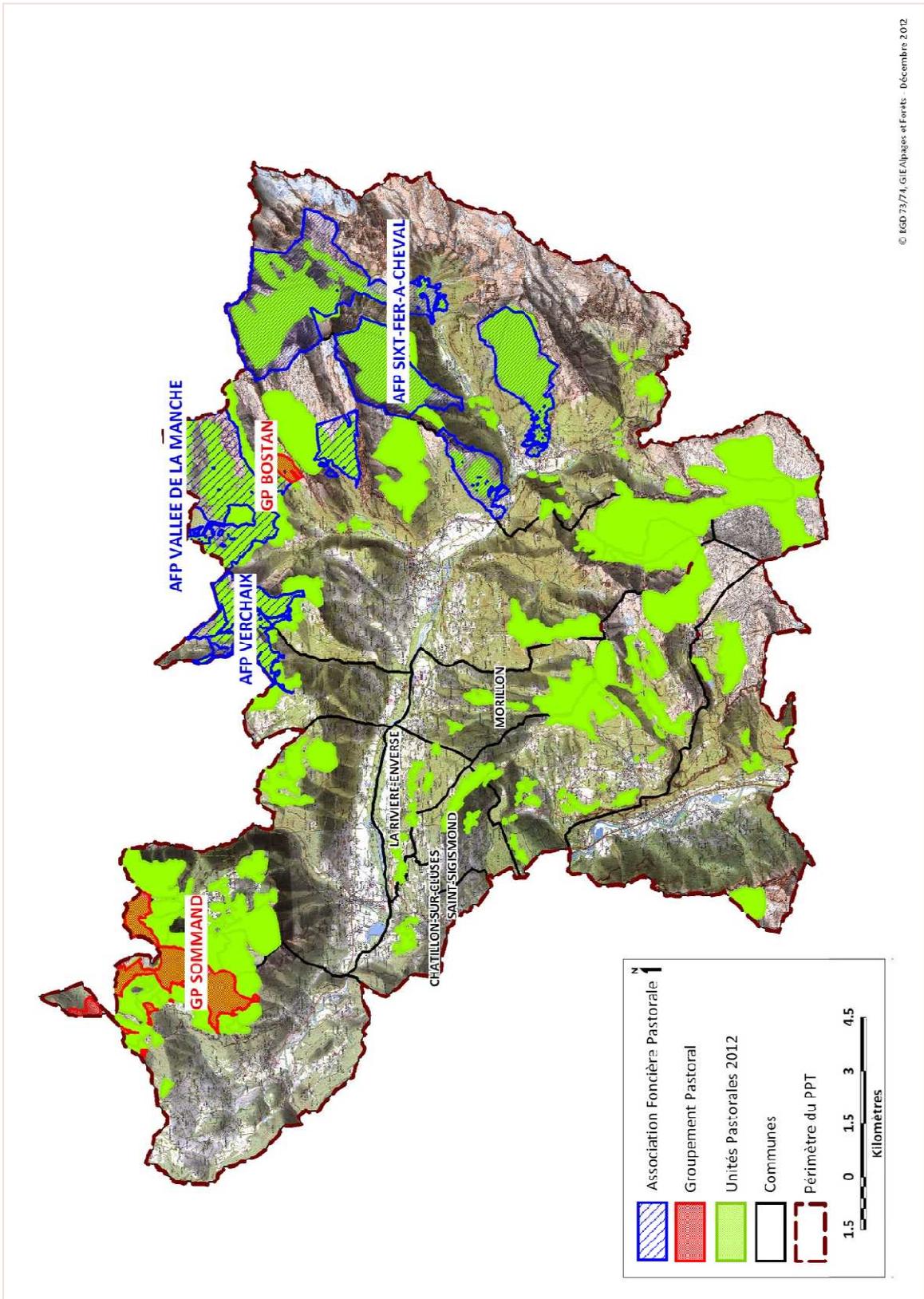
A noter que 260 hectares dépendent d'une dizaine de « montagnes collectives » : Société d'alpage de Charbonnières, Société de la montagne des Praz, Société des pâturages de Chérentaz...

Ces indivis de droit ancien appartiennent à des collectivités privées dont le nombre de membres peut varier de 10 à une centaine d'individus, lié entre eux par des contrats issus des anciennes albergations.

#### 3.5.2 Associations Foncières Pastorales et Groupements Pastoraux

Sur le territoire couvert par le PPT du Haut-Giffre on dénombre 3 Associations Foncières Pastorales (AFP) autorisées, dont l'une à cheval sur le territoire voisin du PPT Roc d'Enfer (Chablais). Ces associations syndicales regroupant, à l'échelle du PPT du Haut-Giffre, 1 031 propriétaires (4 470 parcelles), communes et privés, pour une surface totale de 4 702

Carte n°12 : Structuration collective et foncière



© EGD 73/74, GIE Alpes et Forêts - Décembre 2012

hectares afin d'assurer la gestion et la mise en valeur de fonds. A noter que les surfaces incluses dans ces périmètres d'AFP ne sont pas exclusivement pastorales (zones boisées et rocheuses).

**Tableau n°6 : Associations Foncières Pastorales et Groupement Pastoraux**

	Nom	Date d'autorisation	Surface (ha)
AFP	Verchaix	4 avril 1978	535
	Sixt-Fer-à-Cheval	9 avril 2001	2 904
	Vallée de la Manche (en partie sur ce PPT)	26 avril 1978	2620 (1 263)
	Nom	Date d'autorisation	Surface (ha)
GP	Bostan (Samoëns)	17 avril 2000	50
	Sommand (Mieussy)	19 juillet 2000	539

En terme pastoral, 46 unités sont concernées, en totalité ou partiellement, et par la présence d'une Association Foncière Pastorale (AFP) et 19 UP par un Groupement Pastoral (GP) agréés.

Les surfaces des GP reportées sur la carte sont celles louées par convention pluriannuelle de pâturage. Il faut noter que certaines de ces structures collectives gèrent également des surfaces mises à leur disposition par leurs membres détenteurs des actes de locations (groupement à gestion concertée).

L'AFP de Verchaix et de la Vallée de la Manche font partie des premières associations syndicales de propriétaires autorisées créées en 1978 en Haute-Savoie. Avec l'AFP de Sixt-Fer-à-Cheval, créée en 2001, ce sont 3 AFP autorisées présentent sur ce territoire. Ces établissements publics constituent aujourd'hui encore les principaux partenaires des collectivités locales avec les missions de gestion des terrains, de location pour le compte des propriétaires et également la réalisation des travaux d'investissements nécessaires au maintien de l'activité pastorale (rénovation des chalets, gestion de l'eau...) mais également tous travaux visant à un aménagement global intégré du massif (réseaux, structures d'accueil, circulation du public...).

Cette organisation présente aujourd'hui encore un véritable avantage pour la coordination et le portage des actions à programmer sur le territoire.

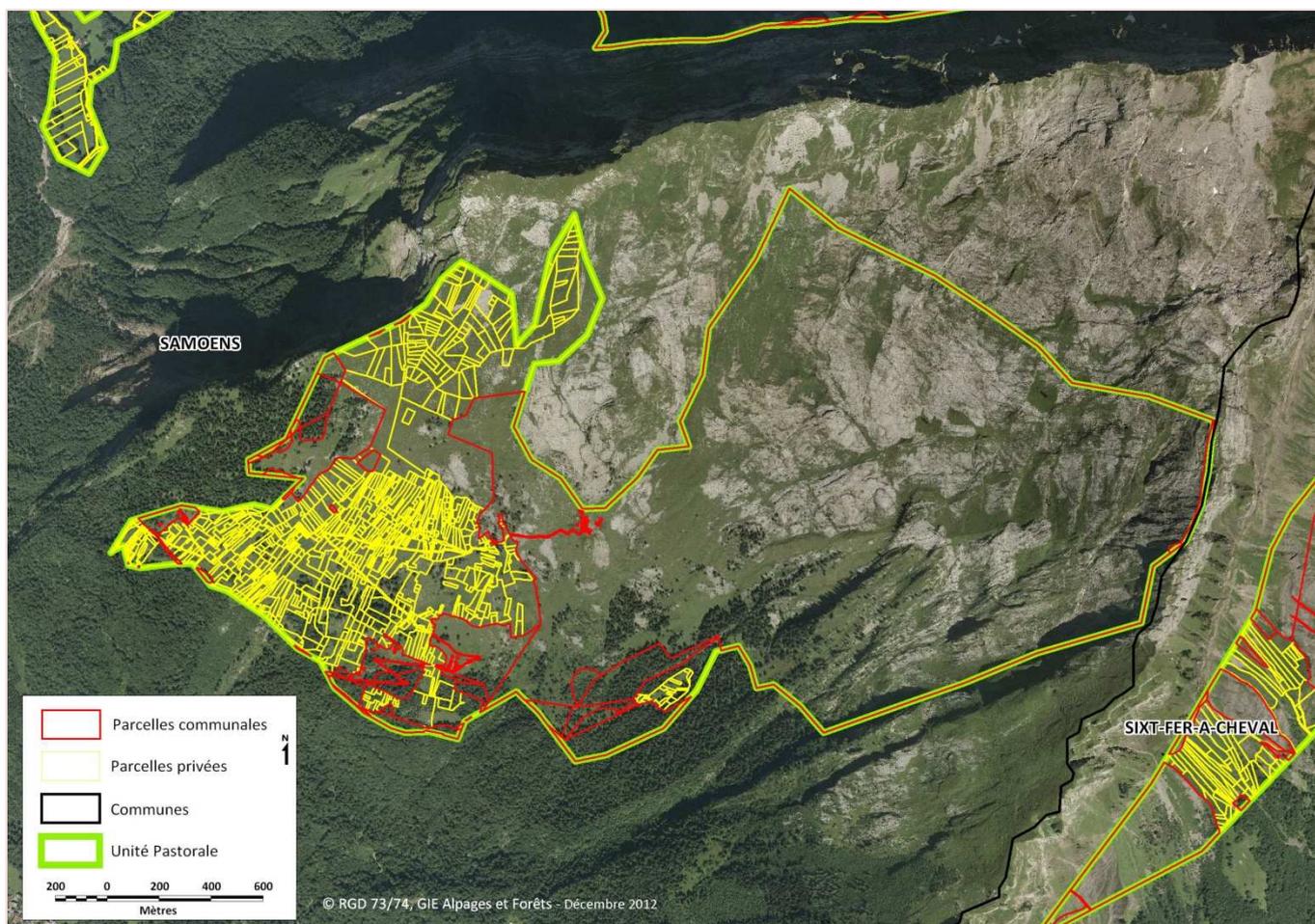
### 3.5.3 Enjeux liés à la structuration collective et à l'intervention foncière

De manière générale on peut résumer les besoins de structuration collective de l'activité pastorale du territoire en deux types, soit une structuration du foncier, soit une structuration de la profession.

Trois problèmes impactent à des degrés divers les pratiques pastorales locales et peuvent affecter leur avenir :

- structuration et gestion du foncier non-adaptée aux modes d'exploitation actuels,
- persistance d'usages et de droits anciens,
- besoins de conventionnement entre alpagistes et propriétaires.

Illustration n°11: Exemple de morcellement foncier sur l'alpage de Criou à Samoëns



Il est important de noter que la structuration collective est très inégale à l'échelle du Haut-Giffre.

Des actions allant dans le sens de création de ce type de structure sont ainsi à prévoir dans les cinq prochaines années, car, la structuration collective des espaces pastoraux représente un enjeu fort pour la réalisation d'actions structurantes et la gouvernance du domaine pastoral.

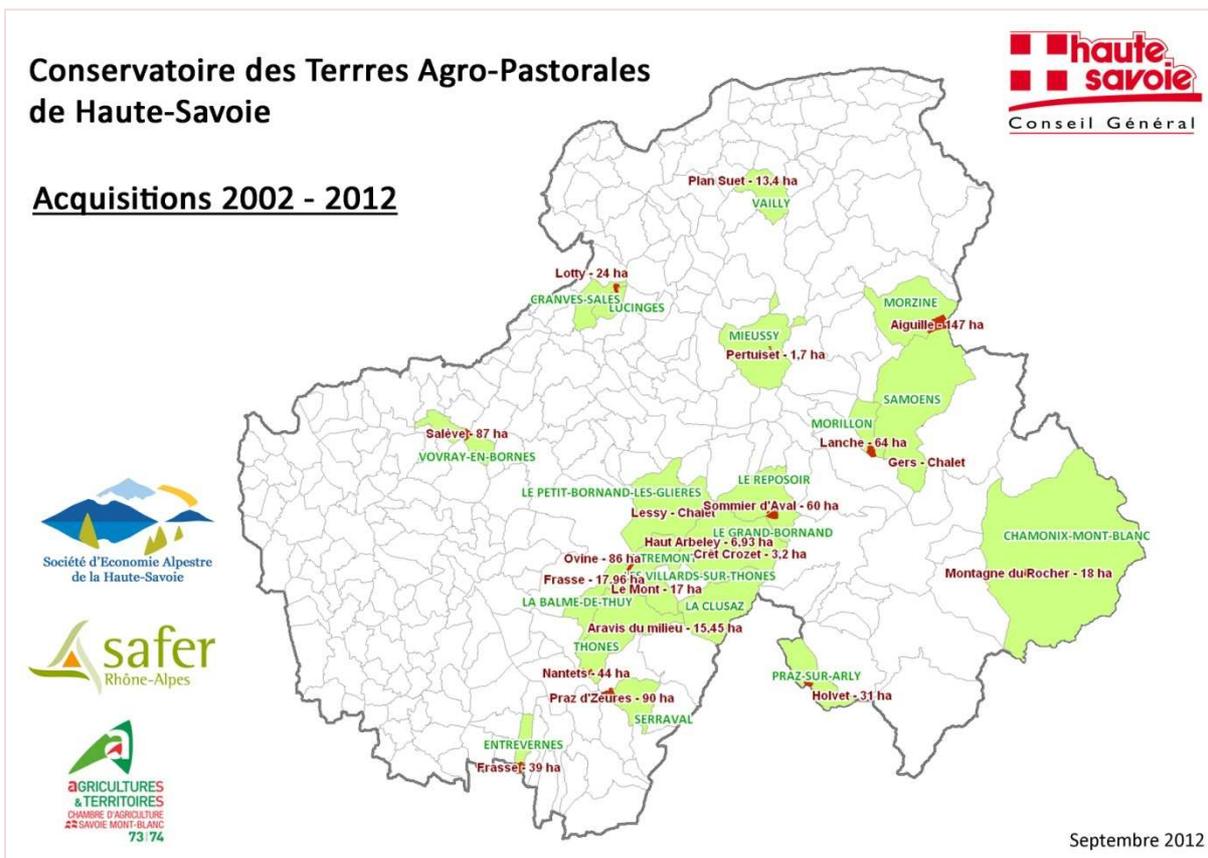
Par ailleurs, l'inéligibilité des maîtres d'ouvrages individuels aux aides accordées dans le cadre du dispositif PPT peut s'avérer préoccupante. En lien avec les réflexions menées sur les autres Plans Pastoraux de Haute-Savoie, la Chambre d'Agriculture et la Société d'Economie Alpestre de Haute-Savoie travaillent sur les questions de mise en conformité des Sociétés d'Intérêt Collectif Agricole (SICA), dans le cas présent la SICA du Haut-Chablais. Outre la compatibilité avec le règlement financier de la Région, ces structures peuvent permettre :

- de mobiliser et structurer des acteurs locaux gestionnaires d'alpages,
- de réfléchir collectivement sur la gestion et l'organisation des alpages,
- de porter la maîtrise d'ouvrage des projets d'aménagement pour le compte de ses membres.

La modification des règles de gestion des SICA oblige celles-ci à revoir leurs statuts et leur fonctionnement pour pouvoir tenir le rôle de maître d'ouvrage pour le compte de leurs adhérents.

Des interventions foncières importantes et coordonnées entre tous les opérateurs investis dans la gestion des espaces sylvo-pastoraux (SEA 74, ONF, Chambre d'Agriculture, SAFER, etc.), devraient permettre d'assurer la pérennité des activités agricoles d'altitude face à la structuration et gestion non-adaptée du foncier.

L'objectif est à la fois de résoudre les conflits, de faciliter un accès équitable pour les professionnels locaux au foncier et au bâti d'alpage ou encore d'œuvrer pour une meilleure gestion de milieux naturels fragiles également concernés par la une grande complexité foncière.



### Conservation des terres agro-pastorales en Haute-Savoie

Le Conseil Régional et le Conseil Général ont aidé jusqu'à présent à hauteur de 50 à 75 % les collectivités qui ont souhaité acquérir des terres pastorales en vue de leur affectation agricole pérenne en visant les objectifs suivants :

- Maintien prioritaire de l'activité pastorale avec éventuellement engagement d'installer un alpagiste.
- Incorporation dans une unité de gestion cohérente, et plus particulièrement dans le périmètre d'une association foncière pastorale avec dans ce cas majoration de l'aide à l'acquisition attribuée par le Conseil Général.
- Ouverture au public de l'espace pastoral ainsi acquis avec éventuellement des aménagements facilitant un développement touristique doux.
- Enfin, gestion durable de cet espace dans le cadre des dispositions de la charte des alpages précitée avec une attention toute particulière aux milieux sensibles, à l'activité cynégétique et à la préservation de la ressource en eau.

Cette politique, bien que modeste dans un département où les indicateurs fonciers sont tous au rouge, est le fruit d'une coopération étroite et volontaire entre organismes départementaux.

Elle a abouti depuis 2001 à l'examen d'une centaine de cas représentant près de 2 000 hectares d'alpages en mutation. Sur cet ensemble, une vingtaine d'acquisition représentant plus de 800 hectares, soit près de 30% du total des mutations en surface ont été acquises par des collectivités locales ou des associations foncières pastorales et maintenues ainsi dans leur vocation pastorale traditionnelle. Cette « veille foncière » et cette notion de conservation et de protection du patrimoine pastoral sont fondamentales pour l'avenir du pastoralisme local.

### 3.5.4 Protection et conservation des terres agro-pastorales

Depuis 2001, à l'initiative de la Société d'Economie Alpestre de Haute-Savoie, la SAFER, la Chambre d'Agriculture de Haute-Savoie, le Conseil Général de Haute-Savoie et le Conseil Régional Rhône-Alpes (avant la mise en œuvre de sa nouvelle politique en faveur des espaces pastoraux en 2006) ont mis au point un dispositif d'intervention favorisant l'acquisition d'alpages par des collectivités locales ou des établissements publics en vue de leur protection et de leur mise en valeur essentiellement pastorale.

Dans le contexte actuel haut-savoyard de forte pression foncière y compris sur les espaces d'altitude et les chalets d'alpages, et du besoin impératif de préservation d'espaces agricoles, il a semblé indispensable aux partenaires précités de regrouper leurs efforts et leurs moyens pour définir une véritable politique départementale de protection et de conservation des terres agropastorales.

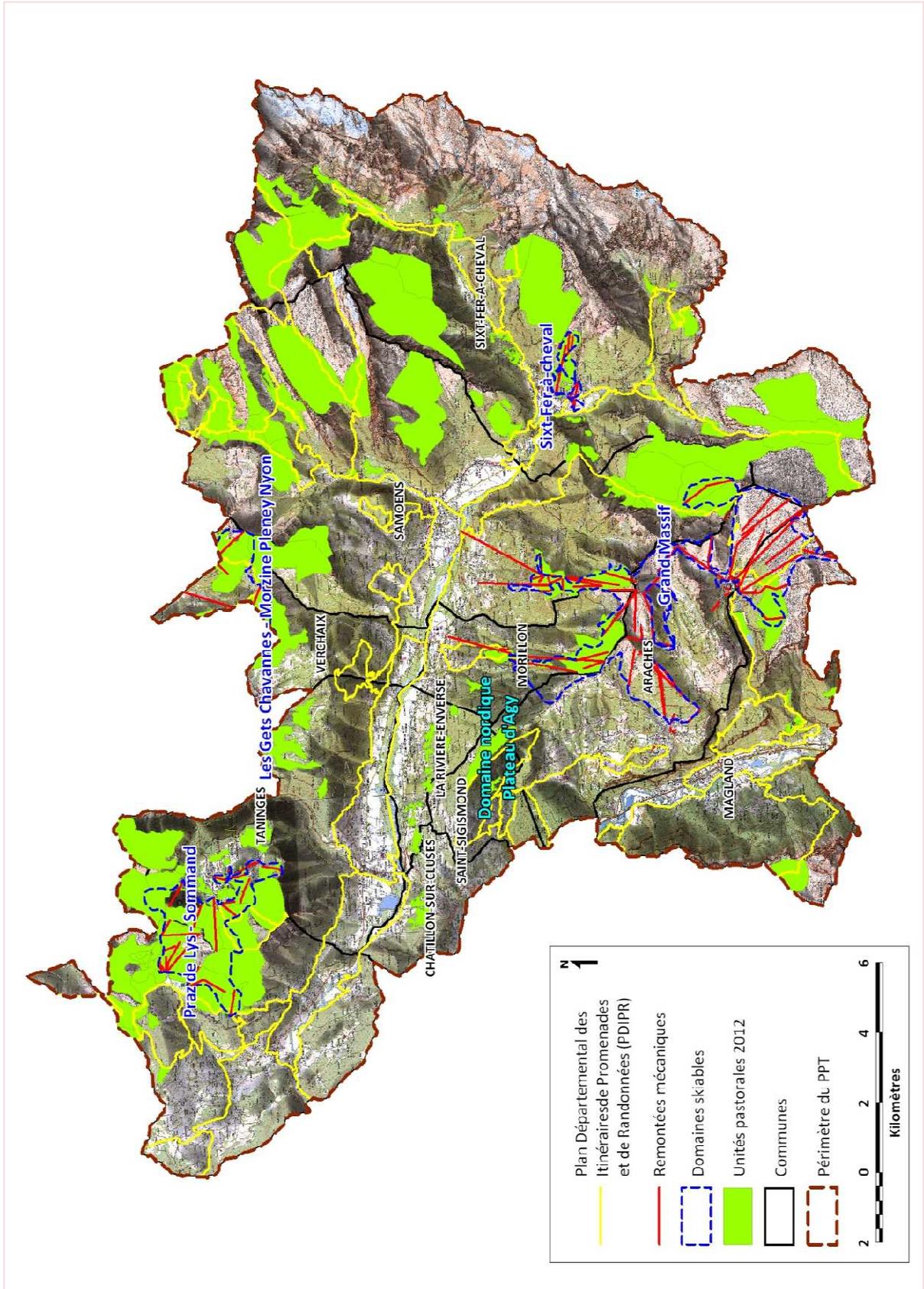
Ce dispositif permet d'apporter un appui fort aux collectivités qui souhaitent contribuer à la pérennité de l'activité pastorale en renforçant la propriété publique des espaces pastoraux qui est une tradition en Haute-Savoie puisqu'elle concerne déjà plus de la moitié des surfaces d'alpages.

Dans le cadre de la **Charte des Alpages, des Eaux et Forêts** il a été tout d'abord instauré « une veille foncière » assurée conjointement par la SAFER, la SEA et le Service Foncier de la Chambre d'Agriculture. Il s'agit de repérer les situations foncières susceptibles d'évoluer et, après avoir identifié l'accord d'une collectivité prête à acquérir l'alpage, d'anticiper les contacts avec les vendeurs potentiels.

Bien entendu ce dispositif peut aussi intervenir dans certains cas avec préemption et révision du prix.

Comme le montre la carte des acquisitions par le Conservatoire des Terres Agropastorales de Haute-Savoie, sur le territoire du Haut-Giffre ce dispositif a été mobilisé pour l'acquisition, par la commune, d'un alpage sur Morillon ainsi que plus récemment un chalet sur Samoëns qui a permis de réinstaller une activité laitière sur l'alpage.

Carte n°15 : Activités sportives et touristiques de plein-air présentes sur le domaine pastoral



### 3.6. Autres utilisations de l'espace pastoral

Les zones d'altitude sont aujourd'hui le siège de nombreuses autres pratiques que le traditionnel sylvo-pastoralisme. La nature de ces autres utilisations de l'espace montagnard est diverse, tant dans leur antériorité sur le territoire, leurs vocations, ou encore, les acteurs qu'elles mettent en jeu. Les espaces pastoraux sont ainsi devenus des lieux où cohabitent des individus aux intérêts et préoccupations, tantôt semblables, tantôt divergents. Il en résulte inévitablement quelques conflits d'usages, et l'approche concertée ainsi que la mobilisation de l'ensemble des acteurs du domaine pastoral pour la réalisation de ce PPT, permettent d'en prendre la mesure et offre le cadre pour aider à les résoudre.

#### **«Conflits d'usage» :**

A l'occasion des réunions de consultation organisées dans le cadre de l'étude préalable à la mise en place du PPT, il a été pris note de la plupart des conflits d'usages existants sur le domaine pastoral. De manière générale la cohabitation dans les alpages se passe bien.

L'essentiel des problèmes identifiés trouve son origine dans l'importante fréquentation touristique de certains massifs. La non fermeture et la dégradation des clôtures et parcs par des randonneurs (piétons, VTT, quad) est le problème le plus fréquemment évoqué.

Si les différents acteurs du territoire se sont depuis de nombreuses années saisi de ces problèmes, en investissant dans l'implantation de passages pour les randonneurs ou encore, l'organisation d'opérations de sensibilisation, il n'en demeure pas moins que ces efforts doivent être poursuivis.

#### 3.6.1 Activités touristiques et de plein-air

Les différents massifs du territoire, offrent d'immenses terrains de loisirs et de ressourcement, d'été et d'hiver aux agglomérations urbaines de proximité. Le dynamisme touristique, très variable selon les secteurs et les saisons, du territoire s'appuie avant tout sur les activités touristiques et sportives de plein air en altitude.

#### 3.6.2 Activités hivernales

La pratique du ski remonte ici à 1936 avec l'ouverture de la station des Carroz d'Arâches, avec l'inauguration en 1939 du premier téléski, le plus long d'Europe à l'époque. Comme les autres territoires de montagne, le Haut-Giffre a connu un essor des activités d'accueil touristique sur les massifs d'altitude avec notamment depuis 40 ans le développement des domaines skiables de :

- « Grand Massif » (constitué des stations de Flaine, Les Carroz d'Arâches, Morillon, Samoëns et Sixt-Fer-à-Cheval),
- « Praz de Lys-Sommand » (Mieussy)
- une partie des « Portes du Soleil » (Verchaix).

A noter également la présence du domaine skiable nordique du Plateau d'Agy sur la commune de Saint-Sigismond, espace dédié à l'activité pastorale durant la période estivale.

En raison de la saison, il n'y a évidemment pas de cohabitation directe entre ces activités et les pratiques pastorales. Par contre si la pratique de la raquette et du ski de randonnée ne semble pas avoir d'impact significatif sur le pastoralisme il en va différemment avec le ski alpin.

Illustration n°12 : Multi-usage des espaces d'altitude du territoire



Source : SEA 74, [www.grand-massif.com](http://www.grand-massif.com), [www.flaine.com](http://www.flaine.com)

En effet, la présence d'infrastructures et d'aménagements lourds, nécessaires à cette activité entraîne des répercussions sur l'activité pastorale en période estivale. Ces gênes peuvent être entraînées par les travaux de modelage de piste, d'implantation de pylônes et de réseaux d'eau pour la neige de culture. Au delà de la période hivernale certaines communes du territoire ont développé des produits touristiques basés sur l'utilisation des remontées mécaniques en été.

Au total ce sont 51 km cumulés d'équipements en remontées mécaniques qui traversent le domaine pastoral (28 unités pastorales), soit 89 remontées.

Selon les secteurs le partenariat entre alpagistes et responsables des remontées mécaniques est variable. Une bonne concertation entre ces acteurs permet de dégager des bénéfices mutuels et d'éviter tous conflits liés en particulier à la baisse du potentiel fourrager des alpages (broyages plutôt que passages des troupeaux, ou des remodelages de pentes ou des installations de neige de culture).

Les domaines skiables peuvent permettre des aménagements utiles aux alpages (pistes, chalets, points d'eau, etc.). Réciproquement la présence de troupeau sur les domaines skiables permet un entretien des pistes et une bonne conservation du manteau neigeux à moindre frais.

A côté de ces pratiques hivernales « traditionnelles », l'accessibilité des massifs sans oublier les nombreuses pratiques de « hors-piste » induites par les remontées mécaniques font du territoire un des hauts lieux pour la pratique du ski de randonnée et de la raquette, voire maintenant de nouvelles disciplines mêlant ski et vol de pente.

Ces activités peuvent poser de véritables interrogations, abordées notamment lors des Documents d'Objectif des sites Natura 2000, pour la préservation du patrimoine naturel et de la cohabitation avec les activités traditionnelles.

### **3.6.3 Une convention partenariale exemplaire pour le maintien de la qualité d'espaces naturels sur le domaine skiable de Flaine**

La Fédération des Chasseurs de Haute-Savoie (FDCHS) fait partie des acteurs qui constatent depuis de nombreuses années l'érosion de la qualité des milieux naturels sur les secteurs de montagne à vocation touristique. A la lumière des études menées dernièrement par les organismes cynégétiques, des solutions existent pour concilier le développement économique et la préservation des habitats de la faune sauvage, même pour les espèces les plus emblématiques comme le tétras-lyre ou le chamois.

Un premier travail engagé en 2008 avec le domaine skiable de Flaine a débouché sur la création d'un Observatoire, qui permet de s'assurer du maintien de la qualité des espaces naturels sur le site skié à partir d'une convention partenariale. Dans la poursuite de cette démarche et sur proposition de la Fédération et de l'Association Communale de Chasse Agréée (ACCA) d'Arâches, la Commune d'Arâches a validé une étude menée par le service technique de la Fédération des Chasseurs portant sur la détermination des secteurs à enjeux pour la faune, et proposant des mesures pratiques pour assurer une préservation durable de ce patrimoine. A l'issue de ce travail, rendu en 2011, une convention partenariale a été envisagée pour la mise en œuvre pratique des préconisations, qui a reçu validation en mai



## OBSERVATOIRE ENVIRONNEMENTAL DU DOMAINE SKIABLE DE FLAINE

ANIMATION TECHNIQUE DE L'OBSERVATOIRE

ACCOMPAGNEMENT ENVIRONNEMENTAL / SUIVI ET CONSEIL ENVIRONNEMENTAL

RÉALISATION  
Karum & FDC 74 / Grifem /  
ONCFS (partenaires)

MAÎTRISE D'OUVRAGE  
2008 – suivi 2013

DATE RÉALISATION  
2006 - 2010



### PRESTATIONS RÉALISÉES

- ▶ Conception et mise en place de l'observatoire 1 2 3 4
- ▶ Rédaction de documents de synthèse des observations annuelles sous forme de fiches « paysage », « flore » et « faune » 5
- ▶ Elaboration d'un programme de suivi pluriannuel
- ▶ Valorisation des données sous SIG
- ▶ Organisation de réunions bilan annuelles



### INDICATIONS COMPLÉMENTAIRES

- ▶ Cartographie des stations d'espèces floristiques protégées
- ▶ Primevère à oreille d'ours, protection nationale
- ▶ Le Tétrás-Lyre « bio-indicateur » du milieu
- ▶ Suivi de travaux de réhabilitation



59, rue Nant Cruet  
73400 Ugine

+33 (0)4 79 31 20 18  
+33 (0)4 79 31 20 21

karum@karum.fr  
www.karum.fr

Source : [www.karum.fr](http://www.karum.fr)

2012 de la Commune d'Arâches, la SOREMAC (Société des Remontées Mécaniques d'Arâches) et de la Fédération départementale des Chasseurs. Sous l'égide de la Commune, une première réunion en juillet a permis de présenter la démarche aux professionnels des remontées mécaniques, aux agriculteurs, forestiers et chasseurs, pour lancer une dynamique de concertation qui s'appuie sur des personnels spécialement affectés à la mise en cohérence des projets d'aménagement avec la préservation de l'espace naturel.

Outre les intérêts d'une telle démarche pour la préservation des espaces naturels, du maintien du cadre de vie des habitants et de l'attractivité touristique du site, cette action s'inscrit dans les orientations fixées par le Plan Régional d'Actions en faveur du tétras-lyre, déterminées pour la période 2010/2014 par la Région Rhône-Alpes et la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement), pour laquelle la Fédération des Chasseurs est un partenaire actif.

### **3.6.4 Randonnée pédestre et pratique du VTT**

Dans l'imaginaire collectif la montagne est devenue l'espace de prédilection des activités de plein-air, au rang desquelles la randonnée d'été occupe la place principale. Elle constitue de fait l'activité majeure des visiteurs du massif l'été.

Au total, soixante treize kilomètres d'itinéraire de randonnée pédestre traversent les unités pastorales du massif (GR N°5 et 96, Tour des Portes du Soleil, Boucle du Fond de la Combe...).

Bien que la randonnée soit généralement qualifiée d'activité « douce » du point de vue de son impact sur l'environnement, le comportement de certains pratiquants peut provoquer des nuisances et tensions avec les alpagistes.

En raison de sa proximité avec plusieurs agglomérations, la fréquentation de certains itinéraires peut être très importante certains jours.

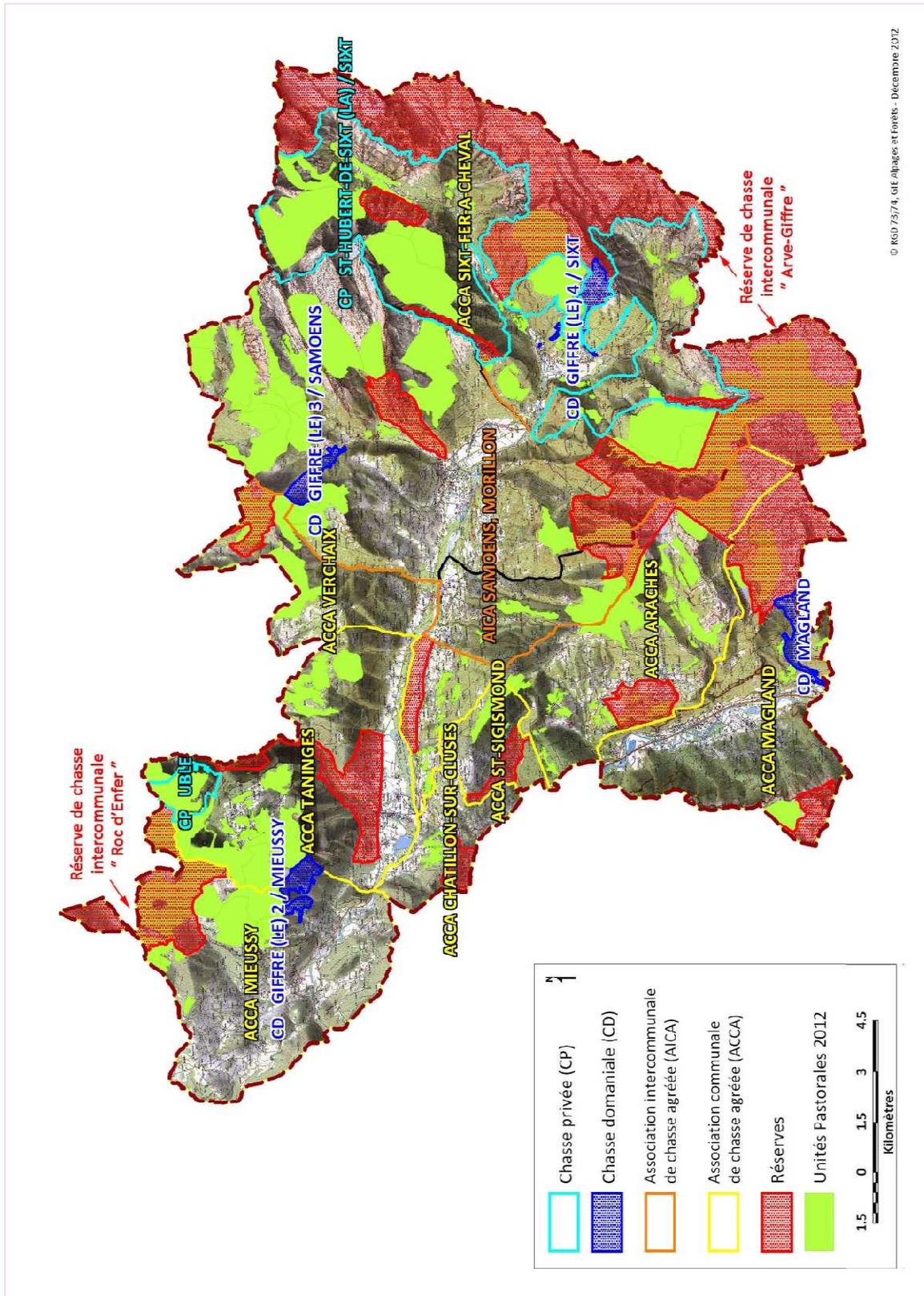
Plusieurs problèmes ont ainsi été rapportés lors des réunions de consultation :

- Non fermetures des clôtures
- Chiens non tenus en laisse
- Abandon de déchets
- Organisation de fêtes « sauvages » au cœur des unités pastorales

La pratique du VTT est elle aussi largement répandue sur certains massifs et globalement la cohabitation avec les alpagistes se passe bien. On signale toutefois des problèmes plus nombreux avec les pratiquants du VTT de descente (tranquillité et sécurité des promeneurs, dégradation de clôtures ou de pâture pour les alpagistes).

Malgré l'existence d'itinéraires balisés spécialement dédiés à cette pratique, des pistes « sauvages » font régulièrement leur apparition, ce qui outre les impacts paysagers pose des problèmes en matière de dérangement de la faune et de dégradation de la flore du site.

Carte n°16 : Organisation territoriale de l'activité cynégétique



### 3.6.5 Circulation des véhicules à moteur

La circulation des véhicules à moteur constitue un problème dans les espaces pastoraux. Les véhicules perturbent les troupeaux et la faune et portent atteinte à la flore et aux milieux humides. Le bruit et la poussière qu'ils génèrent dégradent le cadre de vie et de détente que constituent les alpages. Une circulation intensive détériore les pistes, ouvrages coûteux et indispensables au travail des alpagistes.

Ces problèmes restent localisés sur certains secteurs du domaine pastoral mais l'ensemble des acteurs, élu(e)s et alpagistes, paraissent démunis, ce qui n'est pas sans générer des tensions. La principale difficulté semble être de faire respecter la réglementation nationale ainsi que les arrêtés préfectoraux et municipaux lorsqu'ils existent ou de mettre en œuvre des plans de circulation qui ont été « codifiés » à l'échelle départementale (*Maîtriser la circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels – Mode d'emploi à destination des collectivités locales* - Préfecture de la Haute-Savoie, 2006).

### 3.6.6 Activités cynégétiques

Les activités de chasse sont présentes sur le territoire du PPT du Haut-Giffre. On dénombre 10 Associations Communales de Chasse Agréées, 1 Associations Intercommunales de Chasse Agréées (Samoëns-Morillon), 4 Chasses Domaniales (Magland, Le Giffre 2 - Mieussy, Le Giffre 3 – Samoëns et Le Giffre 4 – Sixt-Fer-à-Cheval) et 2 Chasses Privées (Saint-Hubert de Sixt et Uble).

L'importance de la chasse dans les espaces pastoraux est évidemment liée à l'abondance du gibier : chamois, cerfs, chevreuils et sangliers sont particulièrement présents.

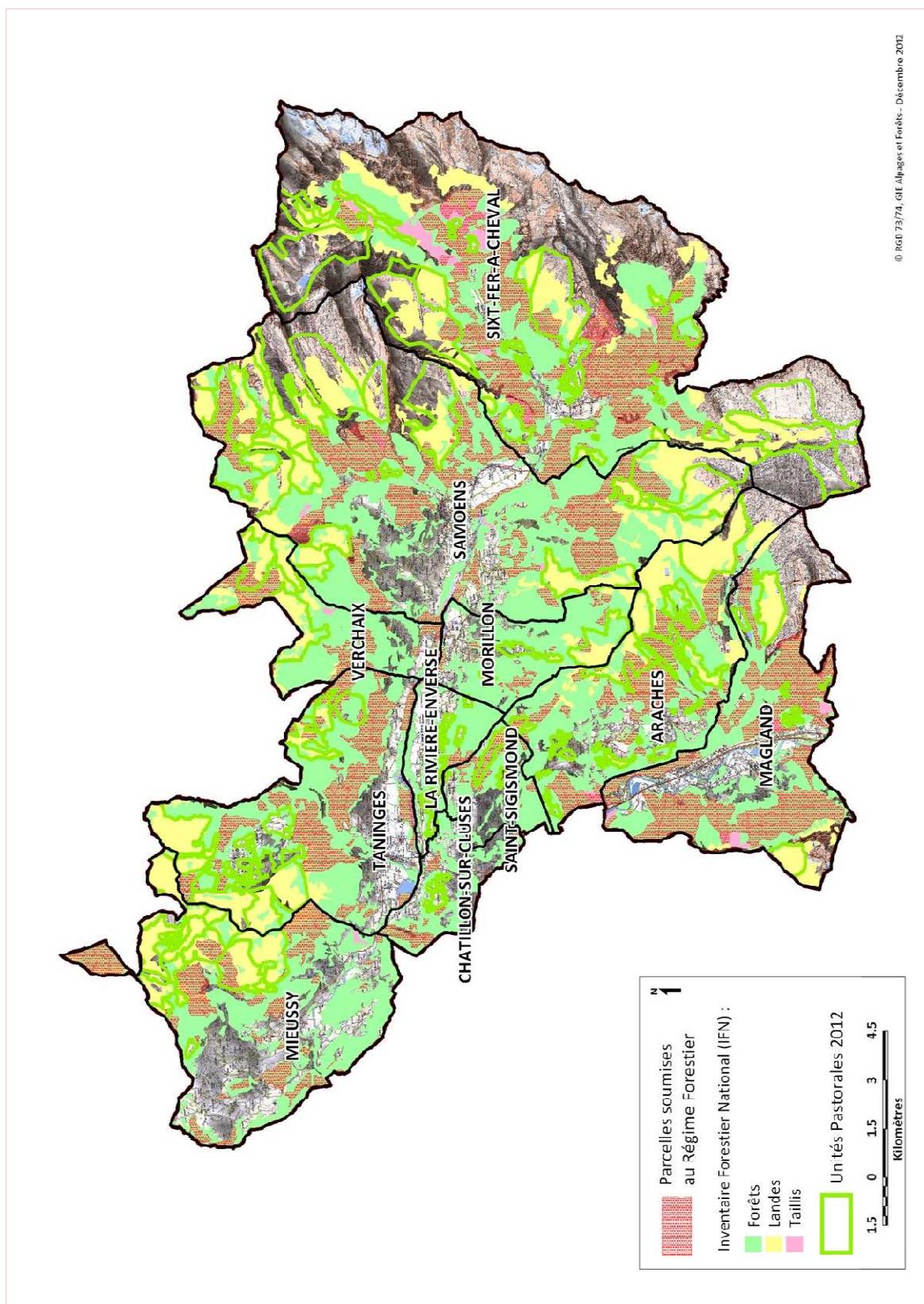
Sur les 14 réserves de chasse que compte le territoire (10 082 hectares), 9 recourent le domaine pastoral sur 2 269 hectares et 41 unités pastorales sont concernées (entièrement ou en partie).

A noter la présence de la Réserve de chasse intercommunale Arve-Giffre, avoisinant les 13 000 hectares, une des plus grandes réserves de chasse de France (plus de 2 fois la Réserve Nationale de Chasse des Bauges) ainsi que la réserve du Roc d'Enfer (3000 ha). Ces réserves sont gérées par une AICA propre à la réserve et différente des ACCA concernées. Ce mode de gestion des réserves de chasse intercommunales (Comités de gestion) est original à la Haute Savoie.

Le statut de « réserve de chasse et de faune sauvage » appliqué à un territoire permet au Préfet de fixer un règlement restrictif quand aux pratiques (ramassage des champignons, VTT, hors-piste...) d'autant plus lorsque le territoire en question bénéficie de sa propre structure de gestion.

Les conflits entre l'activité cynégétique et pastorale proviennent essentiellement de la dégradation des pâturages par les sangliers. Bien que fluctuante en fonction des saisons, la pression de chasse qui s'exerce sur ce gibier peut permettre de maintenir un équilibre acceptable pour tous.

Carte n°17 : Inventaire Forestier National et espaces relevant du régime forestier



© Rcd 73/74, GIE Alpes et Forêts - Décembre 2012

Comme le montre la carte du cheptel inalpé, les unités pastorales les plus difficiles et escarpées, sur les différents massifs du territoire, sont réservées aux troupeaux ovins et caprins. Cette activité est amenée aujourd'hui à intégrer des préoccupations environnementales, d'une part liées à la présence de grands prédateurs et d'autre part des attentes liées à la prise en compte de la préservation de la biodiversité et de la cohabitation de la faune sauvage. Les espèces les plus emblématiques de ces enjeux sont les Galliformes de Montagne, parmi lesquels le Tétrás lyre et le Lagopède alpin, pour lesquels différentes études et actions sont menées en coopération entre l'Observatoire des Galliformes de Montagne (OGM), la Fédération des Chasseurs de Haute-Savoie.

### **3.6.7 Activités sylvicoles**

Selon les informations fournies par *Géolandis*, la forêt occuperait 46% du territoire avec une surface de 18 303 hectares.

Grace à l'Inventaire Forestier National (IFN) on dénombre près de 2 016 hectares d'espaces boisés présents sur le domaine pastoral avec la quasi-totalité des unités concernées, même de façon marginale.

La Charte Forestière de Territoire Arve-Giffre devrait permettre prochainement de dresser un état des lieux précis de la ressource forestière à l'échelle de 18 communes des vallées de l'Arve et du Giffre.

Toutefois, il est intéressant de noter que les démarches similaires menées sur le département font clairement ressortir que les structures de production agricoles, qui se sont concentrées et renforcées autour de la production laitière, se sont adaptées aux progrès technologiques pour une augmentation du potentiel productif mécanisable de certaines surfaces, en abandonnant d'autres.

Parallèlement, il n'y a pas eu de restructurations foncières, et la multiplication parcellaire laisse la place à un boisement naturel conduisant à une forestation de peu de qualité marchande. Par ailleurs, on constate qu'une partie non négligeable s'est faite sur des zones ouvertes d'altitudes confrontées à une diminution des activités agropastorales.

Si ces forêts ne présentent pas toutes une grande valeur économique, elles jouent en revanche un rôle important comme élément paysager, mais assurent aussi des fonctions sécuritaires (maintien du sol et des rochers) et écologiques comme réservoir de biodiversité. L'importance de la propriété privée pose néanmoins de graves interrogations pour la pérennité qualitative des massifs dans l'avenir, et également des questions quant aux capacités d'exploitation et gestion future des dessertes et entretiens.

La carte montre que le nombre de parcelles forestières et la surface soumise au Régime Forestier sont élevés à l'échelle du territoire (8 026 hectares) avec des différences importantes selon les communes.

L'élaboration des schémas de desserte, axes d'actions prioritaires de la Charte Forestière, sont particulièrement intéressantes pour le domaine pastoral.

A l'occasion des réunions de secteur organisées dans le cadre de ce PPT, les besoins en travaux de débroussaillage, voire de déboisement pour quelques cas précis, ont été régulièrement signalés.



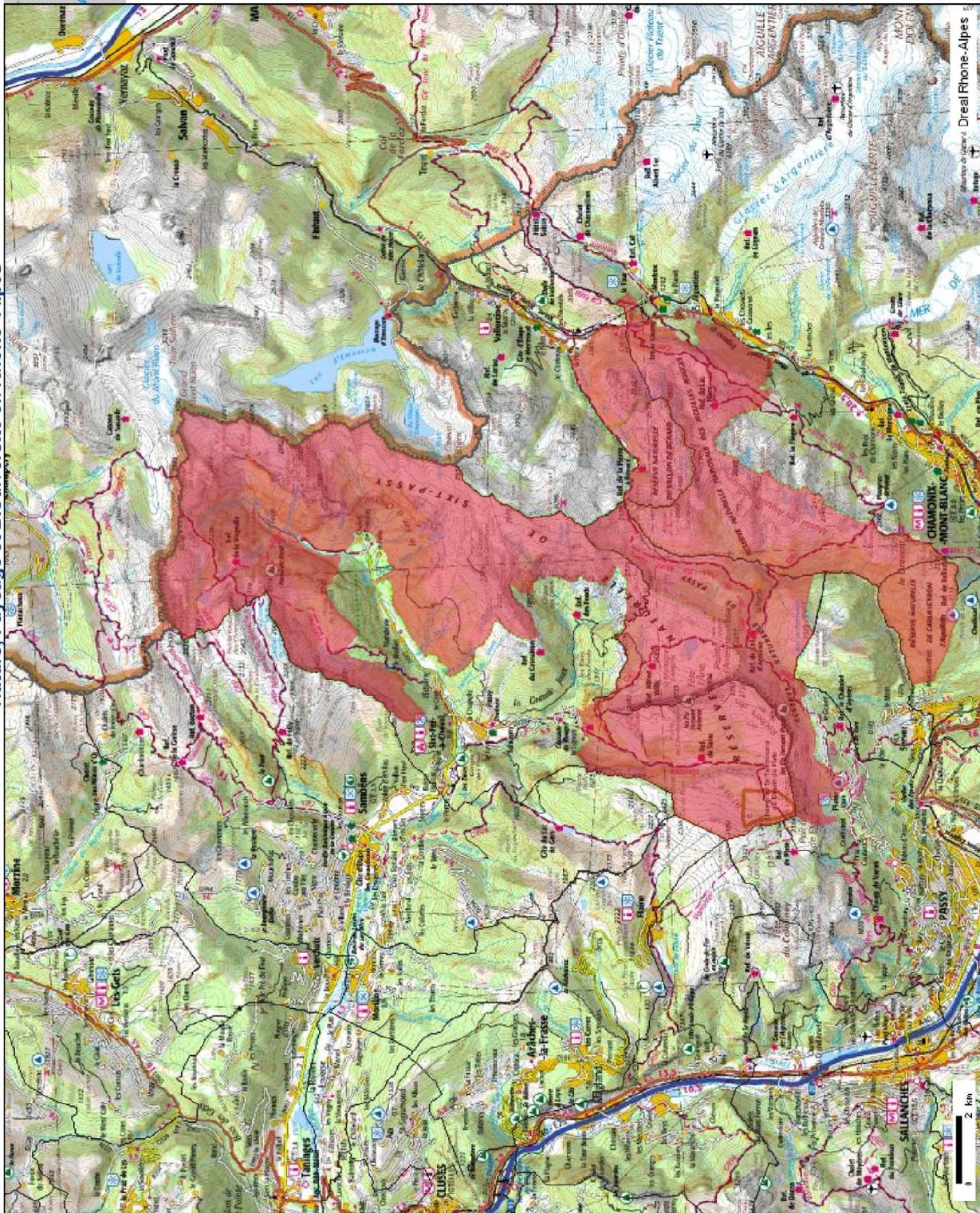
## PARTIE 4 :



## ENVIRONNEMENT ET ESPACES DE PRESERVATION

Carte n°18 : Réserve Naturelle Nationale de Sixt-Passy

Nature, Paysage et Biodiversité en Rhône-Alpes



Tous droits réservés.  
Document imprimé le 7 Janvier 2013, serveur Carmen v2, <http://carmen.application.developpement-durable.gouv.fr>, Service: DREAL Rhône-Alpes.

## 4. Environnement et espaces protégés

Le territoire couvert par le PPT du Haut-Giffre offre une grande variété de milieux et d'espèces d'intérêt, par sa situation géologique, mais aussi par la variation altitudinale entre les vallées et les massifs de ce territoire.

### 4.1 Espaces à statut particulier

#### 4.1.1 Réserve Naturelle de Sixt-Passy

Entre Arve et Giffre, 5 réserves naturelles de moyenne et haute montagne forment un vaste territoire protégé de 15 000 hectares, sur les 21 000 hectares des 9 réserves présentes sur le département de Haute-Savoie.

L'objectif des réserves naturelles est la gestion de ces vastes territoires, afin que les activités qui y sont exercées (pastoralisme, exploitation forestière, randonnée...) soient compatibles avec la préservation du bon état de conservation des milieux naturels, de la faune et de la flore.

Sur 9 200 hectares dans le massif calcaire du Haut-Giffre, la réserve naturelle de Sixt-Passy couvre, de 900 m à 3 096 m, l'ensemble des étages de montagnard à nival. La diversité et la richesse de ces milieux (falaises, lacs, pelouses alpines, lapiaz, forêts mixtes, zones humides) engendrent une flore et une faune variées.

Le plan de gestion de la réserve naturelle de Sixt-Passy rédigé pour la période 2001-2005, abouti mais non validé par le comité consultatif, sert de document de référence en termes d'orientations de gestion de la réserve pour Asters (Conservatoire départemental d'espaces naturels). Il est l'organisme gestionnaire de la réserve naturelle, dans le cadre d'une convention de délégation de gestion par l'Etat, qui lui confie la gestion et la charge de veiller au respect des dispositions du décret de création.

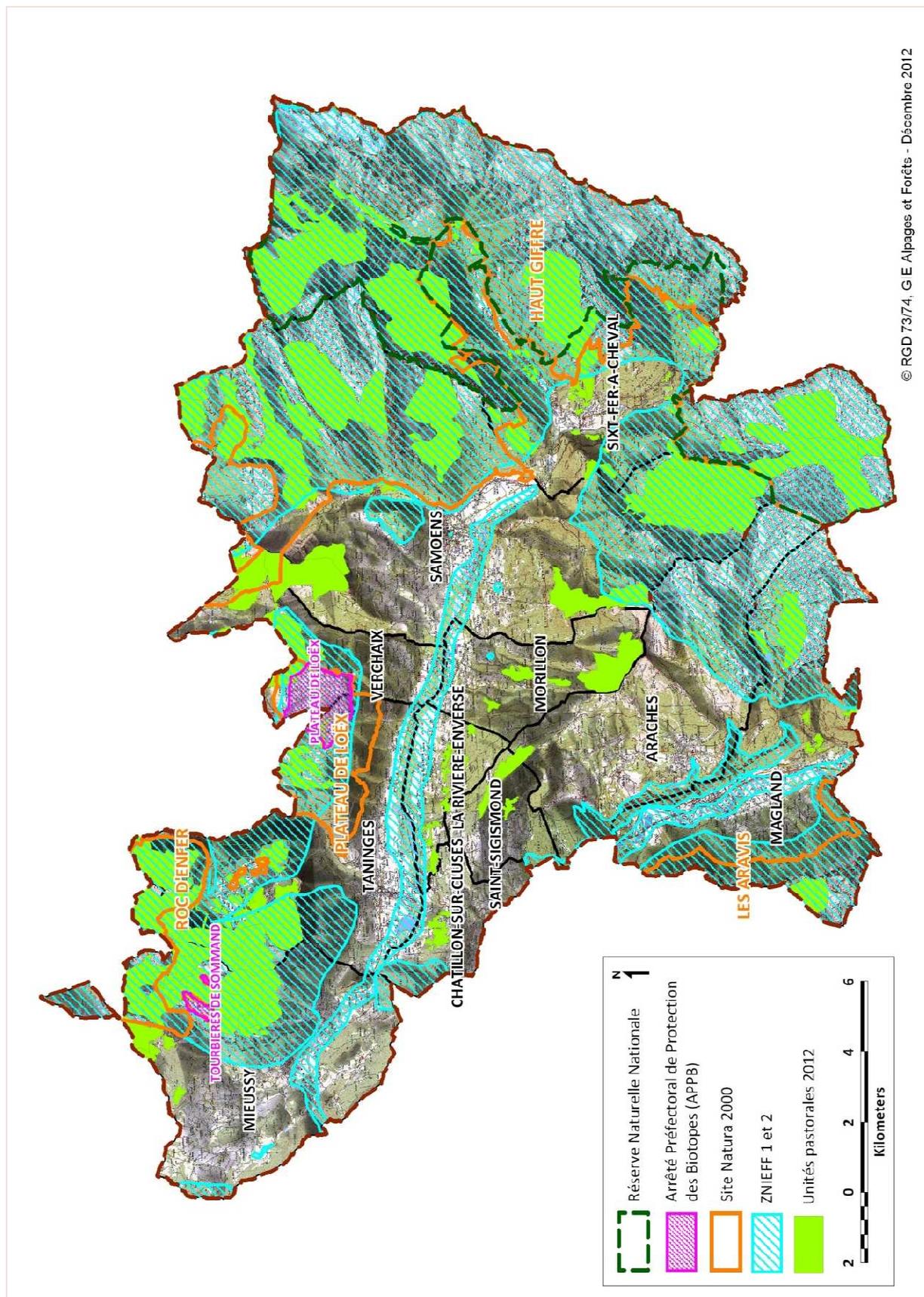
Dans l'attente de l'actualisation du plan de gestion, une programmation annuelle est établie. L'un des axes de programmation concerne « la préservation de la richesse des milieux naturels en lien avec les activités humaines » avec plusieurs objectifs dont le déplacement de la pression de pâturage de l'alpin au subalpin et la nécessité de garantir la pérennité de l'activité laitière en alpage.

Concernant l'évaluation des actions à mettre en œuvre afin d'atteindre ces objectifs, le rapport d'activités de 2011 montre que les démarches en lien avec cette activité pastorale ne sont pas encore finalisées (réalisation de plan de pâturage, limitation de l'extension des ligneux, animation de la convention sur les alpages laitiers...).

La constitution du Comité de Pilotage du site Natura 2000 du Haut-Giffre et la désignation du Syndicat Intercommunal du Haut-Giffre comme structure porteuse, va permettre dès 2013 d'actualiser le Document d'Objectifs, validé en 2001, et mettre en œuvre des mesures de gestion concrètes avec les différents acteurs du site.

La phase de concertation pour la programmation de ce PPT du Haut-Giffre a été faite en lien avec ASTERS. Une présentation de cette démarche ainsi que les projets envisagés dans le site de la réserve ont été présentés au comité consultatif du mois de juin 2012.

Carte n°19 : Espaces protégés et désignés d'intérêt écologique



#### 4.1.2 Arrêtés Préfectoraux de Protection des Biotopes (APPB)

Conformément au Code de l'Environnement (Article R 211-12), un arrêté préfectoral de conservation de biotope s'applique à la protection de milieux peu exploités par l'homme et abritant des espèces animales et/ou végétales sauvages protégées.

Les objectifs sont la préservation de biotope (entendu au sens écologique d'habitat) tels que landes, pelouses, mares, nécessaires à la survie d'espèces protégées en application des articles R 211-1 et R 211-2 du code de l'environnement, et plus généralement l'interdiction des actions pouvant porter atteinte à l'équilibre biologique des milieux.

L'arrêté fixe les mesures qui doivent permettre la conservation des biotopes. La réglementation édictée vise le milieu lui-même et non les espèces qui y vivent (maintien du couvert végétal, du niveau d'eau, interdiction de dépôts d'ordures, de constructions, d'extractions de matériaux,...). Par ailleurs, la destruction, le dérangement ou le déplacement des espèces protégées par la loi sont interdits.

6 unités pastorales sont concernées par l'un des deux arrêtés préfectoraux de conservation de biotope présents sur le territoire du Haut-Giffre.

**Tableau n°7 : Récapitulatif des APPB présents sur le territoire**

Nom du site	Surface (ha)	Domaine pastoral concerné	
		Nombre UP	Surface totale (ha)
TOURBIERES DE SOMMAND (26-09-1994)	402,47	4	16,3
PLATEAU DE LOËX (21-04-1997)	31,45	2	42,5
	<b>433,92</b>	<b>6</b>	<b>58,5</b>

#### 4.1.3 ZNIEFF

Cet inventaire, dressé par le Ministère chargé de l'Environnement et actualisé en 2004, recense les sites présentant une biodiversité remarquable. Au total, 7 556 hectares d'alpage sont inclus dans une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type I<sup>5</sup> ou II<sup>6</sup> :

- 53 unités pastorales sont incluses en ZNIEFF I
- 88 unités pastorales sont incluses en ZNIEFF II

<sup>5</sup> Les ZNIEFF de type I, de superficie réduite, sont des espaces homogènes d'un point de vue écologique et qui abritent au moins une espèce et/ou un habitat rares ou menacés, d'intérêt aussi bien local que régional, national ou communautaire ; ou ce sont des espaces d'un grand intérêt fonctionnel pour le fonctionnement écologique local.

<sup>6</sup> Les ZNIEFF de type II sont de grands ensembles naturels riches, ou peu modifiés, qui offrent des potentialités biologiques importantes. Elles peuvent inclure des zones de type I et possèdent un rôle fonctionnel ainsi qu'une cohérence écologique et paysagère.



**Tableau n°8 : Récapitulatif des sites ZNIEFF de type II présents sur le domaine pastoral**

Nom du site	Domaine pastoral concerné	
	Nombre UP	Surface totale (ha)
CHAINE DES ARAVIS	1	78
HAUT FAUCIGNY	54	4 960
MASSIF DU ROC D'ENFER ET SATELLITES	22	139
ZONES HUMIDES DU BASSIN DU FORON	11	50
	<b>88</b>	<b>5 227</b>

#### 4.1.4 Natura 2000

Quatre sites d'intérêt communautaire Natura 2000 sont présents sur le territoire couvert par le PPT du Haut-Giffre. En complément de la présentation synthétique sur l'avancement des démarches menées sur ces différents sites (page 31), on dénombre au total 56 unités pastorales concernées (en totalité ou partie) par ces sites Natura 2000. Cela représente 4 636 ha, soit 50% du domaine pastoral du Haut-Giffre.

**Tableau n°9 : Récapitulatif des sites NATURA 2000 présents sur le territoire**

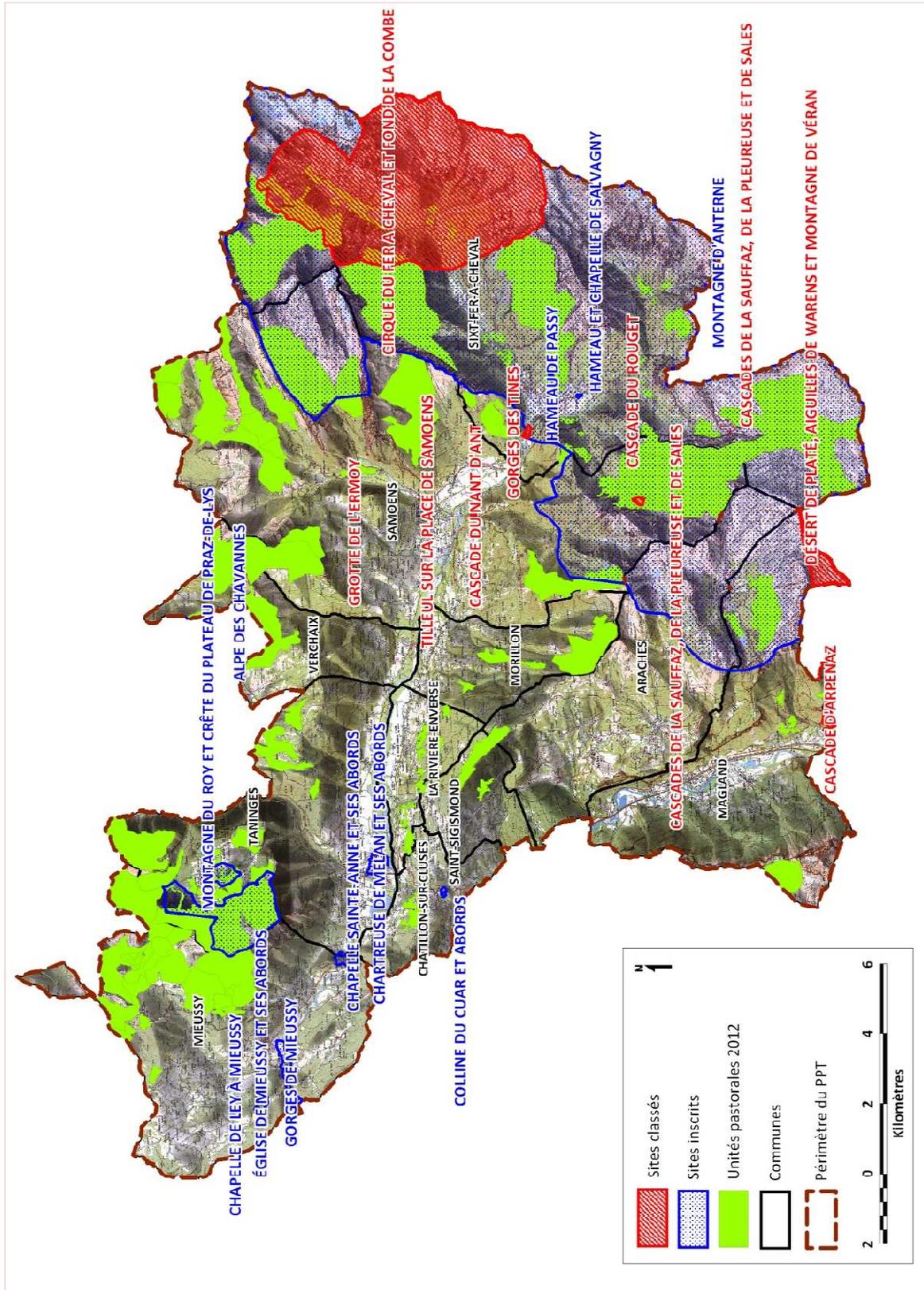
Nom du site	Domaine pastoral concerné	
	Nombre d'unités pastorales	Surface totale pastorale
Les Aravis	1	78
Haut-Giffre	38	3 763
Plateau de Loëx	3	223
Roc d'Enfer	14	572
Vallée de l'Arve	Hors domaine pastoral	
	<b>56</b>	<b>4 636</b>

Le travail qui va être réalisé dans le cadre des Document d'Objectifs des sites du « Roc d'Enfer » (travail d'inventaires réalisé à l'été 2012) et du « Haut-Giffre » (désignation de la structure porteuse en début d'année 2012) vont devoir mettre en avant les enjeux liés à présence et au maintien de l'activité pastorale et ce avec les nombreuses interactions de cette activité sur les milieux et espaces d'intérêts communautaire.

Après validation de ces documents, la phase suivante devrait permettre de mettre en place des plans de gestion pastorale (Mesures Agri-Environnementales Territorialisées - MAEt), établis sur demande des exploitants en partenariat avec les structures porteuses (Communauté de communes de la Vallée d'Aulps ou Syndicat Intercommunal du Haut-Chablais et Syndicat Intercommunal du Haut-Giffre).

La rédaction du plan de gestion pastorale vise à établir des propositions d'action favorables à la bonne gestion des surfaces pastorales de l'alpage, en tenant compte des enjeux de préservation de la biodiversité et du système d'exploitation de l'alpage en place.

Carte n°20 : Sites classés et inscrits du territoire du Haut-Giffre



Le Plan Pastoral Territorial du Haut-Giffre contribue également à tendre vers cette « bonne » gestion pastorale grâce à l'amélioration des équipements (création de logements de berger, distribution de l'eau sur l'alpage...) et les différentes actions en faveur d'une gestion concertée et partagée des ressources fondamentales (débroussaillage, passages canadiens...).

Ce fléchage environnemental est relativement important et ouvre la possibilité de financements complémentaires (Conseil Général, Etat, Europe...) qui sont identifiés et figurent dans le Plan de financement du PPT du Haut-Giffre.

#### 4.1.5 Sites classés et sites inscrits présents sur le domaine pastoral du Haut-Giffre

Les monuments naturels et les sites naturels de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, protégés par la loi du 2 mai 1930, impliquent au nom de l'intérêt général leur conservation en l'état et la préservation de toutes atteintes graves. La politique des sites a pour objectif de préserver les espaces de qualité et remarquables au plan paysager. Tous les travaux susceptibles de modifier l'état ou l'aspect des lieux d'un site sont soumis au contrôle du Ministre chargé des sites ou du Préfet du département (consultation de l'architecte des Bâtiments de France sur les travaux entrepris).

A l'échelle des 11 communes constitutives du PPT du Haut-Giffre, on dénombre 12 sites classés (4 973 hectares) et 15 sites inscrits (14 861 hectares).

##### ▪ Sites classés

Un site classé est un site dont la qualité appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation en l'état et la préservation de toute atteinte grave.

La procédure de classement peut être à l'initiative de services de l'État, de collectivités, d'associations, de particuliers et intervient par arrêté du Ministre en charge des sites ou par décret en Conseil d'État (selon le nombre et l'avis des propriétaires concernés). Tous les travaux susceptibles de modifier l'état des lieux ou l'aspect des sites (par exemple, les travaux relevant du permis de construire) sont soumis à autorisation spéciale préalable du Ministère chargé des sites, après avis de la DREAL, du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine (SDAP) et de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS). L'autorisation est déconcentrée au niveau du Préfet de département pour les travaux moins importants.

Treize unités pastorales sont concernées par un classement en sites classés pour une surface totale de 283,5 hectares.

**Tableau n°10 : Récapitulatif des sites classés présents sur le domaine pastoral**

Nom du site	Domaine pastoral concerné	
	Nombre d'unités pastorales	Surface totale pastorale
LAC DES GERS – SAMOENS (SC151)	2	5
CIRQUE DU FER A CHEVAL ET FOND DE LA COMBE-SIXT-FER-A-CHEVAL (SC159)	11	278,5
	<b>13</b>	<b>283,5</b>



- **Sites inscrits**

Un site inscrit est un espace naturel ou bâti qui nécessite d’être conservé.

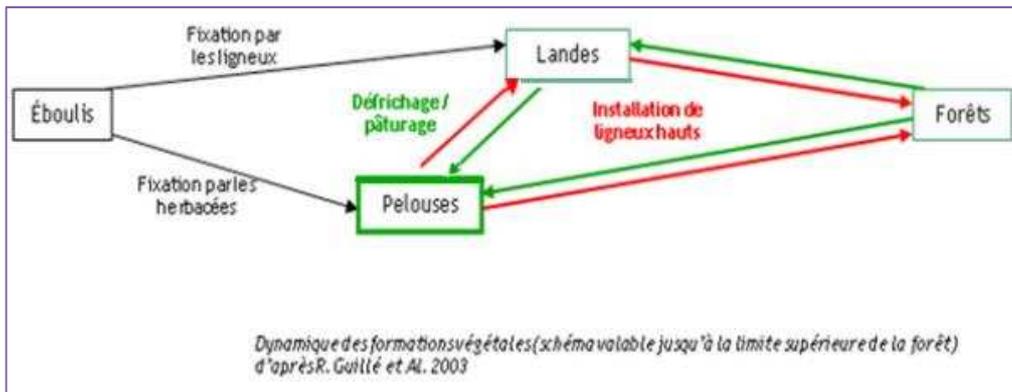
La procédure de classement est la même que pour un site classé. L’administration doit être informée au moins 4 mois à l’avance des projets de travaux. L’Architecte des Bâtiments de France émet un avis simple, sauf pour les permis de démolir qui supposent un avis conforme.

38 unités pastorales sont concernées par un classement en sites inscrits pour une surface totale de 3 809 hectares.

**Tableau n°11 : Récapitulatif des sites inscrits présents sur le domaine pastoral**

Nom du site	Domaine pastoral concerné	
	Nombre d’unités pastorales	Surface totale pastorale
MONTAGNE DU ROY ET CRETE DU PLATEAU DE PRAZ-DE-LYS – TANINGES (SI647)	6	306
BOIS DU JURA, CHALET DE LA GOUILLE ET CHAPELLE – TANINGES (SI648)	2	19
HAMEAU DE PASSY – SIXT-FER-A-CHEVAL (SI614)	1	0,4
ALPE DES CHAVANNES – VERCHAIX (SI584)	1	0,6
DESERT DE PLATE, COL D’ANTERNE ET HAUTE VALLEE DU GIFFRE – ARACHES, MAGLAND, SAMOENS ET SIXT-FER-A-CHEVAL (SI556)	28	3483
	<b>38</b>	<b>3 809</b>

**Graphique n°16 : Dynamique des formations végétales**



**Illustration n°14 : Exemple d'embroussaillage et de boisement sur le domaine pastoral**



Source : SEA 74

## **4.2 Problématiques liées à la biodiversité, aux paysages et à la qualité de l'eau**

La préservation des espaces naturels n'exclut pas les activités agropastorales. Bien au contraire, elles jouent, dans de nombreux cas, un rôle important afin de conserver la biodiversité et l'ouverture des paysages. Néanmoins, il est parfois nécessaire d'adapter la gestion agro-pastorale aux enjeux du site avec des chargements animaux plus ou moins important sur certains milieux.

### **4.2.1 Maîtrise de l'embroussaillage et du boisement**

En cinq décennies, le département de la Haute-Savoie a perdu en moyenne près de 40% de ses terres agro-pastorales d'altitude, conséquence de la diminution du nombre d'éleveurs, du cheptel et des nombreuses modifications des pratiques agricoles depuis la seconde Guerre Mondiale.

Au-delà de cette perte quantitative, nombre d'alpages laitiers se sont transformés peu à peu en unité pastorales-parcs (génisses ou ovins) du fait de conditions d'exploitation non adaptées aux exigences sanitaires nécessaires pour une telle production et en particulier l'alimentation en eau potable difficile.

Par des conduites de pâturage inappropriées, sans gardiennage permanent et sans aménagement de point d'abreuvement, ces « parcs d'altitude » sont souvent gagnés par la broussaille entraînant une perte de leur productivité fourragère et une fermeture des milieux...

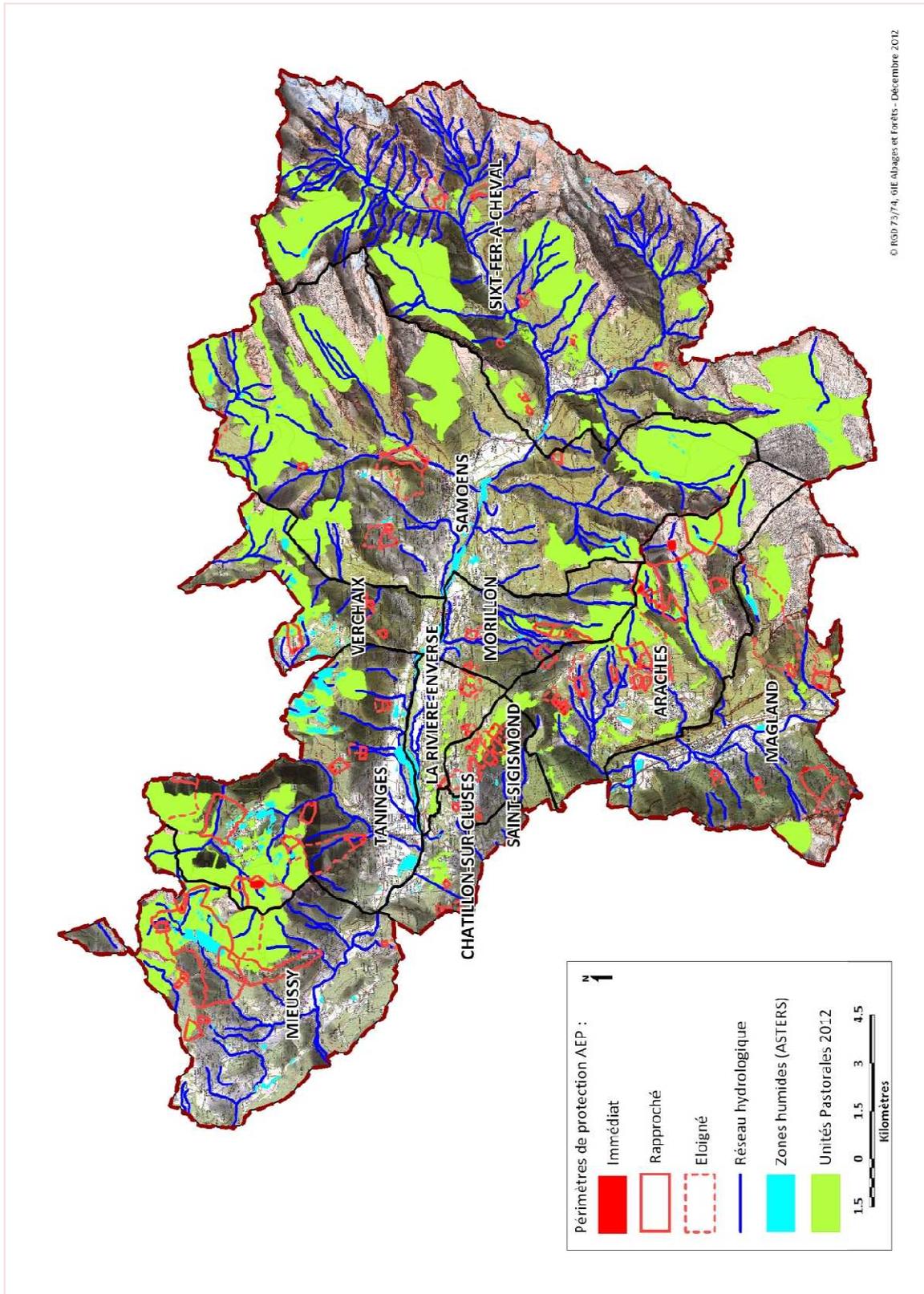
En dessous de 1900 m, une dynamique d'embroussaillage des alpages peut s'amorcer avec une dégradation des pelouses colonisées progressivement par la lande puis par la forêt sur les parties les plus difficiles. Ceci dans un département où l'agriculture et le pastoralisme demeurent un des piliers de l'économie et une vitrine pour l'activité touristique.

### **4.2.2 Maintien de la biodiversité prairiale et maîtrise des plantes envahissantes des prairies**

Paradoxalement la banalisation de la végétation par intensification des pratiques sur certains secteurs pastoraux va souvent de paire avec un sous-pâturage d'autres secteurs. On observe alors une fréquence de pâturage trop importante pour le maintien de la ressource pastorale (le troupeau pâture plus de 3 fois un quartier). On observe en fait souvent ce type de problèmes en cas de mauvaise circulation du troupeau dans l'alpage (quartiers trop utilisés pendant que d'autres ne sont pas assez pâturés). Enfin une fertilisation inappropriée a des conséquences néfastes sur la biodiversité prairiale. Certains quartiers d'alpage favorables à la nidification du Tétralyre sont également affectés par un pâturage trop précoce entraînant la disparition du couvert herbacé indispensable aux oiseaux.

L'envahissement des pelouses par des espèces arbustives comme l'églantier en face Sud et l'aulne vert au Nord est parfois important. L'implantation de ces plantes entraîne au delà d'un recouvrement trop important, une perte de biodiversité dans les prairies en même temps qu'une perte de valeur pastorale. Si leur présence sporadique ou limitée ne justifie pas d'intervention, inversement une abondance trop forte nécessite un traitement mécanique, ainsi qu'une conduite pastorale adaptée.

Carte n°21 : Présentation de la ressource en eau et des périmètres de protection de captages



### 4.2.3 Enjeux liés à la ressource en eau et aux périmètres de protection des captages

L'eau constitue, avec l'herbe, la ressource indispensable au pastoralisme. En montagne elle est à la fois nécessaire aux hommes et à l'abreuvement des troupeaux, indispensable à l'activité laitière, source de biodiversité, d'énergie mais aussi support et vecteur éventuel de pollution, cause de risques majeurs.

Parce que bien souvent située en tête de bassin versant, l'activité agropastorale doit accorder une attention particulière à la bonne gestion de la ressource en eau pour elle-même et pour les autres usagers à l'aval.

La prise en compte des périmètres de captage dans les activités pastorales constitue également un enjeu fort. L'activité pastorale peut avoir différents impacts sur la qualité des eaux (effluents d'élevage et de production, aménagement de desserte, etc.). La nature de ces impacts est variable selon les caractéristiques hydrogéologiques de l'alpage. Une analyse fine de ces caractéristiques est la seule garantie pour la définition de prescriptions efficaces.

Quelques règles générales existent néanmoins :

**Périmètre de Protection Immédiat** : Toute activité est interdite (clôtures).

**Périmètre de Protection Rapproché** : Interdictions : pacage avec stationnement du bétail, lisier, fumures, engrais, pesticides, construction, excavation, déversement de substances polluantes.

**Périmètre de Protection éloigné** : application stricte des règles de salubrité publique.

Au total 1935 ha d'alpage se situent dans un périmètre de protection des captages AEP (tous périmètres confondus), soit 20 % du domaine pastoral.

Tableau n° 12 : Récapitulatif des UP et surfaces pastorales concernées par les périmètres de protection AEP

Périmètre de protection des captages AEP*	Nombre d'UP concernées	Surface pastorale concernées (ha)
Immédiat	15	13
Rapproché	38	686
Eloigné	28	702

\* Alimentation en Eau Potable

### 4.2.4 Zones humides

Grâce à l'Inventaire départemental d'ASTERS, sur les 199 zones humides présentes sur le territoire couvert par le PPT du Haut-Giffre, 60% (120 zones humides), réparties sur 45 unités pastorales, sont recensées sur le domaine pastoral.

Ces zones humides peuvent prendre différentes formes, de la simple « gouille », au lac d'altitude en passant par la tourbière.

Illustration n°15 : Lacs et zones humides, un patrimoine naturel et paysager



Source : Vernant – Arâches, SEA 74

Carte n°22 : Zonage 2012 lié au dispositif de soutien au pastoralisme en présence des grands prédateurs



La prise en compte de ces zones humides d'altitude dans les pratiques pastorales se révèle d'une importance considérable sur certains alpages.

#### **Rappel de l'intérêt patrimonial des zones humides : Définition de la Loi du 3 janvier 1992**

Sont considérées comme zones humides « **on entend par zone humide les terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année** ».

Il est important de préserver les zones humides parce qu'elles présentent une grande diversité de biotopes, allant de milieu franchement aquatiques à d'autre franchement secs. Une zone humide présente une mosaïque de milieux humides différents possédant entre eux d'étroites relations hydrauliques et entre espèces. Cette originalité et la diversité en font des secteurs de haut intérêt paysager.

Les zones humides ont un caractère naturel fort et de multiples fonctions :

- Éléments de diversité, elles contribuent au maintien de l'équilibre naturel,
- Réservoirs d'espèces rares; elles participent à la conservation de notre patrimoine biologique,
- Régulatrices du facteur eau, elles permettent une meilleure stabilité climatique en jouant un « rôle tampon ».

#### **4.3 Problématiques liées à la présence des grands prédateurs**

La cohabitation avec les activités agro-pastorales n'est pas sans poser problème. Le lynx reste une espèce très difficile à apercevoir, mais la synthèse des données relevées confirme sa légère expansion dans les Alpes (aire de présence détectée couvrant une surface de 4 347 km<sup>2</sup>).

Cependant, la présence lupine tout particulièrement et la crainte de son extension, reste au centre des préoccupations et ont été évoquées par certains alpagistes. Comme partout dans les zones pastorales elle constitue une source d'inquiétude et cristallise les tensions entre les différents acteurs des espaces pastoraux.

La présence de chiens de protection dans les troupeaux pose localement des problèmes de cohabitation avec les activités de pleine nature (chasse, randonnée, etc.). Les actions de communication auprès des randonneurs, sur l'attitude à avoir en présence de ces chiens sont à poursuivre comme il convient également de poursuivre la formation des alpagistes à l'utilisation de ces chiens, pour limiter au maximum leur impact sur la petite faune et la fréquentation touristique.

Concernant la prédation et le zonage 2012 lié à la mise en œuvre du « dispositif de soutien au pastoralisme en présence des grands prédateurs », on constate que l'ensemble des communes du périmètre du PPT sont concernées par ce zonage et que seules les communes de Chatillon-sur-Cluses et Sixt-Fer-à-Cheval sont en « cercle 1 » (regroupe les communes sur lesquelles la présence du loup est régulièrement détectée). Le « cercle 2 » regroupe des communes à proximité du cercle 1 et susceptibles d'être colonisées par le loup à court terme.

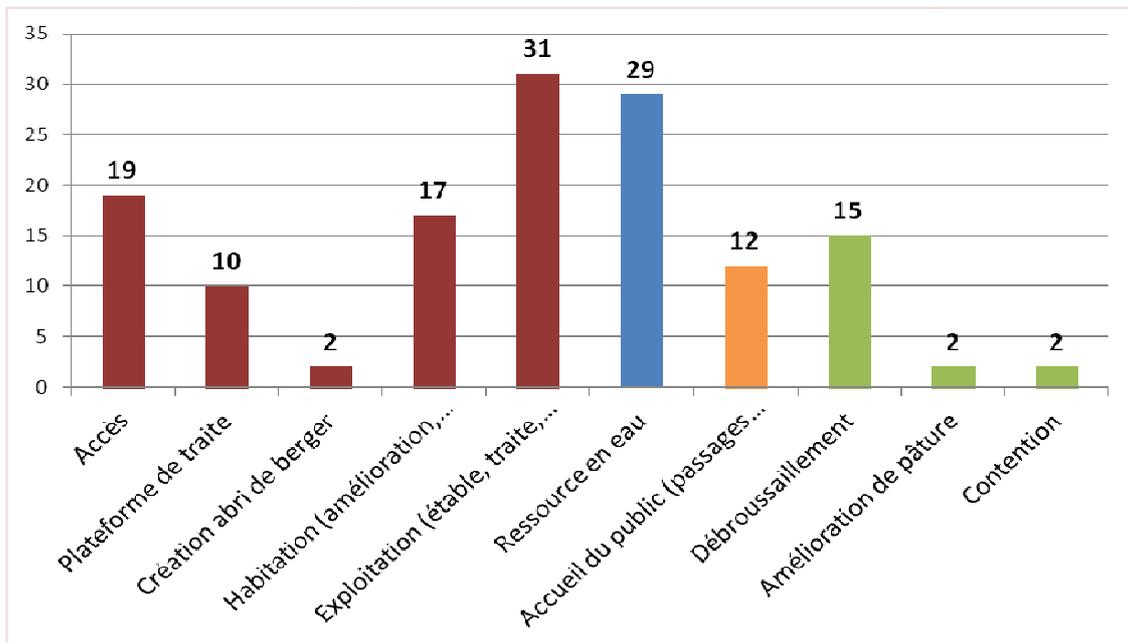


## PARTIE 5 :



LE PROJET PASTORAL DU TERRITOIRE DU  
HAUT-GIFFRE : SYNTHÈSE DES ENJEUX ET  
CONSTRUCTION DU PROGRAMME D'ACTION

**Graphique n°17 : Besoins et projets identifiés (en nombre de projets)**



**Illustration n°16 : L'amélioration des conditions d'exploitation des alpages, un enjeu clé pour l'avenir**



Source : Amélioration du chalet de la Vogele par l'AFP de Sixt-Fer-à-Cheval, SEA 74 - 2012

## 5.1 Synthèse des enjeux et construction d'un programme d'action

Comme le montre le diagnostic de ce Plan Pastoral, les activités pastorales occupent une place importante sur le territoire. Elles sont partie intégrante de nombreux systèmes d'exploitations agricole et par conséquent structurent et conditionnent largement son agriculture.

Activité séculaire au sens large, les pratiques pastorales ont contribué à façonner l'identité des lieux et participent pleinement à son attractivité touristique. Elles occupent, également, une place stratégique dans la préservation d'habitats et espèces naturelles.

Mais les alpages sont aussi soumis à de nombreuses contraintes, menaçant à plus ou moins long terme leur pérennité (pression foncière, vétusté des aménagements affectant les conditions de travail, fermetures des espaces, etc.). Ces espaces fragiles nécessitent ainsi une attention particulière traduite par le besoin d'un soutien financier et technique important.

Au fil du temps, les espaces pastoraux se sont vus sollicités pour de nouvelles fonctions, de nouveaux usages. Traditionnellement espaces de production de richesses agricoles, contribuant au dynamisme économique du territoire, les alpages sont aujourd'hui le siège de nombreuses activités touristiques et de plein air, d'enjeux de biodiversité et du maintien de la ressource en eau. La bonne cohabitation de l'ensemble de ces activités suppose l'existence d'un espace de dialogue et de concertation pour tous les acteurs en présence. La réalisation du Plan Pastoral Territorial animé par un comité de pilotage permanent rassemblant cette diversité d'intérêt doit permettre d'engager ce dialogue et la mise en place d'un programme de développement durable et consensuel.

Les réunions ont permis de faire un état des enjeux à l'échelle des sept secteurs de concertation, sur 112 unités pastorales. Il a été dénombré pas moins de **139 besoins et projets de travaux identifiés, sur 50 unités différentes.**

Les différentes besoins identifiés concernent :

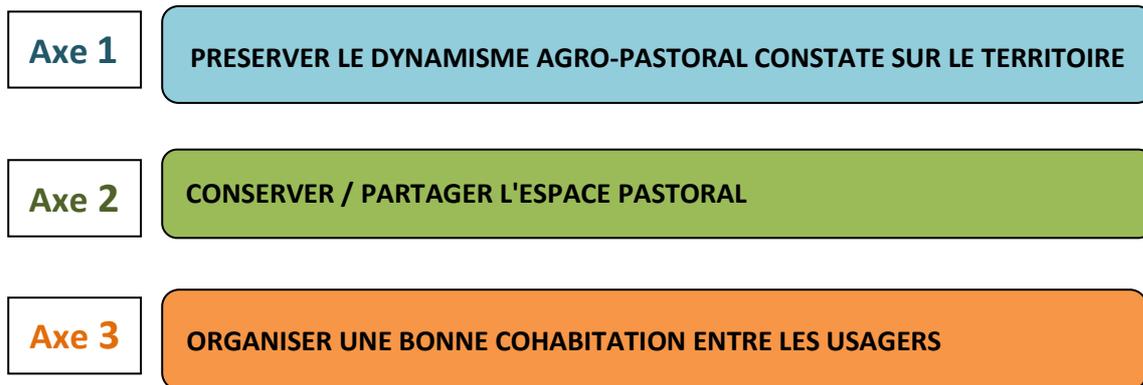
- les améliorations pastorales : accès, eau, logement, bâtiment(s) d'exploitation, clôtures ;
- la gestion des milieux et des ressources : débroussaillage, déboisement, amélioration de pâture, périmètres de protection AEP... ;
- le multi-usage du domaine pastoral : passages canadiens et franchissements ;
- les enjeux liés au foncier et à la pérennité des alpages : notamment une étude foncière des surfaces d'alpages sur le territoire de Sixt-Fer-à-Cheval (plusieurs projets d'installations).



## 5.2 Trois axes pour un programme d'actions

Tout le travail de fond du diagnostic a permis d'identifier trois grands enjeux pour l'activité pastorale et de définir un programme d'action pluriannuel, véritable projet des territoires d'altitude, rendant compte des besoins prioritaires du domaine pastoral.

Pour faire face aux enjeux et répondre aux besoins exprimés trois axes d'interventions ont été retenus. Ils permettent de structurer les grandes orientations du programme d'action proposé :



A partir de ces 3 axes **8 fiches actions** ont été validées par les membres du comité de pilotage le 8 janvier 2013.

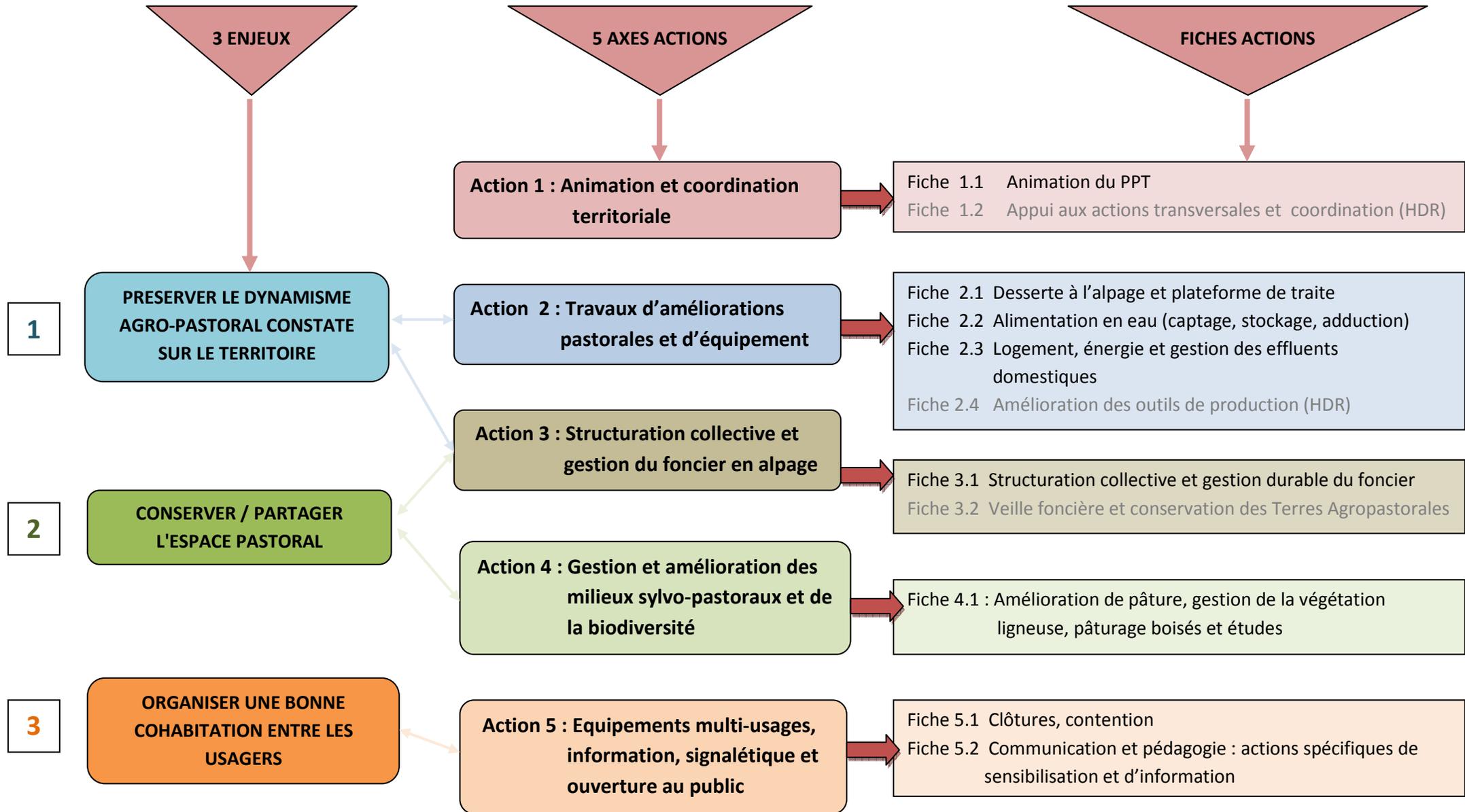
## **PARTIE 6 :**



**FICHES ACTIONS DU PLAN PASTORAL  
TERRITORIAL DU HAUT-GIFFRE ET  
CONSTRUCTION DE LA PROGRAMMATION  
PLURIANNUELLE 2013-2017**



Illustration n°17 : Schéma récapitulatif du programme pastoral du Haut-Giffre



## 6.1 Nomenclature des fiches actions

### Action 1 : Animation et coordination territoriale

Fiche 1.1 : Animation du PPT

Fiche 1.2 : Appui aux actions transversales et coordination *Hors dispositif régional*

### Action 2 : Travaux d'améliorations pastorales et d'équipement

Fiche 2.1 : Desserte à l'alpage et plateforme de traite

Fiche 2.2 : Alimentation en eau (captage, stockage, adduction)

Fiche 2.3 : Logement, énergie et gestion des effluents domestiques

Fiche 2.4 : Amélioration des outils de production *Hors dispositif régional*

### Action 3 : Structuration collective et gestion du foncier en alpage

Fiche 3.1 : Structuration collective et gestion durable du foncier

Fiche 3.2 : Veille foncière et conservation des Terres Agropastorales

### Action 4 : Gestion et amélioration des milieux sylvo-pastoraux, de la biodiversité et de la ressource en eau

Fiche 4.1 : Amélioration de pâture, gestion de la végétation ligneuse, pâturages boisés et études

### Action 5 : Equipements multi-usages, information, signalétique et ouverture au public

Fiche 5.1 : Clôtures, contention

Fiche 5.2 : Communication et pédagogie : actions spécifiques de sensibilisation et d'information

## 6.2 Fiches actions du PPT DU HAUT-GIFFRE

## **ACTION 1 : ANIMATION ET COORDINATION TERRITORIALE**

**Fiche 1.1**

**Animation du PPT**

### **Description et objectif de l'action**

Le dispositif Plan Pastoral Territorial prévoit une animation du programme d'action sur l'ensemble de la période 2013 – 2017.

L'animation du Territoire Pastoral intègre la planification des réunions du bureau et du comité de pilotage en fonction notamment des calendriers budgétaires. La préparation de ces réunions, leur animation technique et politique, la réalisation des rendus et l'instruction des dossiers intègrent une concertation locale avec l'ensemble des acteurs et représentants des usagers des espaces pastoraux. L'animation du Territoire Pastoral du Haut-Giffre permet également de réaliser le suivi des actions avec les maîtres d'ouvrage concernés et de repositionner le Plan Pastoral Territorial. Cette animation se veut garante de l'efficacité des actions conduites dans le cadre du PPT en faveur des espaces pastoraux.

- **Nature de l'action : Fonctionnement**
- **Montant alloué à l'animation par la Région Rhône-Alpes pour la durée du PPT : 21 440 € pour 26 8000€ d'action**

### **Prescriptions techniques & Critères d'éligibilité**

La mise en réseau de tous les acteurs des espaces pastoraux représente un des objectifs prioritaire de l'animation générale du Plan, en lien avec la mise en œuvre d'outils de communication adaptés pour favoriser les échanges entre acteurs. L'animation générale s'appuiera essentiellement sur le comité de pilotage du PPT qui aura un rôle central dans cette action et dans la réalisation de la programmation pluriannuelle 2013-2017.

### **Indicateurs d'évaluation**

<b>Indicateurs de réalisation</b>	<b>Indicateurs de résultats</b>
Convocations et comptes rendus des comités de pilotage Conventions, « fiches navettes » de projet.	- 2 réunions par an - Pleine connaissance des projets par les partenaires
Diffusion des informations sur le territoire pastoral	- Importance du nombre et de la couverture de la logique d'acteurs - Mise en ligne des informations témoignant des activités du territoire
Evaluation au regard d'une grille préétablie et conforme à la méthode d'évaluation de la Région Rhône-Alpes, évaluation finale	- Fort taux de réalisation des enveloppes et des projets - Note d'évaluation annuelle - Bilans et repositionnements éventuels

## Maîtres d'ouvrages éligibles

Communauté de Communes des Montagnes du Giffre

## Plan de financement

	Besoins (€)	Financement				
		RRA PPT	Feader 323C	Etat	Autres	Autofinancement
Animation générale du PPT	26 800€ (TTC)	80%	/	/	/	20 %
Montant total (€)	26 800€	21 440€*	/	/	/	5 360€

\* Le montant sollicité correspond à 8% de l'enveloppe régionale dédiée au PPT Roc d'Enfer

## Contribution au développement durable

	-	Neutre			+		
Développement économique	■	■	■	○	■	■	■
Environnement	■	■	■	○	■	■	■
Solidarité/social	■	■	■	○	■	■	■
Gouvernance	■	■	■	○	■	■	●
Validité	■	■	■	○	■	■	●

**Développement économique** : Peu significatif

**Environnement** : Prise en compte des demandes environnementales

**Solidarité/ social** : Recherche éventuelle de partenaires économiques

**Gouvernance** : Implication tout au long de la démarche d'un large éventail de représentants des usagers de l'espace pastoral.

**Validité** : L'animation du PPT est indispensable à sa bonne réalisation. Elle assure un lien fort et pérenne avec les services de la Région et garantit la cohérence de sa mise en œuvre sur le long terme.

## ACTION 1 : ANIMATION ET COORDINATION TERRITORIALE

Fiche 1.2

Appui aux actions transversales et coordination

*Hors dispositif régional*

### Description et objectif de l'action

La Communauté de Communes des Montagnes du Giffre est investi dans de nombreux dispositifs de développement local.

Plusieurs d'entre eux peuvent concerner l'activité pastorale. C'est notamment le cas de la Charte Forestière de Territoire, ou encore les sites Natura 2000.

La prise en compte de l'ensemble de ces dispositifs dans la mise en place du Plan Pastoral fait l'objet d'une attention particulière : dans un souci de cohérence et d'intégration des actions, ainsi que pour leur traduction dans un programme opérationnel pluriannuel, il est indispensable d'établir une bonne coordination entre ces différentes procédures et actions en cours sur le territoire du Haut-Giffre.

Afin d'assurer au mieux cette coordination d'action au sein de la communauté et au delà de la somme prévue dans la fiche 1.1 des moyens supplémentaires d'animation devront sans doute être trouvés pour l'équipe territoriale actuelle.

### Nature de l'action : Fonctionnement

### Prescriptions techniques & Critères d'éligibilité

Il est indispensable dans le cadre du Plan Pastoral d'arriver d'intégrer les enjeux et actions, identifiés dans le cadre de la Charte Forestière, qui touchent directement à l'avenir des espaces agrosylvopastoraux du territoire et qui se traduisent pour les deux démarches par des actions, constituant la base des programmes opérationnels pluriannuels.

Dans ce cadre, on peut sans doute mettre en avant les besoins importants en amélioration et création d'accès sylvopastoraux sur certains secteurs, s'inscrivant directement dans la logique de mise en place de Schémas de Desserte.

A noter également, l'intérêt de mettre à l'étude des actions de sylvopastoralisme sur les alpages en voie de colonisation par des accrus forestiers susceptibles d'être ré-ouverts pour une reconquête par les activités pastorales (pâturages boisés) et une valorisation du bois énergie.

Cette recherche de cohérence pour les projets de territoire, concerne également une meilleure efficacité des actions et de leur financement et doit englober la gestion des sites Natura 2000 présents sur le domaine pastoral qui concernent 9 221 hectares d'alpage.

Quand aux liens avec les exploitations agricoles, on peut envisager des actions intégrant le développement et la structuration des activités de production, de vente ou encore de diversification. On s'interrogera aussi au problème posé par l'évolution démographique des agriculteurs et les problèmes de main d'œuvre ou de reprise que pose la diminution du nombre d'actifs agricoles.

## ACTION 2 : SOUTENIR LE POTENTIEL DE PRODUCTION AGRO-PASTORAL ET AMELIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL

### Fiche 2.1

### Desserte à l'alpage et plateforme de traite

- L'accès à une unité pastorale constitue le cordon ombilical qui relie ce territoire d'altitude avec la vallée. La desserte est indispensable à l'exploitation pastorale d'aujourd'hui et elle représente :
  - une vie sociale facilitée pour l'éleveur et sa famille,
  - une possibilité d'évacuation des animaux en cas de problème sanitaire et d'accès des secours pour les personnes,
  - une descente de lait potentielle pour la transformation en vallée, ou le transfert des produits vers les marchés,
  - un accès pour le bétail et les bergers sur les parties supérieures de l'alpage.

L'accès doit permettre un trajet rapide et sûr jusqu'à l'unité pastorale et ce par tous temps. Une présence humaine facilitée à l'alpage (fréquence et visite,...) permet une conduite plus précise du troupeau et par conséquent un entretien de qualité des surfaces pastorales (répartition de la pression de pâturage, pâturage des zones excentrées, limitation des ligneux bas, ...) et une meilleure qualité zootechnique du troupeau. Cela implique donc une desserte interne de qualité qui doit faciliter le travail des hommes présents sur l'alpage, garantir également de la bonne santé du bétail et du maintien de l'ouverture des espaces d'altitude.

Les territoires d'altitude sont également des espaces de travail et de production pour les forestiers. Les accès sylvo-pastoraux sont là encore essentiels pour ces activités.

Les dessertes peuvent être considérées comme un atout sous réserve d'accords locaux d'utilisation pour les missions de suivi et de protection de la faune et de la flore, mais aussi pour la diversification des activités en alpage (vente directe,...) et la gestion des flux touristiques sur les milieux particulièrement sensibles.

Toutefois, il est important de rappeler que la circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels, ruraux et forestiers, peut être source de nuisances importantes (dégradation des ouvrages, perturbation de la faune et la flore). Sa pratique doit être réglementée et des prescriptions techniques précises devront être prises en compte pour l'ensemble des projets retenus dans le Plan Pastoral (mise en œuvre éventuelle de plans de circulation).<sup>7</sup>

Notons également qu'il existe des différences de besoins de qualité d'accès selon l'utilisation des alpages. Sa qualité doit être optimale pour les alpages laitiers, elle est moins prépondérante pour les unités pastorales à bovins non laitiers ou pour les petits ruminants viandes.

- Les dessertes internes, accès et plates-formes de traite, représentent un véritable besoin sur ce territoire du PPT du Haut-Giffre. On observe une augmentation significative du recours à l'utilisation de la traite mobile sur l'alpage afin de compenser notamment la perte de terrains agricoles en vallée.

<sup>7</sup> Voir le document « Maîtriser la circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels » Préfecture de Haute-Savoie - 2006

Il s'agit bien de desservir et de désenclaver des secteurs d'alpages qui sont difficilement valorisables avec les dessertes existantes. L'entretien de ces secteurs passe nécessairement par la création de desserte permettant :

- d'aller au plus près des troupeaux avec un outil de traite mobile,
- de faire pâturer des secteurs excentrés de l'alpage et donc d'éliminer l'enfrichement de ces zones et de maintenir la biodiversité prairiale,
- de répartir la fumure sur l'alpage en évitant les zones d'accumulation,
- de suivre l'évolution de la végétation et d'éviter l'apparition d'accrus.

L'amélioration et la création de plates-formes de traite est, dans la même continuité, essentielle au maintien de ces alpages laitiers. Ces aménagements doivent également permettre de garantir une meilleure gestion des effluents produits sur ces espaces et la sauvegarde des eaux d'infiltration et le confort des animaux.

Afin de répondre aux enjeux liés à cette desserte et aux plateformes de traite, il est important que selon les enjeux que présentent ces aménagements puissent être établis des pré-études. L'objectif est de définir une stratégie opérationnelle issue d'une expertise partagée. Cette stratégie permettra de réaliser des aménagements répondant d'une part aux attentes fonctionnelles des différents acteurs et d'autre part aux objectifs du développement durable.

#### **Nature de l'action : Investissement**

#### **Prescriptions techniques**

---

Préalablement au montage de dossier de financement, le maître d'ouvrage veillera à :

- Fournir un rapport de présentation décrivant l'ouvrage projeté en faisant apparaître les contraintes paysagères et environnementales du projet, ainsi que les caractéristiques techniques (pentes en long, volume mis en œuvre, améliorations apportés, ...). Les photos du site ou de l'ouvrage avant travaux en cas d'amélioration pourront être fournies.
- fournir un devis descriptif et estimatif détaillé des travaux pour l'ouvrage projeté, faisant apparaître le prix unitaire et les volumes mis en œuvre.
- fournir un devis de stabilisation et de réengazonnement des talus de l'ouvrage après travaux.
- fournir le plan de circulation prévu (réglementation, limitation physique de l'accès, ...) pour l'ouvrage en question. Le cas échéant le plan adopté à l'échelle communale sera fourni. Sans restriction de circulation, les financements publics ne seront pas mobilisables.
- Localiser le projet au moins sur un plan au 1/25 000ème.
- Fournir le dossier de déclaration préalable de Travaux et Divers (si surf > 100m<sup>2</sup> et hauteur de talus > 2,5m)

#### **Maîtres d'ouvrages éligibles**

---

Collectivités locales, GP, AFP, SICA (sous réserve d'éligibilité de la structure aux aides régionales)

## Indicateurs d'évaluation

Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultats
Dépôt de projets et engagement des travaux	- Engagement des travaux et PV de réception des travaux : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Bilan financier : montant et type de bénéficiaires</li> <li>▪ Bilan technique : nombre de projets, type de projets, mètre linéaire de piste</li> </ul>

## Programmation de l'action et coût prévisionnel

Les réunions de consultation réalisées dans le cadre de l'élaboration du PPT ont fait remonter un besoin total concernant la création ou l'amélioration d'accès aux alpages de **168 000 €**.

## Plan de financement

	Besoins (€)	Financement				
		RRA PPT	Feader 323C	Etat	Autres	Autofinancement
Desserte à l'alpage et plateforme de traite	168 000€	30%	30%	/	/	40%
Montant total (€)	168 000€	50 400€	50 400€	/	/	67 200€

## Contribution au développement durable

	-			Neutre			+
Développement économique							●
Environnement			○				
Solidarité/social					○		
Gouvernance				○			
Validité							●

**Développement économique :** Maintien de l'activité pastorale sur l'ensemble du territoire. Structuration des systèmes d'exploitation.

**Environnement :** Ces ouvrages bien que pouvant avoir un impact paysager négatif permettent de maintenir une activité pastorale productrice de biodiversité.

**Solidarité /social :** La création ou l'amélioration d'accès permet d'améliorer significativement les conditions de travail en alpage. Ils permettent d'éviter l'isolement des alpagistes et participent au maintien de liens sociaux et familiaux pendant les estives.

**Gouvernance :** Concertation préalable pour la mise en place de ce type d'aménagement. Réflexion préalable sur les possibilités de multi-usage des ouvrages ainsi que sur la réglementation nécessaire pour limiter les éventuels impacts négatifs.

**Validité :** Les accès constituent une priorité pour le bon fonctionnement et le maintien d'un dynamisme pastoral. Par ailleurs, le montant des investissements nécessaires les rend très difficilement réalisables sans financements publics.

## ACTION 2 : SOUTENIR LE POTENTIEL DE PRODUCTION AGRO-PASTORAL ET AMELIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL

Fiche 2.2

Alimentation en eau (captage, stockage, adduction)

### Description et objectif de l'action

L'eau constitue, avec l'herbe, la ressource indispensable au pastoralisme. En montagne elle est tout à la fois nécessaire aux hommes et aux animaux, source de bien être, de biodiversité, d'énergie mais aussi support et vecteur éventuel de pollution, cause de risques majeurs, et source de conflits d'usage...

En premier lieu il convient de couvrir les besoins liés à la présence humaine tant en quantité qu'en qualité. Selon l'article 4 de l'arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 1996 relatif à l'hébergement des travailleurs agricoles : « un travailleur doit disposer d'au moins 100 litres d'eau potable par jour ».

La satisfaction des besoins en eau d'un alpage passe également par le traitement de la qualité des eaux utilisées. En particulier pour la consommation humaine, l'eau doit être potable et répondre aux normes en vigueur. L'eau à destination des animaux doit quant à elle être reconnue propre et indemne de parasites.

En tête de bassin versant et avec protection des captages on peut trouver de l'eau naturellement potable. En cas d'utilisation de l'eau de pluie ou d'eau non contrôlée pour la consommation domestique et la production laitière et fromagère ( hors financement régional ), il est indispensable de traiter cette eau afin de la « potabiliser ».

Pour information :

	Besoins moyens en litres / animal / jour
Ovins à l'entretien	0,5 à 6
Ovins en lactation	5 à 8
Caprins	6
Vaches laitières	60 à 90
Génisses	40 à 90
Vaches allaitantes ou tarées	70
Equins	100
Porcins	10

Source : CERPAM 2003 et services pastoraux des Alpes du Nord

Afin de répondre aux enjeux liés à l'alimentation en eau, il est indispensable que soient établies des pré-études pour un certain nombre de projets où la disponibilité et le partage de cette ressource sur l'alpage peut s'avérer problématique. L'objectif est de définir une stratégie opérationnelle issue d'une expertise partagée. Cette stratégie permettra de réaliser des aménagements répondant d'une part aux attentes fonctionnelles des différents acteurs et d'autre part aux objectifs du développement durable.

**Nature de l'action : - Investissement**

## **Prescriptions techniques**

---

Ces travaux devront :

- être réalisés dans les règles de l'art
- recevoir un accord écrit (convention, acte notarié, acte sous seing privé,...) du propriétaire et des terrains concernés par les ouvrages
- si nécessaire, faire l'objet d'une étude hydrogéologique obligatoire et finançable, afin d'apprécier l'aspect qualitatif et quantitatif de la ressource ainsi que les prescriptions d'utilisation (périmètre, U.V.) pour les nouveaux projets
- argumenter de l'adéquation entre ressource et besoin.
- Comporter un devis descriptif et estimatif des ouvrages.

## **Critères d'éligibilité**

---

Utilisation effective et régulière pour motifs agricoles des bâtiments à équiper.

- ❖ Alimentation et traitement de la qualité de l'eau :

### Projets éligibles :

- rénovation / création de systèmes de captage de source et d'adduction d'eau potable (qualitatif et quantitatif) en zone pastorale pour le logement des alpagistes et l'abreuvement des animaux
- stockage des eaux de pluie à destination de la consommation humaine et l'abreuvement des animaux
- mise en place d'impluvium
- pré-étude aux aménagements, notamment hydrogéologique en vue d'un projet d'alimentation en eau
- mise en place d'outil de potabilisation d'eau (filtre, canon UV, ...)
- protection physique des captages et stockages
- solutions techniques permettant d'améliorer la distribution de l'eau sur l'alpage

### Projets non éligibles :

- l'alimentation en eau potable de bâtiments d'altitude à vocation non pastorale
- l'alimentation en eau potable de bâtiments agricoles non situés en zone pastorale

## **Maîtres d'ouvrages éligibles**

---

Collectivités locales, GP, AFP, SICA (sous réserve d'éligibilité de la structure aux aides régionales)

## Indicateurs d'évaluation

Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultats
Dépôt de projets et engagement des travaux	- Engagement des travaux et PV de réception des travaux : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Bilan financier : montant et type de bénéficiaires</li> <li>▪ Bilan technique : nombre de projets, type de projets</li> </ul>

## Programmation de l'action et coût prévisionnel

Les réunions de consultation réalisées dans le cadre de l'élaboration du PPT ont fait remonter un besoin total concernant l'alimentation et la distribution en eau de **361 900 €**.

## Plan de financement

	Besoins (€)	Financement				
		RRA PPT	Feader 323C	Etat	Autres	Autofinancement
Alimentation en eau et pré-étude aux aménagements	361 900€	30%	30%	/	/	40%
Montant total (€)	361 900€	108 570€	108 570€	/	/	144 760€

## Contribution au développement durable

	Neutre						
	-						+
Développement économique						○	
Environnement						○	
Solidarité/social						○	
Gouvernance					○		
Validité							●

**Développement économique** : Ces équipements sont indispensables pour toutes activités de gardiennage et de production.

**Environnement** : Les conceptions à l'impact paysager et environnemental limité seront privilégiées.

**Solidarité /social** : Ces aménagements participent directement à l'amélioration des conditions de vie des alpagistes.

**Gouvernance** : Concertation préalable pour la mise en place de ce type d'aménagement.

**Validité** : L'alimentation en eau est un des éléments fondamental du bon équipement des habitations en alpage et du maintien d'une présence humaine régulière sur les unités pastorales.

## **ACTION 2 : SOUTENIR LE POTENTIEL DE PRODUCTION AGRO-PASTORAL ET AMELIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL**

**Fiche 2.3**

**Logement, énergie et gestion des effluents domestiques**

### **Description et objectif de l'action**

Les chalets d'alpage constituent des éléments caractéristiques et patrimoniaux du territoire du Haut-Giffre. Ils marquent la présence de l'homme en montagne. Ces constructions sont traditionnellement utilisées de façon saisonnière pour l'habitat et les besoins professionnels des éleveurs. Ces bâtiments subissent les évolutions et les transformations de la société : certains chalets se retrouvent à l'abandon, d'autres servent de résidence secondaires tandis qu'une partie a heureusement conservé sa vocation originelle liée au pastoralisme. Seuls ces derniers sont concernés par cette fiche action.

Les chalets d'alpage, existants ou nouvellement construits, font partie intégrante de l'exploitation pastorale et en sont des éléments indispensables. On les définit comme étant « logement de berger » ou du « vacher ». Des efforts restent à faire pour offrir des conditions de confort, d'hygiène et de sécurité se rapprochant des standards actuels avec un souci constant de respect de l'architecture originale.

L'accès à une source d'énergie autonome est aussi un impératif pour garantir une vie en alpage se rapprochant des standards en vigueur.

Outre l'amélioration du quotidien des alpagistes, l'alimentation en énergie permet le développement d'autres activités telles que la production fromagère, ou encore l'accueil touristique, ce qui nécessite des puissances non disponibles avec le solaire uniquement. Les projets recensés consistent en l'installation de panneaux solaires photovoltaïques et thermiques, l'achat de groupes électrogènes adaptés et éventuellement de raccordement au réseau électrique

Plusieurs types d'action sont prévus dans cette fiche :

- Création de nouveaux logements sur les alpages nécessitant une présence régulière des alpagistes.
- Amélioration et réfection de logements existants y compris électrification et gestion des effluents domestiques.

Afin de répondre aux enjeux liés plus spécifiquement à la création d'abris de berger ou à l'amélioration de logement ayant un impact paysager, il est indispensable que ces aménagement puisse être établit des pré-études. L'objectif est de définir une stratégie opérationnelle issue d'une expertise partagée. Cette stratégie permettra de réaliser des aménagements répondant d'une part aux attentes fonctionnelles des différents acteurs et d'autre part aux objectifs du développement durable.

**Nature de l'action : Investissement**

### **Prescriptions techniques**

Le dossier de demande de financement devra :

1. **Localiser le projet sur une carte au 1/25 000<sup>ème</sup> (minimum)**
2. **Le projet devra être en conformité :**
  - avec le code de l'urbanisme et avec les documents d'urbanisme en vigueur sur la commune.
  - avec le code de l'environnement
3. Pour les chalets accueillant des salariés ou devant en accueillir dans un avenir plus ou moins proche, **les plans de réalisations devront être en conformité avec les dispositions du code du travail.**
4. En cas de dépôt des dossiers auprès des services de l'urbanisme une copie de l'avis devra être fournie.

*NB : Pour les projets globaux comprenant à la fois logement de berger et atelier de fabrication, les surfaces destinés au logement et les montants des travaux s'y rapportant devront être identifiables.*

### **Critères d'éligibilité**

Seront éligibles pour cette action :

- Les projets de rénovation / création / amélioration (dont assainissement) de logement des bergers et alpagistes et dans un maximum de 100 000 € pour une « cabane pastorale ».

Ne sont pas éligibles pour cette action tous les projets de rénovation des bâtiments à vocation patrimoniale, c'est-à-dire sans présence régulière à l'alpage, mais aussi les rénovations de bâtiments à vocation de stockage de matériel.

Ne sont pas éligibles pour cette action toutes les acquisitions de poêle à bois (mobilier).

- Les acquisitions et installations de panneaux solaires photovoltaïques, panneaux solaires avec fluide caloporteur, pico centrales, groupes électrogènes
- Les améliorations, acquisitions et installations de dispositifs de traitement des effluents domestiques (fosses sceptiques, toilettes sèches...)
- Les pré-étude aux aménagements.

### **Maîtres d'ouvrages éligibles**

Collectivités locales, GP, AFP, SICA (sous réserve d'éligibilité de la structure aux aides régionales)

### **Indicateurs d'évaluation**

Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultats
Dépôt de projets et engagement des travaux	- Engagement des travaux et PV de réception des travaux : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Bilan financier : montant et type de bénéficiaires</li> <li>▪ Bilan technique : nombre de projets, type de projets</li> </ul>

## Programmation de l'action et coût prévisionnel

Les réunions de consultation réalisées dans le cadre de l'élaboration du PPT ont fait remonter un besoin total concernant la création ou l'amélioration de logements des hommes de **380 000 €**.

## Plan de financement

	Besoins (€)	Financement				
		RRA PPT	Feader 323C	Etat	Autres	Autofinancement
Logement des alpagistes...	380 000€ (HT)	30%	30%	/	/	40%
Montant total (€)	380 000€	114 000€	114 000€	/	/	152 000€

## Contribution au développement durable

	Neutre					
	-					+
Développement économique					○	
Environnement				○		
Solidarité/social						●
Gouvernance				○		
Validité						●

**Développement économique** : Les Chalets d'alpage permettent le maintien d'une présence et d'une activité humaine en montagne. Ils contribuent à l'amélioration des conditions de travail et favorisent ainsi les possibilités de valorisation des produits transformés.

**Environnement** : Le maintien d'une présence humaine permet de d'améliorer la conduite des troupeaux et par conséquent l'entretien et la gestion des surfaces pastorales en assurant une meilleure répartition des pressions de pâturage.

**Solidarité /social** : La construction et l'amélioration des chalets d'alpages permettent d'améliorer les conditions de vie et de travail des alpagistes et participent au maintien d'une présence humaine indispensable à l'accueil des populations urbaines en recherche de milieux naturels.

**Gouvernance** : Concertation préalable pour la mise en place de ce type d'aménagement.

**Validité** : Les chalets constituent une priorité pour le bon fonctionnement et le maintien d'un dynamisme pastoral, en particulier pour les systèmes d'exploitation avec productions laitières ou les alpages avec un cheptel nécessitant un gardiennage permanent (gros troupeaux ovins et/ou caprins).

## ACTION 2 : SOUTENIR LE POTENTIEL DE PRODUCTION AGRO-PASTORAL ET AMELIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL

Hors dispositif régional

Fiche 2.4

Amélioration des outils de production

### Description et objectif de l'action

Bien que n'entrant pas en compte dans les actions éligibles aux financements régionaux, le choix a été fait de prendre note des besoins liés à l'amélioration et la création de bâtiment d'exploitation en alpage. **Ces actions seront proposées à un financement au Plan de Modernisation des Bâtiments d'Élevage (PMBE).** Cette fiche action est indispensable dans le cadre du PPT, pour une approche globale des enjeux et besoins du territoire pastoral.

Ces équipements sont des outils indispensables au bon fonctionnement des unités pastorales laitières et occupent une place centrale dans l'organisation et la gestion des alpages du secteur. Parmi les destinations que peuvent occuper ces bâtiments on note :

- Logement des animaux avec zones de stockage des effluents
- Salles de traite avec zones de stockage des effluents
- Salles de fabrication
- Caves d'affinage
- ...

Le diagnostic préalable à la mise en place du PPT a permis d'identifier plusieurs projets d'amélioration de ces équipements. Pour l'essentiel, il s'agit de réfection de bâtiment (toitures, sous-bassement, etc.). Leur remise en état permet à la fois d'assurer :

- l'installation des jeunes agriculteurs,
- la sécurité des travailleurs et du bétail,
- le confort des hommes et des bêtes en cas d'intempéries
- dans certain cas, l'évolution du chargement, notamment en cas d'installation aussi bien en nombre qu'en nature,
- La production de fromages traditionnels de qualité tels que l'Abondance et la Tomme mais aussi de nouvelles productions en chèvre et brebis.

**Nature de l'action : Investissement**

### Prescriptions techniques

Préalablement au montage de dossier de financement, le maître d'ouvrage s'attachera à :

- 1. Fournir un plan (avec échelle) des travaux envisagés**
- 2. Localiser le projet (planche cadastrale ET carte 1/25 000).**
- 3. Vérifier la conformité :**
  - avec le code de l'urbanisme et avec les documents d'urbanisme en vigueur sur la commune et le code de l'environnement
- 4. Lors de la construction d'un ouvrage, il conviendra de vérifier la cohérence du projet avec le Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles et également avec les périmètres de captages AEP.**

## ACTION 3 : STRUCTURATION COLLECTIVE ET GESTION DU FONCIER EN ALPAGE

### Fiche 3.1

### Structuration collective et gestion durable du foncier

- La structuration collective des espaces pastoraux représente un enjeu fort pour ces territoires d'altitude et constitue un gage d'avenir.

#### ❖ **Associations Foncières Pastorales (AFP)**

Face à une complexité foncière grandissante, au multi-usage et aux diverses pressions qui s'exercent sur l'espace montagnard, l'AFP constitue un outil unique pour la gestion intégrée de l'espace pastoral et forestier, mais aussi pour la gestion de l'eau, de l'environnement et de la fréquentation touristique.

Elle offre, un outil efficace pour lutter contre le morcellement foncier qui rend difficile sinon impossible, la mise en valeur de certains territoires et le contrôle de la végétation. L'AFP facilite la sauvegarde et la valorisation d'un foncier qui ne pourrait l'être de manière individuelle. Les exploitants ou autres gestionnaires de l'espace ne s'adressent alors qu'à un seul interlocuteur plutôt qu'à une multitude de propriétaires. L'association peut permettre d'intéresser l'ensemble des propriétaires aux différents usages de l'espace compris dans le périmètre syndical : agropastoralisme, forêt, eau, zones écologiquement remarquable, chasse, tourisme « doux ».

Concrètement l'AFP autorisée, seule forme qui puisse bénéficier d'aides financières publiques, est un regroupement de propriétaires de terrains (privés ou publics) constitué sur un territoire agropastoral et accessoirement forestier, dans le but d'assurer ou de faire assurer la mise en valeur et la gestion des fonds inclus dans le périmètre constitué.

En règle générale les collectivités territoriales sont à l'origine de la constitution et la procédure doit s'appuyer sur une enquête publique. La création et les investissements importants peuvent être décidés à la majorité des surfaces lorsqu'au moins une commune fait partie de l'association.

Le statut d'établissement public à caractère administratif de l'AFP autorisée lui impose des règles de fonctionnement comparables à celle des communes, mais il lui ouvre droit aux aides publiques.

L'association peut agir en justice, acquérir, vendre, échanger, transiger, emprunter et hypothéquer sous réserve de l'accomplissement des formalités de publicité prévues dans le cadre de l'ordonnance n° 2004-632 du 1er juillet 2004 et de son décret d'application.

A ce jour plusieurs territoires du Haut-Giffre envisagent d'agrandir des AFP existantes sur leur territoire. Il est crucial pour la bonne mise en œuvre de ce plan pastoral que ces projets bénéficient d'un accompagnement afin d'être opérationnel dans les meilleurs délais. En effet, compte tenu de la structuration de la propriété pastorale, la maîtrise d'ouvrage des nombreux projets d'investissements sur les travaux d'améliorations pastorales serait facilitée par l'extension, voire idéalement la création de cet outil foncier.

Le PPT du Haut-Giffre devra permettre de mettre les moyens nécessaires, notamment financiers, pour que ces démarches aillent à leur terme.

#### ❖ **Groupements Pastoraux (GP)**

L'utilisation collective des alpages tient une place essentielle dans l'organisation de la vie pastorale d'hier comme d'aujourd'hui.

La transhumance locale a jadis été organisée dans certains secteurs d'altitude sous forme de "fruits communs" qui se définissaient comme la mise en commun de toutes les bêtes de petits propriétaires, qui élaient ou nommaient, à tour de rôle, en leur sein, des procureurs ou

mandataires. Ceux-ci assuraient la gestion de la montagne : ils embauchaient le personnel, surveillaient son travail et assuraient, à l'automne, la vente des produits et le règlement des comptes aux sociétaires.

Aujourd'hui, l'exploitation de certains alpages destinés aux jeunes animaux ou à la production laitière poursuit cette tradition qui présente de nombreux avantages : gestion collective du troupeau et des moyens de production, acquisition en commun de matériel adapté, embauche de main d'œuvre partagée, possibilité, pour chaque sociétaire, de se consacrer aux travaux de fenaison sur son exploitation, adéquation entre les surfaces d'herbe disponibles et la taille du troupeau, adaptation de l'importance de certains espaces pastoraux et de la brièveté du cycle végétatif.

Le statut de "groupement pastoral" permet également l'accès aux aides des pouvoirs publics (prêts bonifiés pour l'équipement pastoral, subventions départementales et régionales pour les équipements, aide spéciale au démarrage, contrats aidés à enjeux environnementaux).

### ❖ **Sociétés d'Intérêt Collectif Agricole (SICA)**

Le territoire du Haut-Giffre, comme les autres territoires hauts-savoyards engagés dans une procédure PPT, compte de nombreux alpages individuels nécessitant des travaux d'amélioration pastorale. En l'absence d'une importante représentation des structures collectives, la SICA Arve-Giffre et Risse doit permettre de jouer un rôle majeur pour la gestion des espaces pastoraux qu'il est nécessaire de soutenir.

Effectivement, les rôles joués par ces structures peuvent être de plusieurs ordres :

- Mobilisation et structuration des acteurs locaux gestionnaires d'alpages,
- Réflexions collectives sur la gestion et l'organisation des alpages,
- Maîtrise d'ouvrage des projets d'aménagement pour le compte de ses membres,
- ...

La modification des règles de gestion des SICA obligent celles-ci à revoir leur statut et leur fonctionnement pour pouvoir tenir leur rôle de maître d'ouvrage pour le compte de leurs adhérents.

Cette fiche action vise à soutenir les actions permettant de conforter le rôle des SICA sur le territoire tout en les encourageant à avoir une logique territoriale se rapprochant de celle du PPT.

- Compte-tenu de la fragilisation de l'activité pastorale (potentielle ou réelle suivant les unités pastorales) due à l'absence de réflexion et de gestion collective à la fois des aménagements pastoraux et du foncier, la restructuration foncière et la gestion collective des alpages constituent un enjeu majeur du territoire.

Afin de répondre à cette problématique, il s'agit, d'une part, de soutenir les organisations collectives de gestion des alpages et, d'autre part, d'initier des dispositifs fonciers novateurs.

Que ce soit pour les zones pastorales ou les bâtiments à usage pastoral qui s'y trouvent, la prise en compte du foncier permet la mise en œuvre des nombreux outils d'amélioration de la gestion (associations syndicales, échanges, acquisition amiables, procédures diverses (DIG, ENS, ...)).

Or la multiplicité des opérateurs possibles et des procédures propres à la résolution des questions foncières découragent souvent les collectivités et entités territoriales notamment en ce qui concerne les terrains difficiles d'altitude.

L'objectif de cette action est donc de proposer une intervention groupée et coordonnée d'opérateurs fonciers à travers un « **Groupement d'Intervention Foncière** » (GIF) aux collectivités territoriales qui le souhaitent.

Ce groupement informel pourra réunir et permettre l'action coordonnées de :

- La *Société d'Economie Alpestre*, forte de son expérience dans les Associations Syndicales de Propriétaires, l'animation et les procédures d'aménagement transversales sylvopastorales.
- La *Chambre d'Agriculture*, intervenant pour la préservation des espaces nécessaires à l'activité agricole ainsi que la restructuration du foncier agricole (remembrement, etc ..) et de sa gestion (fermages, ventes de terre, autres procédures d'aménagement foncier).
- La *Société d'Équipement Départementale de la Haute Savoie devenue TERACTEM*, spécialisée dans les questions environnementales et la protection des ressources en eau. La *SAFER*, opérateur pour les problématiques foncières rurales, l'échange, l'acquisition et la gestion de propriétés.
- *L'ONF* éventuellement, avec son expérience de la gestion forestière et de l'interface avec l'eau, la protection des sols et la lutte contre les risques.

Le GIF agira, à la demande des collectivités locales, sur des problématiques foncières selon le protocole suivant :

- une action de repérage des sites à enjeux sur l'ensemble du PPT pour identifier les zones à enjeux,
- des actions sur les sites identifiés avec une méthodologie adaptée aux contextes et enjeux des secteurs concernés afin de débloquer ou anticiper une situation de blocage.

Face à la complexité du foncier d'altitude ou à l'existence de droits d'usages anciens, les possibilités d'actions pouvant être proposées sont multiples :

- *Déclarations d'Intérêt Général (DIG)*
- *Créations d'associations syndicales de propriétaires*
- *Echanges – regroupements de propriétaires*
- *Mise en œuvre de la procédure Espaces Naturels Sensibles avec le Conseil Général*
- *Liaison avec les procédures et outils Natura 2000.*
- *Acquisitions à l'amiable ou par préemption par les collectivités territoriales dans le cadre de procédure de « conservation des terres agropastorales » mises en place en Haute-Savoie.*
- ....

L'action du GIF, pluridisciplinaire, permettra également de proposer des projets intégrés de gestion et d'aménagement en recherchant une valorisation économique (réorganisation du pâturage, exploitation de bois-énergie, liaison avec le tourisme, création de groupements pastoraux, installation de jeunes...).

#### **Nature de l'action : Fonctionnement**

#### **Prescriptions techniques & Critères d'éligibilité**

---

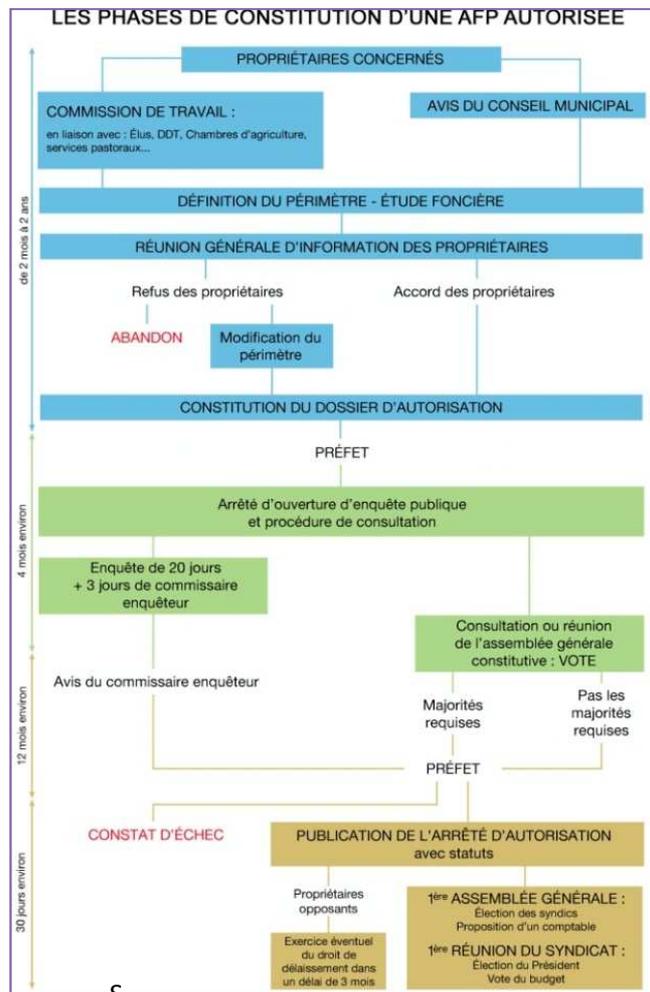
La structuration collective de propriétaires ou des éleveurs nécessite un important travail d'accompagnement afin d'informer et de mettre en place aussi bien les démarches de création que l'extension de structures existantes.

D'un point de vue technique, la mise en œuvre de ces démarches devront suivre les procédures dictées par les différents textes réglementaires relatifs aux AFP et GP, comme le montre de façon synthétique les 2 graphiques suivants :

### ❖ Les textes relatifs aux AFP

- Les articles du code Rural L 135-1 à L 135-12.
- La partie réglementaire R 135-2 à R 135-10.
- L'ordonnance n°2004-632 du 1<sup>er</sup> juillet 2004 relative aux « associations syndicales de propriétaires » dont font partie les AFP.
- Le décret n°2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance 2004-632.
- Art.25 de la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques n°2006-1772 du 30-12-2006.
- Loi n°2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux.
- Circulaire DGFAR/ SDER/ C2007-5006 du 6 février 2007.

Le graphique reprend de façon simplifiée les différentes phases et le calendrier de cette constitution.



Source : SEA 74©

### ❖ Les GP

Le tableau reprend les différentes formes sociétales existantes, suivant la situation, les caractéristiques et les objectifs des éleveurs.

<b>AVEC QUELLES MOTIVATIONS ?</b> Code rural L 113-2, L 113-3	Créer un groupement pour la gestion concertée d'un territoire	Créer un groupement pour la gestion collective d'un territoire avec un troupeau collectif	Créer un groupement pour partager un "fruit commun"
<b>QUI ?</b> Code rural L 113-1	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Eleveurs (AMEXA, - de 65 ans), Groupements d'exploitation (GAEC,...)</li> <li>• Autres propriétaires d'animaux...</li> </ul>		
<b>TITRE D'EXPLOITATION</b> Code rural L 481-1,2,3,4	Attestation d'occupation traditionnelle d'un bien commun ou convention pluriannuelle de pâturage ou bail d'alpage ou bail à ferme ou mise à disposition par les membres		
<b>AVEC QUELS OBJECTIFS ?</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Concertation des éleveurs valorisant un territoire déterminé.</li> <li>• Utilisation en zones individualisées.</li> <li>• Gardiennage, achats, travaux individualisés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utilisation collective du territoire géré par le groupement.</li> <li>• Gardiennage, achats et travaux communs.</li> <li>• Répartition des charges et produits en fonction des parts (animaux) de chacun dans le prolongement des exploitations.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utilisation collective du territoire géré par le groupement avec mise en commun de troupeaux.</li> <li>• Gardiennage et traite.</li> <li>• Acte de production collectif : fabrication, affinage, vente.</li> <li>• Achats, équipements, travaux collectifs.</li> </ul>
<b>LA FORME SOCIÉTAIRE LA PLUS ADAPTÉE ?</b> Code rural L 113-3, R 113-2	Syndicat ou association loi 1901 (sous réserve des dispositions de l'article L113-3)	Société civile IR (*) ou société civile IS (**)	Société coopérative
<b>LES CONSÉQUENCES POUR LES MEMBRES</b>	Plusieurs membres. Engagement annuel par cotisation. 1 homme = 1 voix. Responsabilité du président.	Un nombre minimum de membres requis. Participation au capital social. Pouvoir de décision et responsabilité liés aux parts possédées.	7 membres minimum avec capital social ou apport. Voir le statut de la coopération.
			(*) Société civile Impôt sur le revenu. (**) Société civile Impôt Société.

Source : Fiche de synthèse Programme @alpes©

## Maîtres d'ouvrages éligibles / Programmation de l'action et coût prévisionnel

Sont éligibles à cette action en tant que maîtres d'ouvrage : la Communauté de communes des Montagnes du Giffre, les Collectivités territoriales du périmètre ainsi que l'ensemble des structures publiques et privées de gestion collective des alpages du périmètre et qui peuvent sous-traiter ces opérations à des opérateurs spécialisés.

## Indicateurs d'évaluation

Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultats
Dépôt de projets et engagement des actions	- Engagement des actions : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Bilan financier : montant et type de bénéficiaires</li> <li>▪ Bilan technique : nombre de réunions consacrées à l'émergence de projets, nombre de projets finalisés, surface et nombre de propriétaires concernés</li> </ul>

## Plan de financement

	Besoins (€)	Financement				
		RRA PPT	Feader 323C	Etat	Autres	Autofinancement
Structuration collective	20 000€ (TTC)	50%	/	/	/	50%
Montant total (€)	20 000€	10 000€	/	/	/	10 000€

## Contribution au développement durable

	Neutre						
	-						+
Développement économique						○	
Environnement						○	
Solidarité/social						○	
Gouvernance							●
Validité						○	

**Développement économique :** Permet d'assurer une pérennité des activités sylvopastorales d'altitude face à la structuration et gestion non-adaptée du foncier, à la persistance d'usages et de droits anciens, ainsi qu'à la compétition et gestion foncière parfois anarchique des exploitants alpagistes.

**Environnement :** Meilleure gestion de milieux naturels fragiles avec une grande complexité foncière et reconquête de zones foncières.

**Solidarité /social :** Doit permettre la résolution de conflit et faciliter un accès équitable pour les professionnels locaux au foncier et bâti d'alpage.

**Gouvernance :** Approche concertée et multi-partenariale dans la mise en œuvre de ces opérations.

**Validité :** La gestion durable du foncier fait partie des ambitions affichées par la Région dans sa politique de mise en valeur des espaces pastoraux.

## **ACTION 3 : STRUCTURATION COLLECTIVE ET GESTION DU FONCIER EN ALPAGE**

### **Fiche 3.2**

### **Veille foncière et conservation des Terres agro-pastorales**

#### **Description et objectif de l'action**

---

Dans le contexte actuel haut-savoyard de forte pression foncière y compris sur les espaces d'altitude et les chalets d'alpages, l'élaboration du diagnostic préalable a permis de souligner une nouvelle fois le besoin impératif de préservation des espaces agro-pastoraux.

De ce fait en complément au dispositif du « groupement d'intervention foncière » présenté dans la *fiche action 3.1*, il semble indispensable que le Plan Pastoral favorise le dispositif départemental instauré pour la Conservation des Terres Agro-pastorales et puisse aider l'acquisition d'alpages par des collectivités locales ou des établissements publics pour leur protection et de leur mise en valeur essentiellement pastorale.

Il est donc proposé d'instaurer une « veille foncière », avec l'appui technique de la SAFER, de la Société d'Economie Alpestre de la Haute-Savoie et de la Chambre d'Agriculture. Ce « Comité de veille » partagera l'information sur les unités agro-pastorales susceptibles de faire l'objet d'une mutation. La SAFER qui est au centre du dispositif de protection pourra, soit à l'amiable, soit par préemption, mettre en œuvre un processus d'acquisition par les collectivités locales. La rétrocession des alpages par la SAFER, sur proposition du comité technique, se fera en fonction des candidatures et la destination pastorale du bien sera inscrite comme servitude dans l'acte de rétrocession avec une garantie d'au moins 30 ans en général.

Le travail de mise à jour de l'ensemble des données du domaine pastoral, à l'échelle de l'unité pastorale (surface, chargement, etc.), du territoire représente un outil précieux pour suivre l'évolution du foncier pastoral, permettre éventuellement des acquisitions publiques et ainsi renforcer la qualité paysagère et la tradition d'ouverture au public des terres pastorales.

**Avant la mise en œuvre de sa nouvelle politique en faveur des espaces pastoraux en 2006, la Région Rhône-Alpes a accompagné ce dispositif qui a permis aux collectivités de pérenniser l'activité pastorale en renforçant la propriété publique des espaces pastoraux, une tradition en Haute-Savoie qui concerne plus de la moitié des surfaces d'alpages.**

**Cette aide a depuis été conditionnée dans le cadre de la mise en œuvre d'un Plan Pastoral Territorial sur le territoire et doit ainsi être inscrite dans le plan de financement.**

**N'ayant pas de projets d'acquisitions de cette nature en cours et vus l'importance que peut prendre l'enveloppe financière de telles transactions foncières, le Comité de pilotage n'a pas souhaité affecter d'enveloppe financière sur cette fiche action.**

## **ACTION 4 : GESTION ET AMELIORATION DES MILIEUX SYLVO-PASTORAUX, DE LA BIODIVERSITE**

**Fiche 4.1**

**Amélioration de pâture, gestion de la végétation ligneuse, pâturages boisés et études**

### **Description et objectif de l'action**

---

#### **CODE RURAL - Article L113-1**

#### **Loi Développement des territoires Ruraux n° 2005-157 du 23 février 2005**

« Par leur contribution à la production, à l'emploi, à l'entretien des sols, à la protection des paysages, à la gestion et au développement de la biodiversité, l'agriculture, le pastoralisme et la forêt de montagne sont reconnus d'intérêt général comme activités de base de la vie montagnarde et comme gestionnaires centraux de l'espace montagnard. » ...

Parmi les menaces pesant sur les espaces pastoraux et leur pérennité, l'embroussaillage est probablement celle qui est le plus préoccupante pour l'ensemble des acteurs du territoire.

Bien que limité par le dynamisme agricole local le risque de fermeture progressive des espaces de montagne est la conséquence des nombreuses modifications de l'agriculture survenues depuis la seconde guerre mondiale, en particulier la diminution du nombre d'actifs et de la main d'œuvre disponible, l'intensification et les changements de pratiques et conduites d'élevage.

Les éleveurs pour qui les alpages représentent un intérêt fourrager important et souvent une « assurance sécheresse » en permettant d'alimenter le troupeau à moindre coût durant l'été, sont directement touchés par l'embroussaillage de ces espaces.

La colonisation par les ligneux si elle entraîne au début un accroissement de diversité biologique, devient rapidement problématique en diminuant le nombre d'espèces animales et végétales présentes remettant en cause un équilibre herbe/arbre séculaire, ce qui pose des problèmes en terme de valeur fourragère, environnementale et cynégétique. Le tourisme pâtit également de ce phénomène, tout d'abord, du fait de la perte d'intérêt patrimonial et de la banalisation des paysages, mais aussi plus directement par la fermeture des sentiers pédestres et des itinéraires hivernaux.

Le contrôle de la végétation et l'amélioration de la gestion des milieux pastoraux passe à la fois par des méthodes de débroussaillage classiques manuelles ou mécaniques, adaptées au type de végétation « envahissante » (strates herbacées, ligneuses, arbustives voire arborées) mais également par la réorganisation de la conduite pastorale et plus particulièrement des points de focalisation du troupeau (modification de la position des clôtures, des circuits de pâturage, ajouts ou déplacement de points d'eau et de lieux de dépôt du sel, déplacement des lieux de traite... ).

Le maintien de l'ouverture des pelouses et prairies par la « force de tonte animale » est un facteur clé pour favoriser une mosaïque de milieux naturels et de prés-bois avec une grande diversité floristique et faunistique.

Ce travail offre également l'opportunité de développement des techniques de « pâturages boisés » et d'agroforesterie et permet d'envisager l'utilisation de bois énergie à partir des accroissements annuels de feuillus et résineux constatés sur le domaine pastoral.

Par ailleurs, certaines unités pastorales du secteur sont envahies par des plantes adventices (cirse - chardon, vératre et rumex). Cette invasion peut aller sur certains alpages jusqu'à la remise en cause de l'intérêt fourrager et de la flore locale.

Plusieurs solutions classiques ont été mises en place mais les résultats ne sont pas concluants malgré une répétition des traitements.

D'autre part ces invasions ayant lieu à l'intérieur de milieux sensibles ou humides les traitements employés se doivent d'être précautionneux et très localisés afin d'éviter toutes pollutions immédiates ou diffuses.

L'objectif de cette action est d'assister techniquement et financièrement les gestionnaires d'espaces pastoraux désirant expérimenter de nouvelles techniques pour faire face à ce problème.

De plus, comme le souligne le diagnostic de ce PPT, on dénombre sur ce territoire du Haut-Giffre d'importants espaces naturels sensibles et remarquables situés sur le domaine pastoral :

- **50% des alpages en site Natura 2000,**
- **2100 hectares en Réserve Naturelle de Chasse,**
- **61 hectares en Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope (APPB),**
- **7 556 hectares inventoriés en Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF),**
- **120 zones humides recensées sur 45 unités pastorales,**
- **ainsi que 20% concernés par un périmètre de protection de captages AEP.**

La prise en compte de ces différents enjeux de même que la préservation de la richesse de ces milieux se traduit par des nécessaires adaptations de l'activité agro-pastorale. L'intégration de nouvelles préconisations environnementales dans les pratiques pastorales locales nécessite de réunir des larges compétences (ASTERS, Fédération des Chasseurs de Haute-Savoie, SEA 74, Chambre d'Agriculture, ONF...). Elle se concrétise par la réalisation d'études et expertises afin de proposer dans un second temps des solutions techniques et financières adaptées aux exigences de ces milieux qui constituent l'identité du Haut-Giffre.

Les différents projets pouvant être présentés dans le cadre de ce plan pastoral sont notamment :

- Pré-études études aux travaux sur les milieux (débroussaillage, points d'abreuvement...),
- Diagnostics pastoraux simplifiés et animation auprès des utilisateurs de l'espace (élus, propriétaires, chasseurs, activités touristiques, agriculteurs, ...),
- Plan de gestion intégré pour la préservation des habitats de reproduction du Tétrasyre sur l'unité pastorale (méthode en cours de construction dans le cadre du « *Plan d'action régional Tétrasyre* » DREAL Rhône-Alpes, Observatoire des Galliformes de Montagne et partenaires)

**Nature de l'action : Investissement et fonctionnement**

**Prescriptions techniques**

---

Préalablement au montage de dossier de financement, le maître d'ouvrage s'attachera à :

- Définir un plan de gestion pastoral des unités pastorales avec l'ensemble des acteurs concernés par le pâturage, le milieu, la faune, l'eau, la forêt, la fréquentation touristique...
- Plus spécifiquement, il identifiera les zones à forts enjeux écologiques et cynégétiques à l'aide des méthodes mises au point avec l'Observatoire des Galliformes de Montagne (le Tétrasyre constituant un indicateur de diversité biologique, ainsi que les zones à forte diversité biologique (Inventaire départemental des zones humides ASTERS, Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique – ZNIEFF,...).

Au cours de la première année il sera expérimenté de nouvelles techniques non agressives pour l'environnement (traitements thermiques ou chimiques localisés). Les résultats de ces expérimentations seront ensuite comparés aux résultats obtenus avec les méthodes classiques et pourront constituer des zones de démonstration.

### **Critères d'éligibilité**

Seront éligibles à cette action les zones pastorales identifiées dans l'état des lieux pastoral préalable à la mise en place du PPT.

#### Projets éligibles :

- Travaux de débroussaillage d'ouverture
- Opérations expérimentales de reconquête d'espaces pastoraux par l'utilisation de la « force de tonte animale » avec gardiennage permanent combinée avec des travaux manuels d'appui.
- Travaux de conservation des « pâturages boisés » avec gestion de la biomasse.
- Etudes et expertises

#### Projets non éligibles :

- Travaux de débroussaillage d'entretien

### **Maîtres d'ouvrages éligibles**

Collectivités locales, GP, AFP, SICA et associations loi 1991 (ASTERS, SEA 74, FDCHS, FRAPNA...), sous réserve d'éligibilité de la structure aux aides régionales.

### **Indicateurs d'évaluation**

Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultats
Dépôt de projets et engagement des travaux	- Engagement des travaux et PV de réception des travaux : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Bilan financier : montant et type de bénéficiaires</li> <li>▪ Bilan technique : nombre de projets, type de projets, surface</li> </ul>

## Programmation de l'action et coût prévisionnel

Les réunions de consultation réalisées dans le cadre de l'élaboration du PPT ont fait remonter un besoin total concernant le contrôle de la végétation ligneuse et des pâturages boisés de **68 000 €**.

## Plan de financement

	Besoins (€)	Financement				
		RRA PPT	Feader 323C	Etat	Autres	Autofinancement
Amélioration de pâture, gestion de la végétation ligneuse, pâturages boisés et études	68 000€ (HT)	20%	20%	/	/	60%
Montant total (€)	68 000€	13 600€	13 600€	/	/	40 800€

## Contribution au développement durable

	Neutre				+		
Développement économique					○		
Environnement							●
Solidarité/social					○		
Gouvernance						○	
Validité						○	

**Développement économique** : Mobilisation de bois énergie

**Environnement** : Meilleure prise en compte des enjeux environnementaux. La fermeture des milieux par les ligneux est synonyme d'appauvrissement spécifique. La réouverture des milieux suivie de pâturage contribue largement à la restauration de la biodiversité dans ces zones.

**Solidarité / social** : Facilitation des conditions de travail sur l'alpage. La fermeture du milieu est souvent vécue comme un abandon du territoire. Le débroussaillage permet de conserver un cadre de vie ouvert et de restaurer des surfaces nécessaires à l'agro-pastoralisme.

**Gouvernance** : Concertation préalable indispensable pour la mise en place de ce type d'aménagement et d'expérimentation. La participation de l'ensemble d'autres acteurs (Chasseurs, environnementalistes, forestiers, stations de ski, ...) renforce la gouvernance.

**Validité** : Valorisation des espaces pastoraux, dimension partenariale forte entre les différentes parties.

## **ACTION 5 : EQUIPEMENTS MULTI-USAGE, INFORMATION, SIGNALÉTIQUE ET OUVERTURE AU PUBLIC**

### **Action 5.1**

### **Clôtures, contention**

#### **Description et objectif de l'action**

Il est proposé de contribuer à l'acquisition de matériel de contention et de clôtures permettant une gestion plus rationnelle de l'espace pastoral, une optimisation du travail pour l'alpagiste et du bien-être animal.

Le matériel de contention a pour vocation de faciliter le contact entre l'alpagiste et l'animal et surtout de permettre des manipulations en limitant les risques de blessures pour l'un et l'autre ; on rappelle ici le respect des conditions de travail des éleveurs et bergers et la prise en compte du bien-être animal. Le choix de ce matériel, ainsi que son implantation dans l'espace doit être réfléchi avant acquisition.

Les clôtures sont primordiales pour une gestion rationnelle de l'alpage. Néanmoins, elles sont aussi une gêne au passage des autres usagers de l'espace. C'est pour cette raison que l'installation de clôture doit se faire de manière coordonnée avec une réflexion sur le matériel de franchissement (passage canadien automobile, VTT, passage piéton, ...).

Les alpages du territoire couvert par le PPT du Haut-Giffre sont le lieu de nombreuses activités sportives et de loisirs de plein-air. Afin de faciliter la cohabitation entre troupeaux, alpagistes et touristes, des investissements dans l'aménagement des accès à l'alpage et de franchissement des clôtures sont nécessaires. Ces équipements sont les garants de la bonne pratique des uns et du libre accès aux zones pastorales dans le respect du travail des alpagistes et du calme des troupeaux. Outre le fait de simplifier le passage des clôtures, ces équipements de franchissement permettent aussi de matérialiser une « porte d'entrée dans le domaine pastoral ». A partir de cette limite naturelle, on entre dans un espace non uniquement voué à la contemplation, à la promenade et aux pratiques sportives mais également espace de travail.

#### **Nature de l'action : Investissement**

#### **Prescriptions techniques**

Les investissements devront être intégrés et en cohérence avec la globalité du projet d'aménagement pastoral.

- Fournir une présentation de l'ensemble du projet d'aménagement pastoral
- Dans le cas d'un système fixe, fournir un plan détaillé du système projeté.
- Le schéma des équipements de contention.

## Critères d'éligibilité

Seront éligibles à cette action les unités pastorales ou ensemble d'unités pastorales identifiées dans l'état des lieux pastoral préalable à la mise en place du PPT du Haut-Giffre.

### Projets éligibles :

- Tous les projets d'acquisition de parc de tri et de contention
- Tous les projets d'acquisition de matériels de clôtures et franchissement de clôtures (passages canadiens piétons, VTT, etc...)

## Maîtres d'ouvrages éligibles

Collectivités locales, GP, AFP, SICA, et associations loi 1991 (ASTERS, SEA 74, FDCHS, FRAPNA...), sous réserve d'éligibilité de la structure aux aides régionales (sous réserve d'éligibilité de la structure aux aides régionales)

## Indicateurs d'évaluation

Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultats
Dépôt de projets et engagement des travaux	- Engagement des travaux et PV de réception des travaux : <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Bilan financier : montant et type de bénéficiaires</li><li>▪ Bilan technique : nombre de projets, type de projets</li></ul>

## Programmation de l'action et coût prévisionnel

Les réunions de consultation réalisées dans le cadre de l'élaboration du PPT ont fait remonter un besoin total concernant le matériel de contention, clôtures et franchissements de **28 000 €**.

## Plan de financement

		<i><b>RRA PPT</b></i>	<i><b>Feader 323C</b></i>	<i><b>Etat</b></i>	<i><b>Autres</b></i>	<i><b>Autofinancement</b></i>
Clôtures, contention et gestion des flux touristiques	28 000€ (HT)	30%	30%	/	/	40%
Montant total (€)	28 000€	8 400€	8 400 €	/	/	11 200€



## **ACTION 5 : EQUIPEMENTS MULTI-USAGE, INFORMATION, SIGNALÉTIQUE ET OUVERTURE AU PUBLIC**

### **Action 5.2**

### **Communication et pédagogie : actions spécifiques de sensibilisation et d'information**

#### **Description et objectif de l'action**

---

Les activités agro-pastorales du massif des Alpes font figure de symbole. Elles représentent la spécificité de nos sociétés de montagne, tant pour les productions de qualité que l'on y trouve, que pour le « pacte » qui unit depuis les temps les plus reculés, l'homme, l'herbe et l'animal.

De nos jours, l'alpage représente aussi un lieu d'équilibre environnemental entre l'herbe et l'arbre et entre espaces de production et espaces de loisir. Le grand public et les personnes de métier sont donc amenés à se croiser sur ces espaces, qui désormais se confondent, et qui pourtant restent trop méconnus des uns et des autres... Ainsi, le grand public voit souvent, depuis la ville, le pastoralisme comme une activité figée dans des clichés traditionnels, voire folkloriques, et les acteurs pastoraux ne savent que peu de choses des visiteurs des alpages où des autres utilisateurs des espaces dont ils assurent la gestion et qu'ils perçoivent, dans certains cas, comme une gêne à leur activité.

Afin de sensibiliser et éduquer petits et grands à l'alpage, aux milieux naturels d'altitude, aux pratiques de gestion, aux métiers du pastoralisme mais également pour rapprocher consommateurs et producteurs, permettre de distinguer les goûts et les saveurs des produits et comprendre les traditions et les méthodes qui ont permis leur élaboration, il importe de mener des actions de communication coordonnées à l'échelle du territoire que ce soit par des plaquettes, des expositions, des conférences, des manifestations, le tournage de films-documentaires, etc.

Le public visé est varié, il peut s'agir d'adultes comme d'enfants, de vacanciers et randonneurs comme d'habitants permanents ou encore de gens de métiers et d'utilisateurs des espaces d'altitude. L'intérêt réside justement dans la volonté de mélanger les publics et de provoquer des rencontres transversales et des échanges en concertation notamment avec les Offices de Tourisme.

En plus des actions de communication et de pédagogie des actions d'information à l'égard des randonneurs devront être mis en place. L'information des randonneurs au moment où ils pénètrent dans un alpage, notamment s'il y a des chiens de protection des troupeaux doit être la plus complète possible sur ce territoire pour garantir un accueil de qualité et limiter les risques de perturbation du travail des agriculteurs. Une signalétique adaptée des portes d'entrées matérialisent l'information qui peut être commune aux différentes unités pastorales ou spécifique à un site particulier (patrimoine, conduite pastorale, produits d'alpage). A partir de cette limite en effet, on entre dans un espace voué certes à la contemplation, à la promenade et aux pratiques sportives mais également au travail des alpagistes.

## Nature de l'action : Fonctionnement et investissement

### Prescriptions techniques

RAS

### Critères d'éligibilité

#### Projets éligibles :

- Construction d'équipements d'information et de signalisation à destination des visiteurs : portes d'entrées dans les zones d'alpages.
- Actions collectives de communication (plaquette de présentation du domaine pastoral et de sensibilisation) et/ou d'animation portées à l'échelle du territoire couvert par le plan pastoral ou des structures intercommunales menant des actions en faveur du pastoralisme, du tourisme et du patrimoine.

Ces projets peuvent venir renforcer des démarches existantes menées par la Communauté de commune des Montagnes du Giffre, de Syndicats, le Réseau Paysalp et Croq'Alp, le Réseau Empreintes 74, les communes et offices du tourisme du Haut-Giffre.

- Le projet scolaire pourra se traduire par la mise en réseau, la création d'outil de communication (film, documents pédagogiques...), la promotion de l'image pastorale du territoire.

On peut citer à ce titre des actions menées sur des territoires hauts-savoyards, déjà engagées dans un plan pastoral, comme « Un Berger dans Mon Ecole » ou encore « L'Ecole Film l'Alpage ».

- Les actions de sensibilisation et de formation seront prioritairement à destination des acteurs locaux, tels que les prestataires touristiques, accompagnateurs en montagne, guides conférenciers, mais aussi des alpagistes.

#### Projets non éligibles :

- Communication individuelle

### Maîtres d'ouvrages éligibles

Les Communautés de Communes, Syndicats intercommunaux, Communes, SICA et associations loi 1991 (ASTERS, SEA 74, FDCHS, FRAPNA...), sous réserve d'éligibilité de la structure aux aides régionales.

### Indicateurs d'évaluation

Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultats
Dépôt de projets et engagement des actions	<ul style="list-style-type: none"><li>- Engagement des actions et projets :<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Bilan financier : montant et type de bénéficiaires</li><li>▪ Bilan technique : nombre et bilan des actions, nombre de personnes touchées, nombre de partenaires impliqués</li></ul></li></ul>

## Programmation de l'action et coût prévisionnel

Le besoin total concernant les actions spécifiques de sensibilisation et d'information est estimé à **18 000 €** pour la durée du plan.

## Plan de financement

	Besoins (€)	Financement				
		RRA PPT	Feader 323C	Etat	Autres	Autofinancement
Communication, évènements et pédagogie	18 000€ (TTC)	50%	/	/	/	50%
Montant total (€)	18 000€	9 000€	/	/	/	9 000€

## Contribution au développement durable

	-	Neutre			+		
Développement économique						○	
Environnement					○		
Solidarité/social							●
Gouvernance					○		
Validité						○	

**Développement économique** : Permet la cohabitation de différentes activités économiques sur le domaine pastoral. Développement d'activités complémentaires.

**Environnement** : Action en faveur de l'éducation à l'environnement.

**Solidarité /social** : Meilleure connaissance des uns et des autres sur les espaces pastoraux. Développement de nouveaux liens entre les acteurs. Apaisement des conflits d'usages.

**Gouvernance** : Travail en partenariat avec différents acteurs des espaces d'altitude et prise en compte de l'ensemble des sensibilités dans les phases d'émergence de projet.

**Validité** : Importance des financements publics dans les actions de communication et d'éducation ne dégageant pas de profit. Ambition régionale de prise en compte du multi-usage des alpages.



### 6.3 Plan de financement quinquennal 2013 - 2017

Hors Dispositif Régional	MONTANT	Région Rhône-Alpes		Fonds Européens FEADER		AUTRES FINANCEURS			AUTOFINANCEMENT	
	ACTIONS	Taux	Montant	Taux	Montant	identifiés	Taux	Montant	Taux	Montant
<b>ACTION 1 : ANIMATION ET COORDINATION TERRITORIALE</b>										
Fiche 1.1 : Animation du PPT	26 800 €	80%	21 440 €						20%	5 360 €
Fiche 1.2 : Appui aux actions transversales et coordination										
<b>TOTAL ACTION 1</b>	<b>26 800 €</b>		<b>21 440 €</b>							<b>5 360 €</b>
<b>ACTION 2 : TRAVAUX D'AMELIORATIONS PASTORALES ET D'EQUIPEMENT</b>										
Fiche 2.1 : Desserte à l'alpage et plateforme de traite	168 000 €	30%	50 400 €	30%	50 400 €				40%	67 200 €
Fiche 2.2 : Alimentation en eau (captage, stockage, adduction)	361 900 €	30%	108 570 €	30%	108 570 €				40%	144 760 €
Fiche 2.3 : Logement, énergie et gestion des effluents domestiques	380 000 €	30%	114 000 €	30%	114 000 €				40%	152 000 €
Fiche 2.5 : Amélioration des outils de production	423 800 €					PMBE				
<b>TOTAL ACTION 2</b>	<b>909 900 €</b>		<b>272 970 €</b>		<b>272 970 €</b>					<b>363 960 €</b>
<b>ACTION 3 : STRUCTURATION COLLECTIVE ET GESTION DU FONCIER EN ALPAGE</b>										
Fiche 3.1 : Structuration collective et gestion durable du foncier dont études	20 000 €	50%	10 000 €						50%	10 000 €
Fiche 3.2 : Veille foncière et conservation des Terres Agropastorales										
<b>TOTAL ACTION 3</b>	<b>20 000 €</b>		<b>10 000 €</b>							<b>10 000 €</b>
<b>ACTION 4 : GESTION ET AMELIORATION DES MILIEUX SYLVO-PASTORAUX, DE LA BIODIVERISTE</b>										
Fiche 4.1 : Amélioration de pâturage, gestion de la végétation ligneuse et pâturages boisés et études	68 000 €	20%	13 600 €	20%	13 600 €				60%	40 800 €
<b>TOTAL ACTION 4</b>	<b>68 000 €</b>		<b>13 600 €</b>		<b>13 600 €</b>					<b>40 800 €</b>
<b>ACTION 5 : EQUIPEMENTS MULTI-USAGES, INFORMATION, SIGNALISATION ET OUVERTURE AU PULIC</b>										
Fiche 5.1 : Clôtures, contention	28 000 €	30%	8 400 €	30%	8 400 €				40%	11 200 €
Fiche 5.2 : Communication et pédagogie : actions spécifiques de sensibilisation et d'information	18 000 €	50%	9 000 €						50%	9 000 €
<b>TOTAL ACTION 5</b>	<b>46 000 €</b>		<b>17 400 €</b>		<b>8 400 €</b>					<b>20 200 €</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>1 070 700 €</b>	<b>31,33%</b>	<b>335 410 €</b>	<b>27,55%</b>	<b>294 970 €</b>				<b>41,12%</b>	<b>440 320 €</b>

